

## **Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement**

Agence Intermutualiste

Auteurs : De Wolf Françoise, Willaert Didier, Landtmeters Bernard,  
Lona Murielle, Vandeleene Gauthier, Rygaert Xavier

Date de publication : octobre 2020

## Contenu

1	Introduction .....	2
1.1	Contexte .....	2
1.2	Objectifs.....	3
2	Méthodologie .....	4
3	Résultats .....	6
3.1	Prestataires « actifs en ambulatoire » .....	6
3.2	Conventionnement des prestataires « actifs en ambulatoire » .....	7
3.3	Disparités entre spécialités .....	8
-	Disparité selon le sexe et l'âge du prestataire.....	10
-	Lien entre le conventionnement du prestataire et son volume d'activité ambulatoire. ....	11
3.4	Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement.....	13
-	Données globales 2018 .....	13
-	Répartition du volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement de quelques spécialités en 2018 .....	14
-	Répartition du volume d'activité ambulatoire selon la localisation géographique en 2018	16
-	Détail par arrondissement.....	17
-	Patients précarisés en 2018 .....	20
-	Evolution du volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement (2012-2018).....	22
3.5	Tableaux de synthèse : volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement, et taux de conventionnement des prestataires. ....	23
4	Conclusions.....	25
5	Références.....	26
6	Annexes .....	27
6.1	Annexe 1. Codes de nomenclature pris en compte pour la sélection des contacts ambulatoires.....	27
6.2	Annexe 2. Codes qualification pour les spécialités prises en compte .....	28
6.3	Annexe 3. Comparaison du nombre de prestataires INAMI au nombre des prestataires actifs en ambulatoire, selon le statut de conventionnement. ....	29
6.4	Annexe 4. Prestataires reconnus vs prestataires actifs dans les soins de santé, Commission de planification.....	30
6.5	Annexe 5. Evolution relative du volume de contacts selon le conventionnement, pour chaque spécialité (en %) .....	31
6.6	Annexe 6. Tableau de synthèse comparatif, pour chaque spécialité :.....	32
6.7	Annexe 7. Détail par spécialité : .....	33

# 1 Introduction

## 1.1 Contexte

Chaque année ou tous les deux ans, les prestataires de soins ont la possibilité d'adhérer à la convention nationale relative à leur secteur d'activités et ils s'engagent ainsi à respecter les tarifs officiels fixés par l'INAMI.

- Cette convention est un accord conclu au sein des commissions d'accord et de convention entre les mutualités et les représentants des prestataires de soins. Elle fixe notamment les honoraires des différentes prestations, le niveau de remboursement selon les caractéristiques du patient (notamment le statut social) et permet de négocier l'allocation annuelle et leur statut social. Les prestataires utilisent l'intervention INAMI pour se constituer une pension et/ou s'assurer contre la perte de revenu en cas d'incapacité de travail (revenu garanti)<sup>1</sup>.
- Ces accords ont pour objectif d'assurer une sécurité tarifaire pour les patients.
- Il est à noter que la qualité des soins n'est pas liée au conventionnement<sup>2</sup>.

L'adhérence à la convention nationale n'est néanmoins pas obligatoire :

1. Tout dépend du choix du prestataire de soins pour le type de conventionnement. Il existe trois possibilités : conventionné, partiellement conventionné, non conventionné.
  - Un contact chez un prestataire totalement conventionné garantit la sécurité financière à tout moment.
  - Lorsque le patient se rend chez un prestataire non conventionné, la sécurité tarifaire n'est pas garantie : le prestataire est libre de demander des suppléments au patient.
  - Lorsque le prestataire est partiellement conventionné, les conditions tarifaires dépendent du moment (heure et jour de la semaine) du contact. L'affichage de ces plages horaires dans la salle d'attente permet d'informer le patient sur les conditions tarifaires en vigueur au moment de sa visite, mais les données de facturation ne permettent pas de déterminer si le contact a eu lieu pendant la plage horaire de conventionnement ou pas.
2. L'INAMI comptabilise les prestataires de soins qui adhèrent à l'accord et publie les résultats sur son site internet. Le nombre d'adhésions détermine si un accord entre en vigueur dans le pays ou par arrondissement et un taux d'adhésion national de 60% à la convention (et 50% par arrondissement) est considéré comme garantissant une accessibilité financière (et physique) suffisante. Notons toutefois que le taux de conventionnement est calculé sur base du domicile du prestataire et non du ou des lieux où il exerce son activité.  
Il est à noter que l'INAMI comptabilise **tous** les prestataires disposant d'un numéro d'agrément INAMI tant que ces prestataires n'ont pas mis l'INAMI au courant de leur cessation d'activité.

---

<sup>1</sup> Pour les médecins (2020) : - Conventionné = 5.037,70 EUR - Conventionné partiel = 2.376,40 EUR -

Pour les dentistes (2020) : - Conventionné = 3.200 EUR - Conventionné partiel = 3.200 EUR -

<sup>2</sup> L'accréditation d'un prestataire n'est pas liée au statut de conventionnement du prestataire.

Afin d'avoir une vue objective sur la protection tarifaire qui découle du respect du conventionnement pour le patient traité en ambulatoire, nous proposons ici d'analyser le nombre de contacts de deux catégories de prestataires : les médecins<sup>3</sup> et les dentistes<sup>4</sup>.

Cette mise en perspective des pratiques est importante à un moment où la sécurité tarifaire pourrait être menacée : difficulté de signer des accords, entre autre dans le cadre du contexte budgétaire difficile actuel, augmentation des suppléments pour les prestations non remboursables mais aussi pour des prestations remboursables (dans le cas des soins dentaires), déplacement d'activités hospitalières spécialisées vers le secteur ambulatoire caractérisé par des règles de tarification moins contraignantes en particulier au niveau des suppléments d'honoraires et des prestations non remboursables.

## 1.2 Objectifs

Ce rapport a un double objectif :

1. Développer un indicateur permettant de mieux mesurer le niveau d'accessibilité financière aux soins ambulatoires que via le taux global de conventionnement officiel de l'INAMI, à la fois au niveau national et par arrondissement.
2. Alimenter les discussions dans les différentes commissions de convention entre les mutualités et les prestataires de soins (médico-mut, dento-mut) afin de rencontrer l'objectif d'accessibilité financière à la lumière des résultats de cette recherche.

---

<sup>3</sup> <https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/medecins/soins/Pages/accord-medico-mutualiste.aspx>

<sup>4</sup> <https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/dentistes/cout-remboursement/Pages/adhesion-accord-national-dento-mutualiste.aspx>

## 2 Méthodologie

L'analyse porte sur l'ensemble des consultations ou contacts ambulatoires attestés par des médecins ou dentistes en 2018, ainsi que en 2012 afin de mesurer l'évolution dans le temps pour une série d'indicateurs.

Les **contacts ambulatoires** sont définis comme suit :

- Pour les médecins : consultations et visites attestées à des affiliés à un organismes assureurs (cf. annexe 1)
- Pour les dentistes : minimum 1 prestation de l'article 5 de la nomenclature<sup>5</sup> par affilié à un organismes assureur et par jour.

L'analyse porte sur les **prestataires** reconnus suivants, hors prestataires en formation<sup>6</sup> (cf. annexe 2) :

- Les **médecins généralistes**
- Les **médecins spécialistes** : chaque spécialité à l'exception de la biologie clinique et l'anatomopathologie.
- Les **dentistes** avec une distinction selon la spécialité (dentiste généraliste / orthodontiste / parodontologue / médecin stomatologue)

### **Prestataire « actif en ambulatoire » - seuil d'activité**

Des prestataires reconnus n'exercent pas tous réellement d'activité en Belgique pour diverses raisons<sup>7</sup>

**Médecins généralistes** : en 2016, sur les 19.495 médecins généralistes reconnus, la Commission de planification répartit les prestataires comme suit :

- 4.398 (23%) n'étaient pas actifs dont 2.375 (54%) (Pré)pension et mise en disponibilité, 1.222 Résidence hors Belgique.
- 1.498 (8%) étaient salariés dans un autres secteur (enseignement, public ou autre)
- 2.429 (12%) n'étaient pas réellement actifs dans les soins de santé (moins de 6.220 € de remboursement INAMI ou moins de 0,1 ETP dans le secteur soins de santé)
- **12.355 (63%)** étaient réellement actifs dans les soins de santé (min 6.220 € de remboursement INAMI ou salarié à minimum 0,1 ETP chez un employeur actif dans le secteur soins de santé)

**Médecins spécialistes** : en 2016, sur les 30.343 médecins spécialistes (toutes spécialités INAMI confondues, hors médecins générale) reconnus :

- 8.507 (28%) n'étaient pas actifs
- 2.063 (7%) n'étaient pas actifs dans les soins de santé

<sup>5</sup> Prestations qui requièrent la qualification de praticien de l'art dentaire

<sup>6</sup> Les prestataires en formation ne sont pas pris en compte dans l'étude. Généralement, ils attestent leurs prestations au nom de leur maître de stage, leur activité étant dans ce cas reprise au nom de ce dernier.

<sup>7</sup> Cf. Médecins sur le marché du travail 2004-2016 et Dentistes sur le marché du travail 2004-2016, Commission de planification.

- **19.773 (65%)** étaient réellement actifs dans les soins de santé (5% du montant médian remboursé aux médecins exclusivement indépendants dans la catégorie d'âge 45-54 ans, calculé par spécialité ou sous-spécialité, ou salarié au moins 0,1 ETP/an et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé)

**Dentistes** : en 2016, sur les 10.455 dentistes reconnus, la Commission de planification répartit les dentistes comme suit :

- 2.348 (22%) n'étaient pas actifs : 1.133 (48%) (Pré)pension et mise en disponibilité, 788 Résidence hors Belgique et 427 autres...
- 257 étaient salariés dans un autres secteur (enseignement, public ou autre)
- 711 ont attesté moins de 300 prestations en 2016
- **7.313 (70%)** étaient réellement actifs dans les soins de santé (+ 300 prestations en 2016)

### **Conventionnement**

Les médecins et les dentistes sont « totalement conventionnés » par défaut. Ils sont enregistrés sous un autre statut (non conventionné ou partiellement conventionnés) s'ils rejettent totalement ou partiellement la convention.

Les données sont basées sur le statut de conventionnement figurant dans les bases de données communiquées par l'INAMI.

Pour les données officielles de conventionnement publié par l'INAMI, c'est le nombre de médecins selon son adhésion au 19/3/2018 qui est pris en compte ; pour les dentistes, c'est la situation au 14/06/2017. Pour les statistiques du nombre de prestataires actifs en ambulatoire, chaque prestataire est repris sous le conventionnement le plus récent de l'année concernée.

Le conventionnement du contact est déterminé par le statut de conventionnement du prestataire qui l'a attesté, à la date de la prestation.

Il y a donc 3 possibilités : conventionné, non conventionné et partiellement conventionné.

Tous les résultats présentés dans cette étude portent sur le taux de conventionnement des prestataires actifs en ambulatoire et sur le volume d'activités en ambulatoire.

### **Limites**

- Le respect des tarifs de la convention n'est pas garanti pour les consultations / contacts attestés par des prestataires non conventionnés ou partiellement conventionnés. L'attestation de prestations par ces derniers n'implique toutefois pas l'application systématique de suppléments d'honoraires. Etant donné le manque de transparence concernant l'attestation effective de suppléments d'honoraires, cet aspect n'a pas été étudié ici. Le présent rapport vise à évaluer l'éventualité de se voir attester des suppléments d'honoraires, il n'évalue pas l'attestation effective de ceux-ci.
- Les données de facturation ne permettant pas de distinguer les prestations réalisées au cours des périodes pendant lesquels le prestataire applique les tarifs de la convention des autres prestations, les données n'ont pas pu être réparties entre « conventionnés » et « non conventionnés ». Nous les avons dès lors isolées dans une catégorie « partiellement conventionnés ».

- Cette étude étant basée sur une sélection de codes nomenclature, l'activité ne donnant pas lieu à l'attestation de ces codes nomenclature, en particulier l'activité réalisée au sein d'institutions telles que des maisons médicales au forfait, n'est pas prise en compte dans les analyses. En 2018, l'accessibilité financière était garantie dans les maisons médicales au forfait pour les 416.493<sup>8</sup> affiliés qui y étaient inscrits, soit 3,7% du nombre total d'assurés. L'accessibilité en médecine générale est dès lors sous-évaluée lorsqu'on la considère uniquement sous l'angle du conventionnement.

### 3 Résultats

#### 3.1 Prestataires « actifs en ambulatoire »

Au total, plus du tiers des prestataires relevant des codes compétences sélectionnés sont exclus des analyses car ils n'atteignent pas ce seuil d'activité (cf. tableau 1) alors qu'ils sont comptabilisés dans les statistiques de l'INAMI. Pour certaines spécialités ayant une activité essentiellement hospitalière, seule une minorité de prestataires atteint ce seuil (ex. : 8% des gériatres, 14% des anesthésistes...).

Ces prestataires « actifs en ambulatoire » cumulent 98,6% des contacts ambulatoires. Ainsi, 71,8% des médecins généralistes attestent 99,4% des consultations, 55,8% des médecins spécialistes attestent 97,6% des consultations, et 75,7% des dentistes réalisent 98% des contacts ambulatoires. Seuls 1,4% des contacts ambulatoires ne sont dès lors pas pris en compte dans les analyses de ce rapport.

**Tableau 1 : Nombre de prestataires et de contacts par catégorie de prestataires (2018)**

	Nombre total de prestataires (INAMI) (1)	Nombre de prestataires avec ≥500 contacts ambulatoires (IMA) (2)	Nombre total de contacts (IMA) (4)	Nombre de contacts de prestataires « actifs en ambulatoire » (5)
Médecins généralistes (*)	14.948	10.735	47.780.117	47.515.600
Médecins spécialistes (**)	24.731	13.795	33.479.775	32.671.471
Dentistes	9.516	7.203	13.287.283	13.027.094
<b>TOTAL</b>	<b>49.195</b>	<b>31.733</b>	<b>94.547.175</b>	<b>93.214.165</b>

(\*) Code spécialité 003 et 004. Le « nombre total de prestataires » (données INAMI) reprend également les codes spécialité 007 et 008 n'ayant pas pu être isolés dans les données INAMI.

(\*\*) Uniquement les médecins spécialistes pris en compte dans l'étude cf. annexe 2 (exclusion des candidats spécialistes en formation, biologie clinique, anatomopathologie...)

<sup>8</sup> Audit permanent INAMI\_CSS\_2019\_254 p31.4

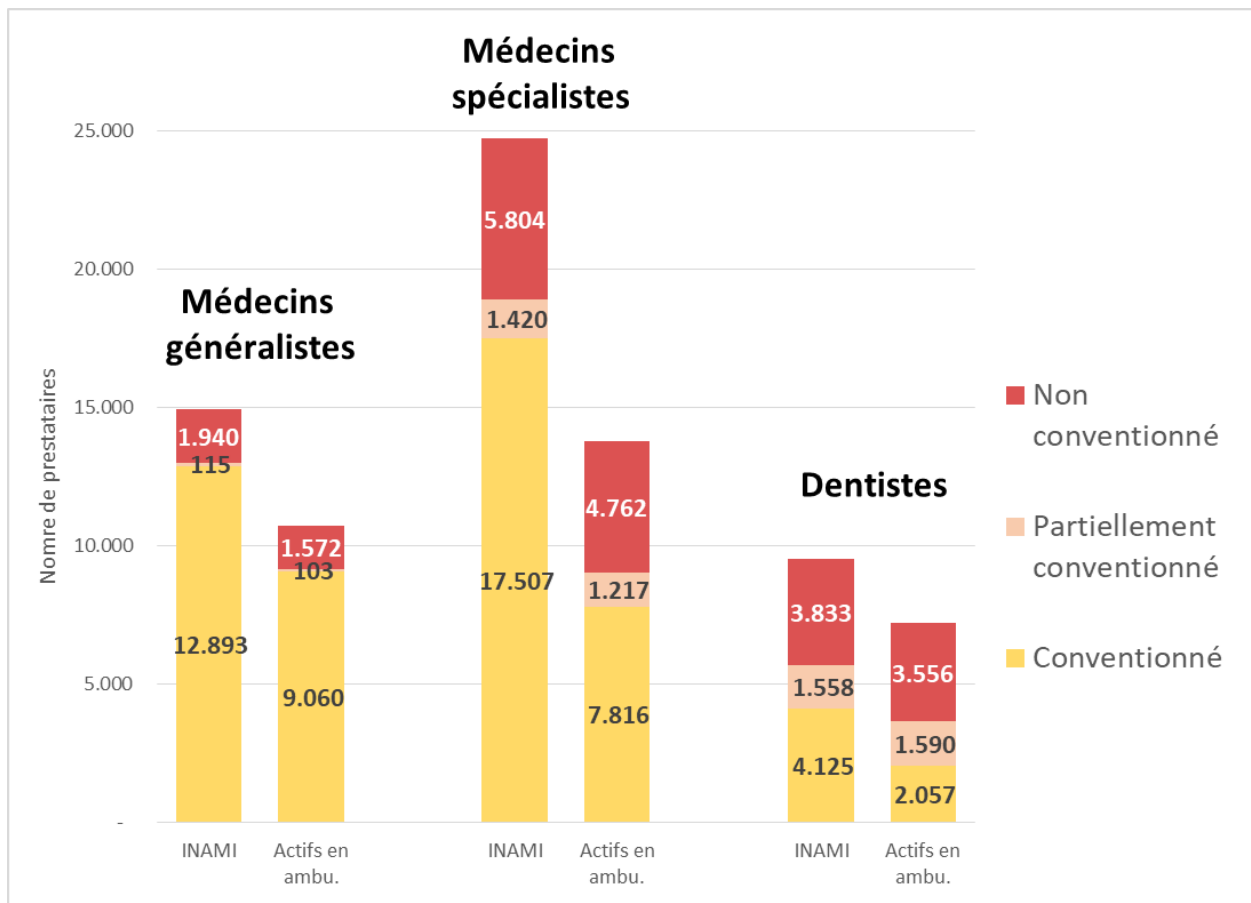
### 3.2 Conventionnement des prestataires « actifs en ambulatoire »

Les données qui suivent (à l'exception des données officielles de l'INAMI<sup>9</sup>) concernent les prestataires qui ont eu au moins 500 consultations (ou contacts pour les dentistes) en ambulatoire au cours de l'année.

Seule une partie des prestataires pris en compte dans le calcul du taux officiel de conventionnement effectué par l'INAMI a une activité substantielle en ambulatoire (72% des médecins généralistes et des dentistes, 56% des médecins spécialistes<sup>10</sup>). Cela s'explique par diverses raisons : certains prestataires exercent un autre type d'activité (activité en institution sans attestation de consultation), n'ont pas informé l'INAMI de leur cessation d'activité...

Les chiffres présentés dans ce rapport diffèrent dès lors des taux officiels.

**Graphique 1 : Prestataires actifs en ambulatoire vs prestataires actifs (INAMI), selon le conventionnement (2018)**



<sup>9</sup> Les statistiques officielles de l'INAMI ne tiennent pas compte de ce seuil d'activité - cf. méthodologie)

<sup>10</sup> Pour les codes spécialité pris en compte dans l'étude.



Le taux de conventionnement (total) parmi les 10.735 **médecins généralistes** actifs en ambulatoire est de 84%. L'accord médico-mut entré en vigueur le 30 mars 2018 pour la période 2018-2019 mentionne quant à lui que sur les 14.948 prestataires actifs en médecine générale, 12.893 médecins soit 86% ont adhéré totalement à la convention. Inversement, 1.940 médecins soit 13% l'ont refusée.

Le taux de conventionnement (total) parmi les 13.795 **médecins spécialistes**<sup>11</sup> actifs en ambulatoire tombe à 57%, ce qui est nettement inférieur au taux de conventionnement officiel. Dans le même accord medico-mut, sur les 24.731 médecins spécialistes des spécialités prises en considération dans ce rapport, 17.507 prestataires soit 71%, ont adhéré à l'accord. Inversement 5.804 spécialistes soit 23% ont mentionné leur refus.

Le taux de conventionnement total parmi les 7.203 **dentistes** actifs en ambulatoire est de 29%, soit nettement inférieur au taux de conventionnement officiel. L'accord dento-mut a été rejeté par 3.833 dentistes (hors dentistes en formation) soit 40% des prestataires alors qu'ils sont 4.125 soit 43% à y avoir totalement adhéré.

Pour ces 3 grandes catégories de prestataires, c'est parmi les prestataires conventionnés que se retrouvent la grande majorité des prestataires qui ne sont pas actifs en ambulatoire (91% des médecins généralistes non actifs sont conventionnés, 89% des médecins spécialistes et 89% des dentistes). En effet en l'absence de refus explicite de la convention les prestataires sont considérés comme totalement conventionnés, ce qui induit un taux de conventionnement parmi les prestataires actifs en ambulatoire nettement moins élevé que pour les prestataires pris en compte dans les statistiques officielles de l'INAMI.

Les prestataires non-actifs en ambulatoire sont principalement des prestataires conventionnés.

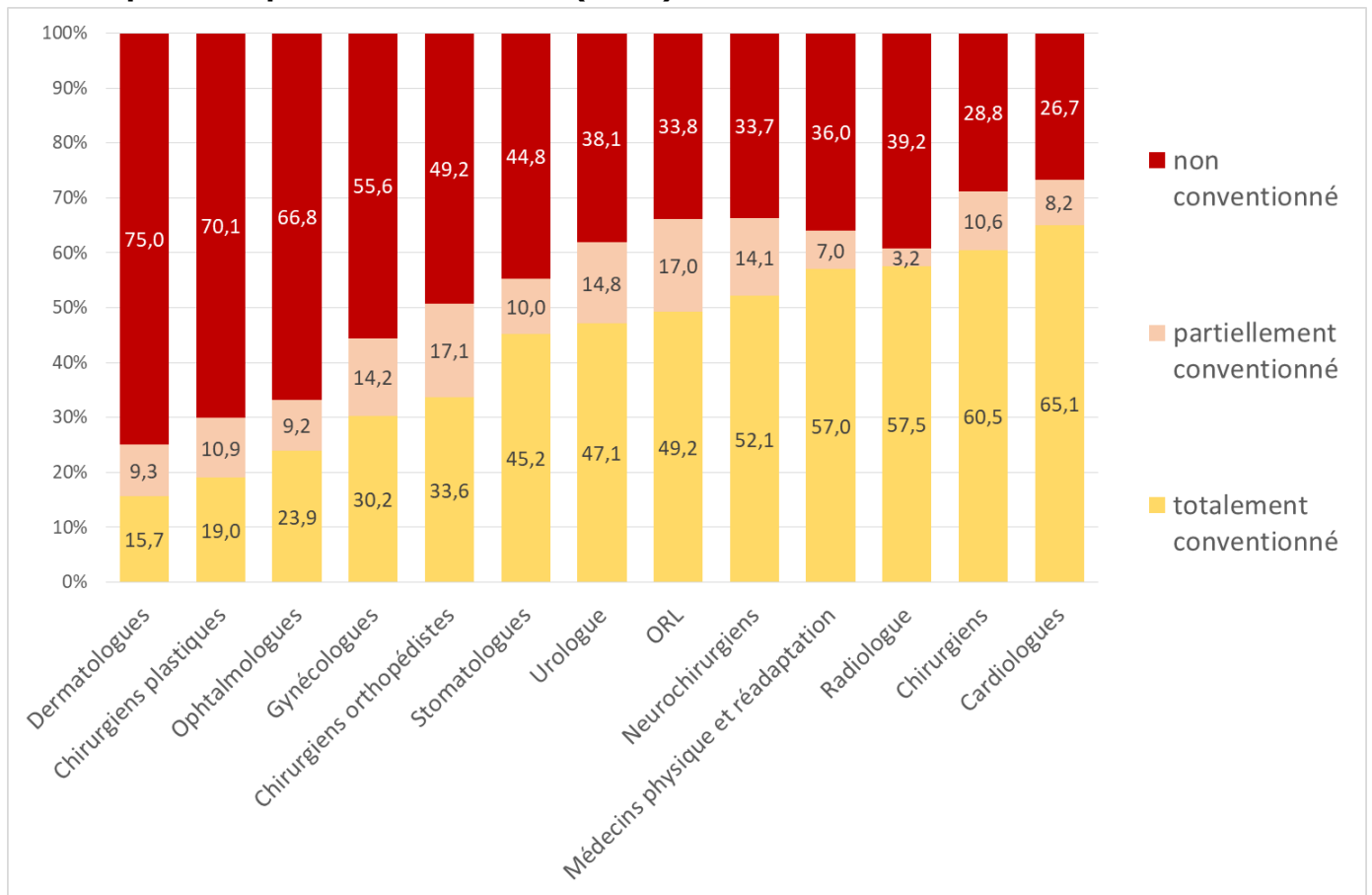
### 3.3 Disparités entre spécialités

Le taux de conventionnement des prestataires « actifs en ambulatoire » varie fortement d'une spécialité à l'autre. Ces variations peuvent être expliquées par de multiples facteurs, spécifiques à chaque spécialisation. Cela pourrait faire l'objet d'une étude en soi mais n'est pas l'objet de ce rapport.

Les 13 spécialités ayant une activité ambulatoire importante et un taux officiel de conventionnement limité, repris dans le graphique ci-dessous, illustrent les disparités entre spécialités. Les données relatives à toutes les spécialités analysées dans ce rapport figurent dans l'annexe 5.

<sup>11</sup> Dont le code compétence est pris en compte dans cette étude : exclusion, biologie clinique, anatomopathologie et des candidats spécialistes en formation.

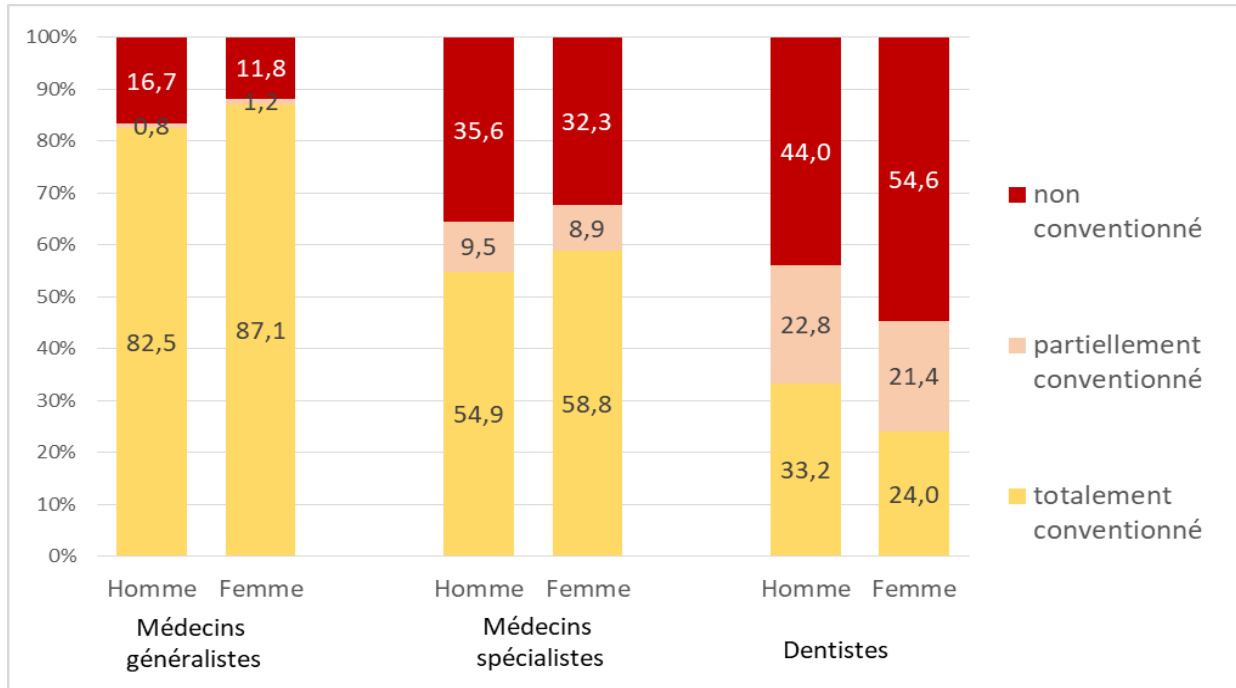
**Graphique 2 : Taux de conventionnement des prestataires actifs en ambulatoire pour 13 spécialités médicales (2018)**



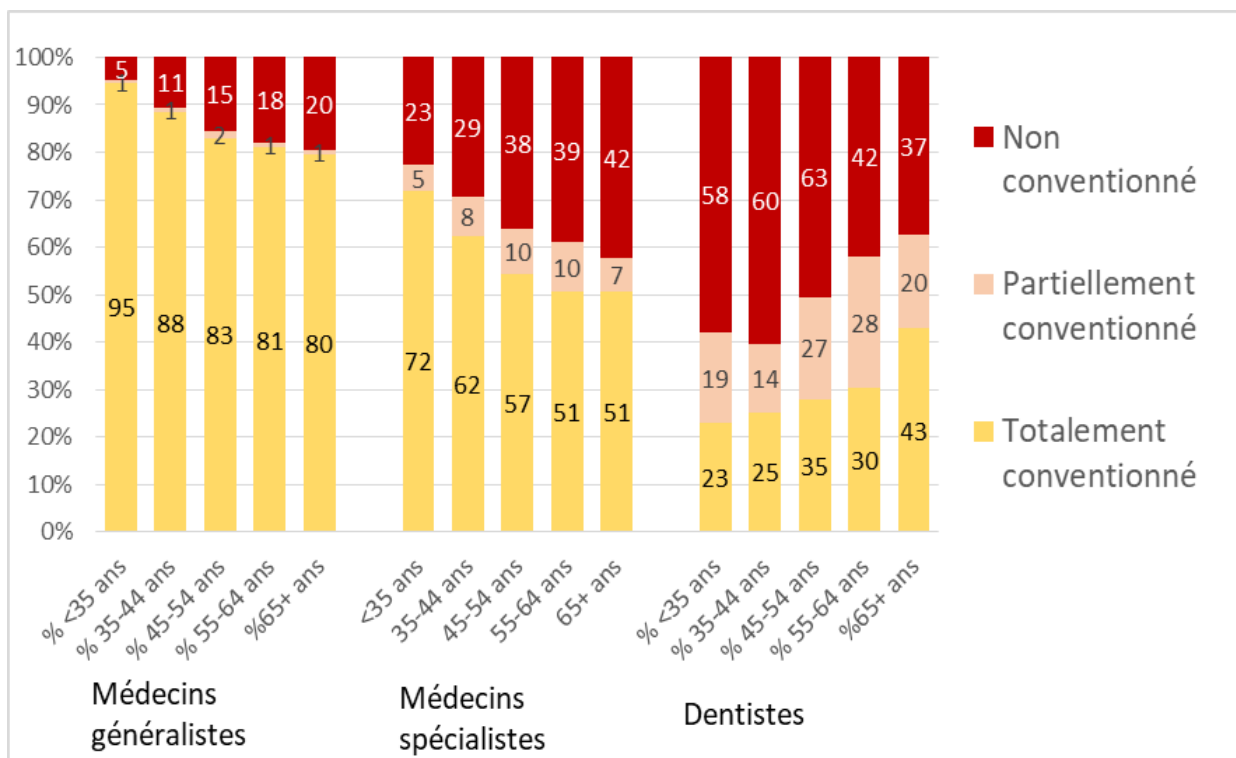
Alors que moins d'un prestataire sur six actifs en ambulatoire est conventionné parmi les dermatologues, les chirurgiens plastiques et les ophtalmologues par exemple, cette proportion atteint presque les quatre prestataires sur six parmi les cardiologues et les chirurgiens. Il reste néanmoins nettement inférieur au taux officiel de l'INAMI pour la majorité des spécialités (cf. annexe 3).

- Disparité selon le sexe et l'âge du prestataire

**Graphique 3 : Taux de conventionnement des prestataires actifs en ambulatoire selon le sexe (2018)**



**Graphique 4 : Taux de conventionnement des prestataires actifs en ambulatoire par catégorie d'âge (2018)**

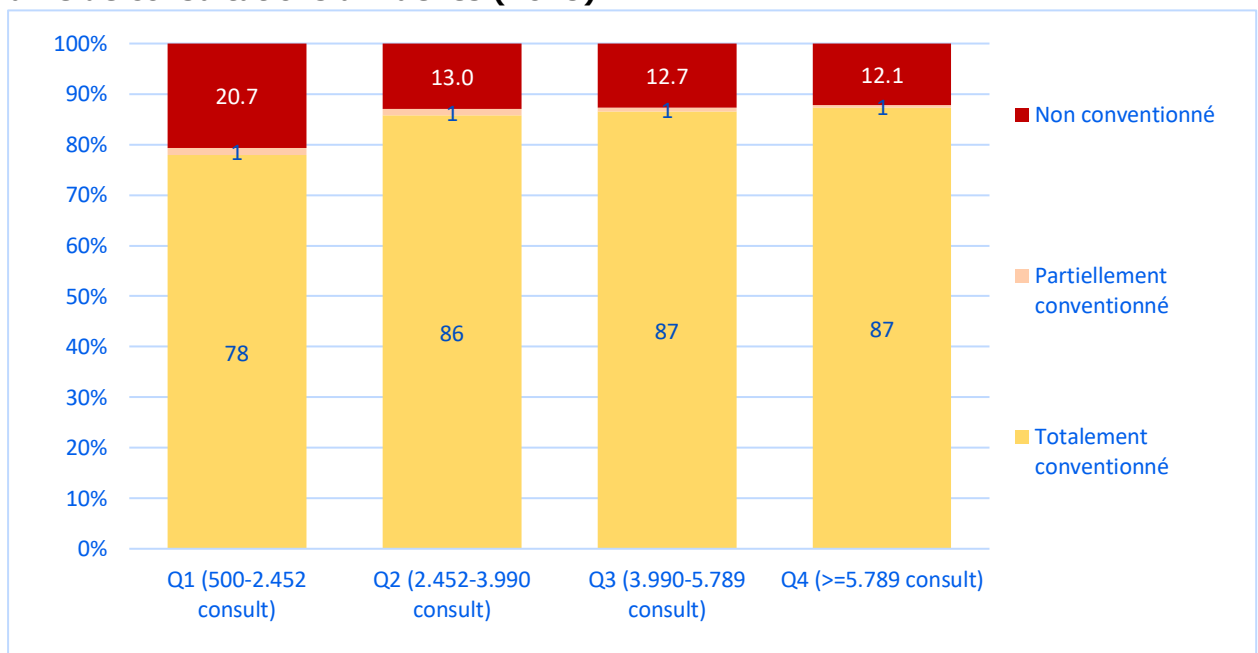


Pour les médecins (généralistes et spécialistes), le taux de conventionnement des prestataires actifs en ambulatoire est plus élevé chez les femmes. En dentisterie ce ratio s'inverse.

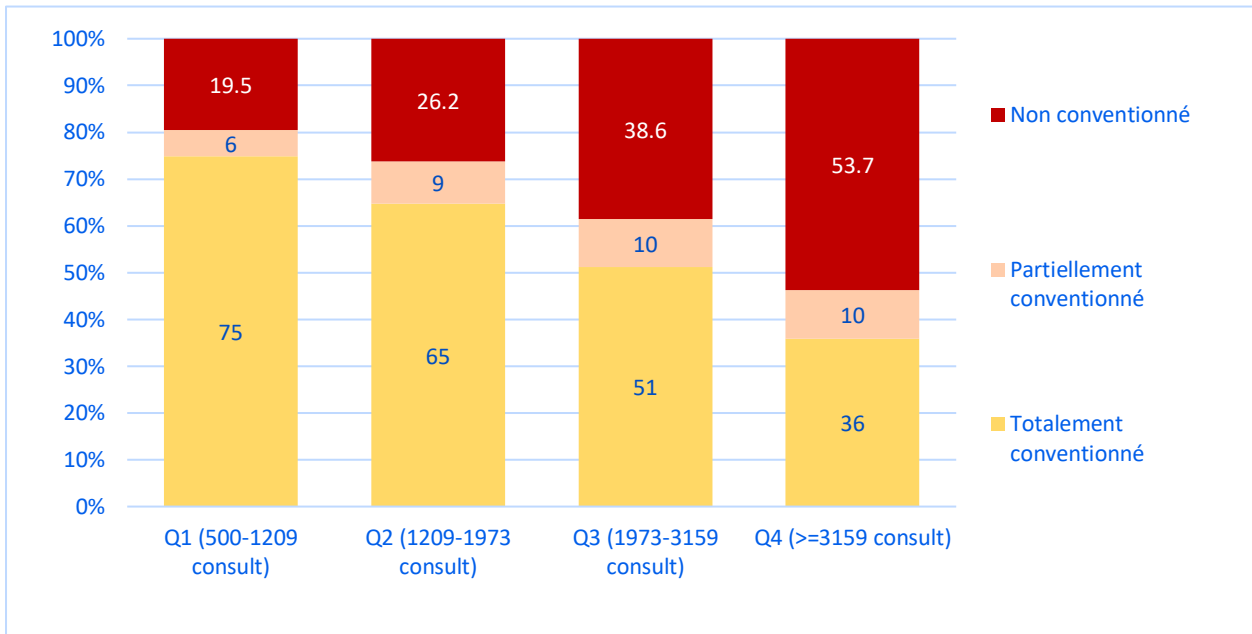
Le taux de conventionnement parmi les médecins (généralistes et spécialistes) actifs en ambulatoire diminue avec l'âge. En revanche chez les dentistes ce taux augmente avec l'âge.

- Lien entre le conventionnement du prestataire et son volume d'activité ambulatoire.

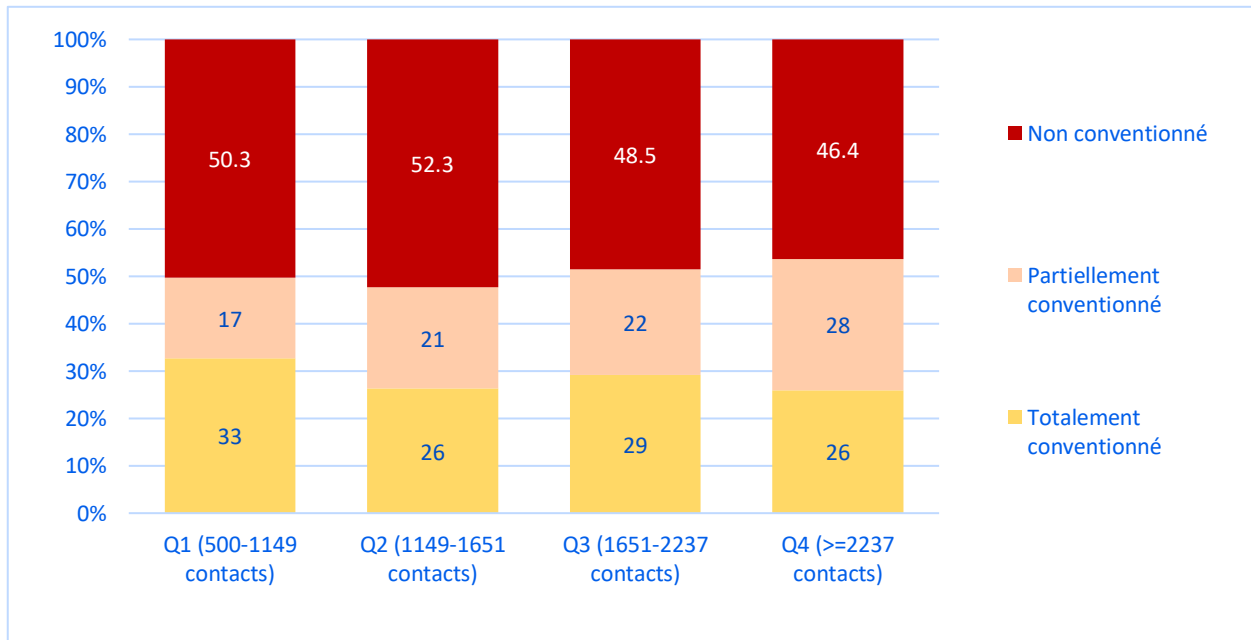
**Graphique 5 : Taux de conventionnement des médecins généralistes en fonction du volume de consultations annuelles (2018)**



**Graphique 6 : Taux de conventionnement des médecins spécialistes en fonction du volume de consultations annuelles (2018)**



**Graphique 7 : Taux de conventionnement des dentistes en fonction du nombre de contacts annuels (2018)**



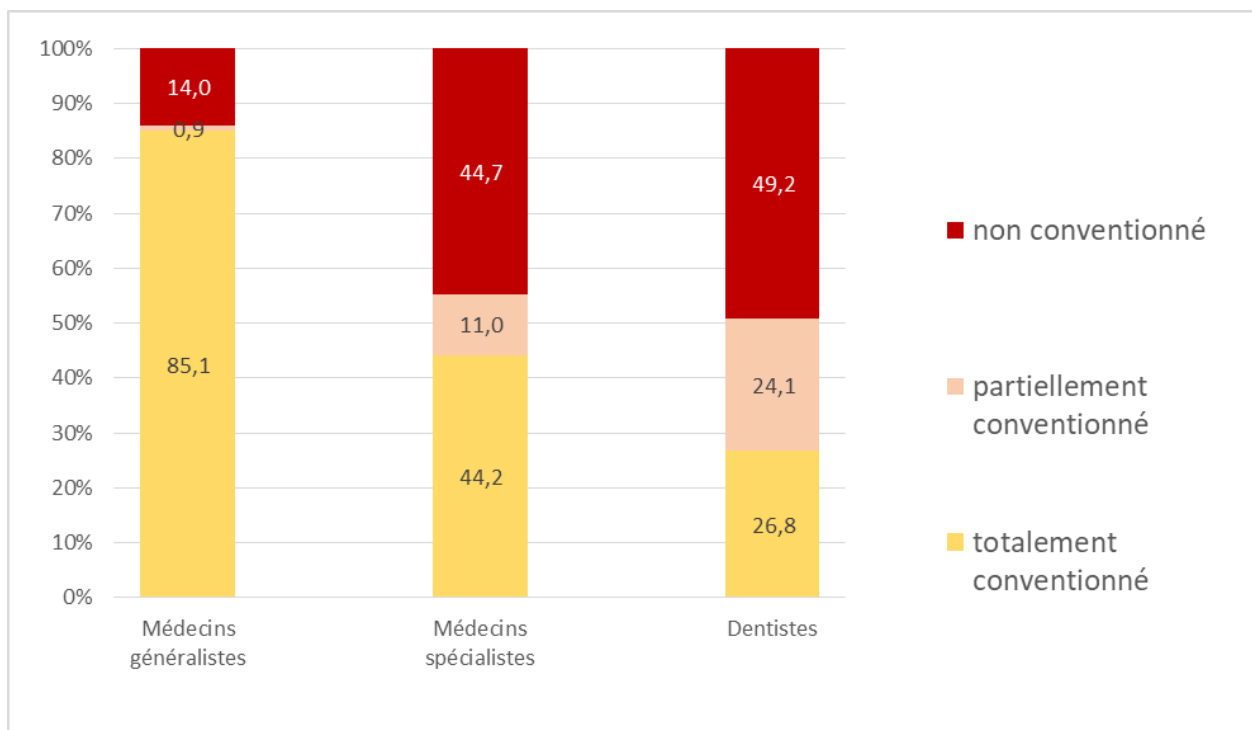
Le taux de conventionnement est plus faible chez les médecins spécialistes qui ont une activité ambulatoire élevée.

### 3.4 Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement

Le nombre de contacts ambulatoires donne une image plus représentative de l'offre médicale ambulatoire que le nombre de prestataires. L'analyse met en évidence que la proportion de contacts selon le conventionnement peut fortement s'écarter du taux de conventionnement des prestataires pour certaines spécialités.

#### - Données globales 2018

**Graphique 8 : Répartition du nombre de consultations/contacts selon le conventionnement par groupe de prestataires ayant minimum 500 contacts (2018)**



1. Les résultats de notre analyse montrent que le pourcentage de consultations chez un **médecin généraliste** conventionné est légèrement supérieur au taux de conventionnement des médecins généralistes : 85% des consultations de médecins généralistes sont attestées par des prestataires totalement conventionnés (la proportion de médecins généralistes totalement conventionnés étant de 84%). Ce pourcentage ne tient pas compte des consultations des 416.493 affiliés inscrits en maison médicale en 2018, soit 3,7% du nombre total des assurés.

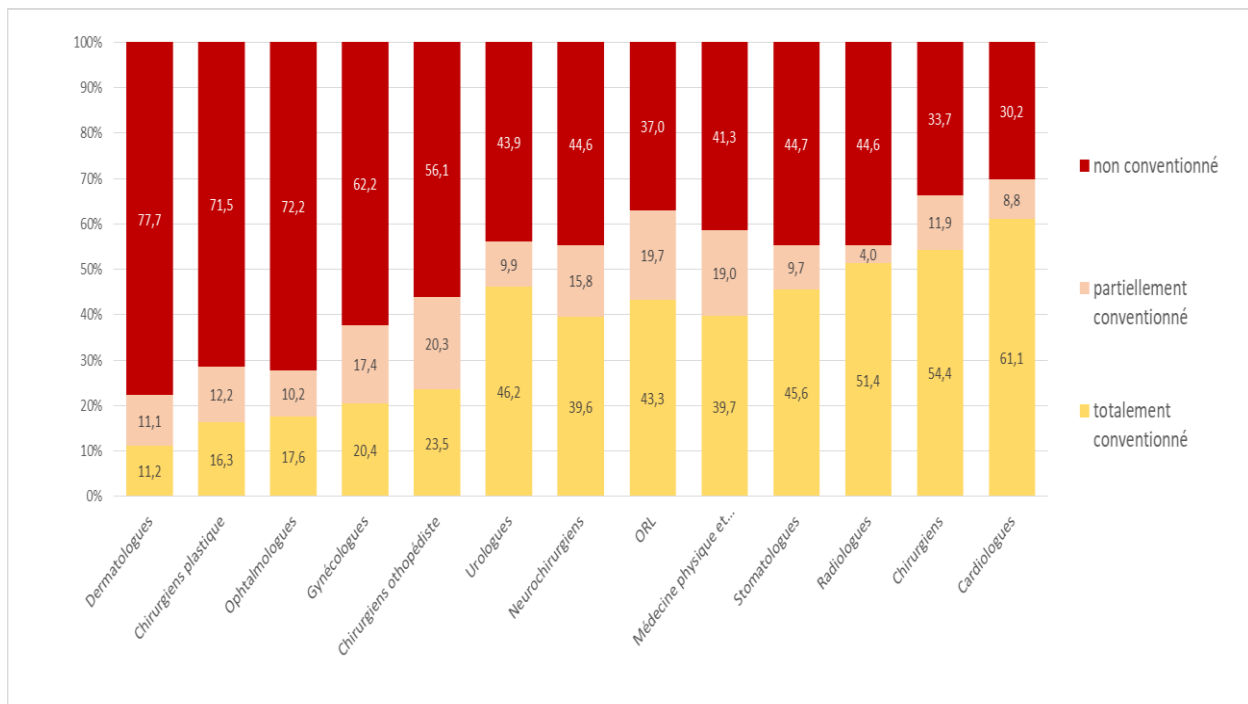
2. A contrario, bien que le taux officiel d'adhésion à la convention soit de 71%, seuls 44% des contacts se font auprès d'un **médecin spécialiste** conventionné.
3. Concernant les dentistes, la même constatation que pour les médecins spécialistes est formulée : seuls 27 % des contacts sont pris chez un prestataire totalement conventionné, alors que 42% des dentistes sont totalement conventionnés.

La proportion de l'activité ambulatoire réalisé par des prestataires conventionnés est inférieure au taux de conventionnement.

Ces résultats globaux montrent que le taux de conventionnement des prestataires n'est pas un indicateur fiable de la réalité de l'activité ambulatoire.

- Répartition du volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement de quelques spécialités en 2018

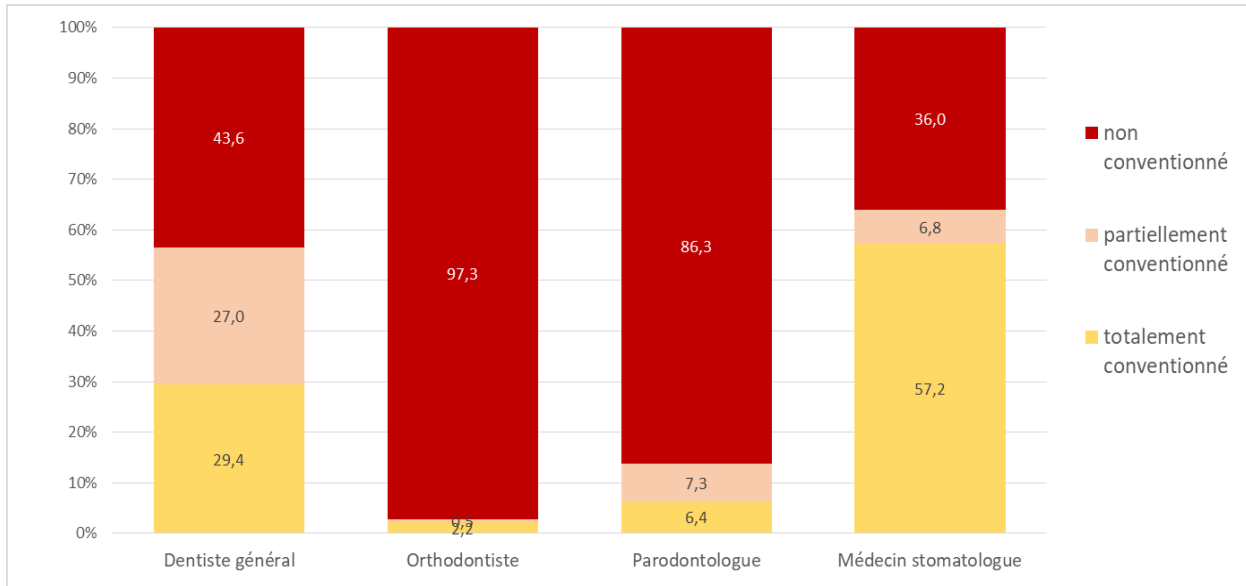
**Graphique 9 : Répartition du nombre de consultations/contacts selon le conventionnement pour les médecins spécialistes avec minimum 500 contacts (2018)**



Les 13 spécialités ayant une activité ambulatoire importante et un taux officiel de conventionnement limité, reprisent dans le graphique ci-dessus, illustrent bien les disparités entre spécialités. Les données relatives à toutes les spécialités analysées dans ce rapport figurent dans l'annexe 5.

Au sein des 13 spécialités reprises ci-dessus, la proportion de consultations attestées par des spécialistes totalement conventionnés va de 11% pour les dermatologues à 61% pour les cardiologues. Pour plusieurs spécialités, seule une minorité de consultations sont attestées par des prestataires totalement conventionnés, notamment en chirurgie plastique (16%), ophtalmologie (18%), gynécologie (20%), orthopédie (23%), urologie (40%), neurochirurgie (40%), ORL (43%), médecine physique (46%), stomatologie (46%).

**Graphique 10 : Répartition du nombre de consultations/contacts selon le conventionnement pour les dentistes avec minimum 500 contacts (2018)**



Alors que près de 30% des contacts en dentisterie générale sont attestés par des prestataires totalement conventionnés, ce pourcentage tombe à 2% chez les orthodontistes, et 6% chez les parodontologues. C'est pour les médecins stomatologues que les prestataires conventionnés ont la plus grande part de l'activité ambulatoire.

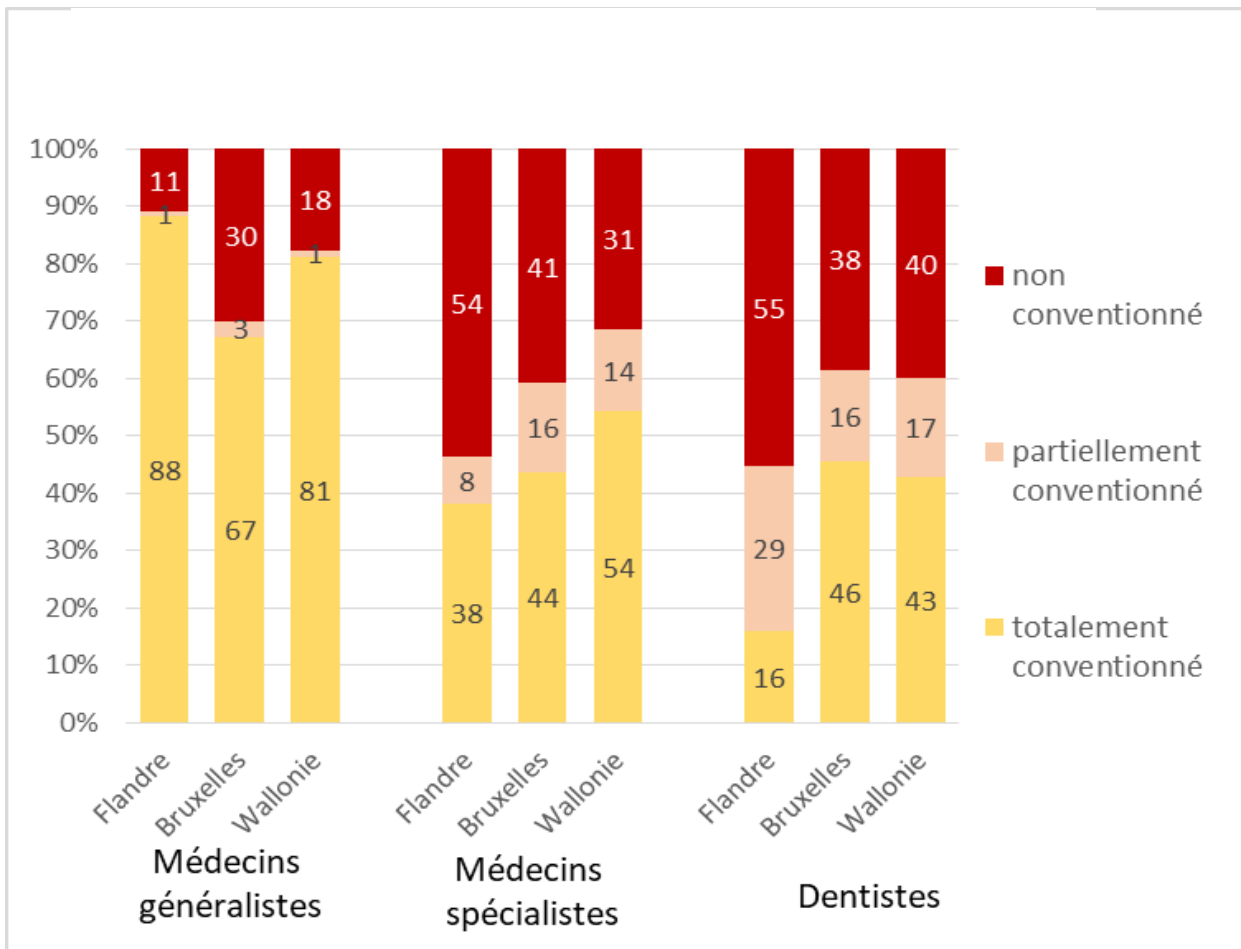


- Répartition du volume d'activité ambulatoire selon la localisation géographique en 2018

La proportion de contacts des patients avec un prestataire conventionné donne une indication sur l'accessibilité financière, hors maisons médicales et indépendamment de protections particulières (souscription individuelle à des assurances privées, dentaires ou autres).

La prise en compte du domicile du patient met en évidence d'importantes différences géographiques.

**Graphique 11 : Répartition du nombre de consultations/contacts par groupe de prestataire selon le conventionnement, par région (2018)**



**Médecins généralistes**

En Flandre et en Wallonie, le pourcentage de contacts chez un prestataire totalement conventionné est proche de la moyenne belge (85%). La situation à Bruxelles attire l'attention : les affiliés bruxellois n'ont que deux tiers de leurs consultations de médecine générale chez des prestataires conventionnés. Cette situation est à mettre en perspective avec l'accessibilité aux maisons médicales, particulièrement nombreuses à Bruxelles, non prises en compte dans ce rapport. Par conséquent la prudence reste de mise dans l'interprétation de ce résultat, néanmoins même dans ce contexte la différence reste interpellante.

## Médecins spécialistes

Les affiliés bruxellois ont le même taux de recours à des consultations de spécialistes totalement conventionnés que la moyenne nationale de 44%. On remarque que les affiliés wallons sont plus enclins à consulter un spécialiste conventionné, tandis que les affiliés flamands ont plus recours aux médecins non conventionnés ou partiellement conventionnés, ce qui peut engendrer des suppléments d'honoraires facturés.

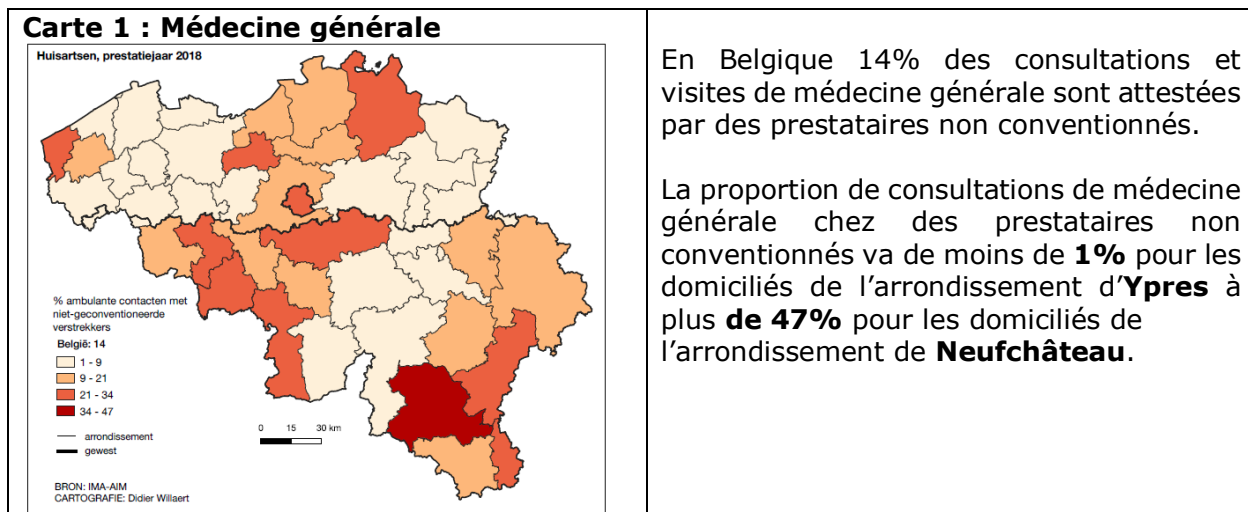
## Dentistes

Au niveau national, le pourcentage de contacts avec des dentistes conventionnés est de 27% mais cette moyenne cache des différences très importantes entre les situations en Flandre, où ce pourcentage n'est que de 16%, et en Wallonie ou à Bruxelles où il atteint les 40%.

### - Détail par arrondissement

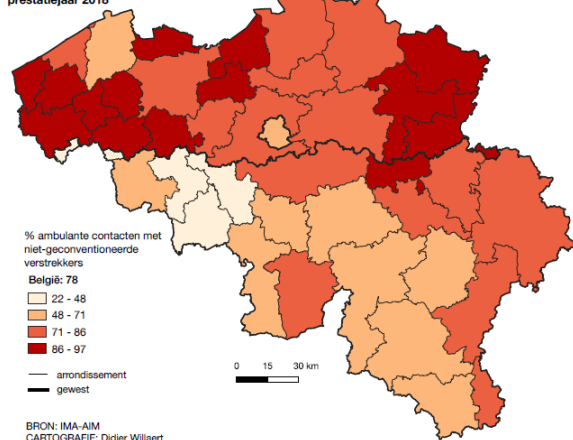
Les cartes qui suivent mettent en évidence de grandes disparités géographiques, y compris au sein de chaque Région. Elles représentent la proportion de consultations / contacts des domiciliés d'un arrondissement chez des prestataires non conventionnés. Une couleur foncée indique que les patients se rendent proportionnellement plus chez des prestataires non conventionnés.

Etant donné les écarts importants entre spécialités, chaque carte utilise une échelle différente. Les couleurs utilisées permettent de comparer les différences géographiques pour une même spécialité, mais pas de comparer les spécialités entre elles.



## Carte 2 : Dermatologie

Specialisten huid- en geslachtsziekten,  
prestatiejaar 2018

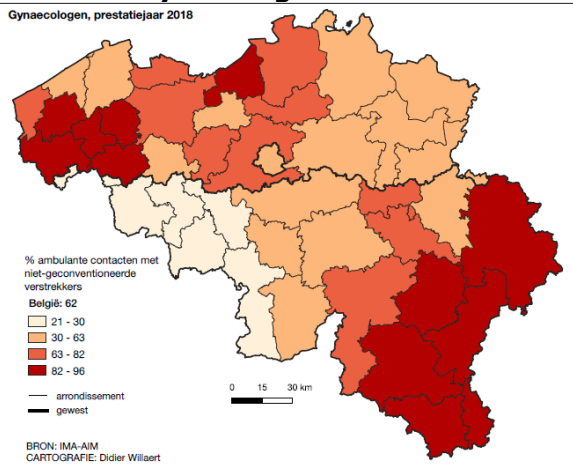


En Belgique 78% des consultations de dermatologues sont attestées par des prestataires non conventionnés.

Les domiciliés de l'arrondissement de **Roulers** sont confrontés à une proportion très élevée (plus de **97%**) de consultations de dermatologie chez des prestataires non conventionnés. C'est pour les domiciliés **l'arrondissement de Mouscron** que cette proportion est la moins élevée (**22%**).

## Carte 3 : Gynécologie

Gynaecologen, prestatiejaar 2018

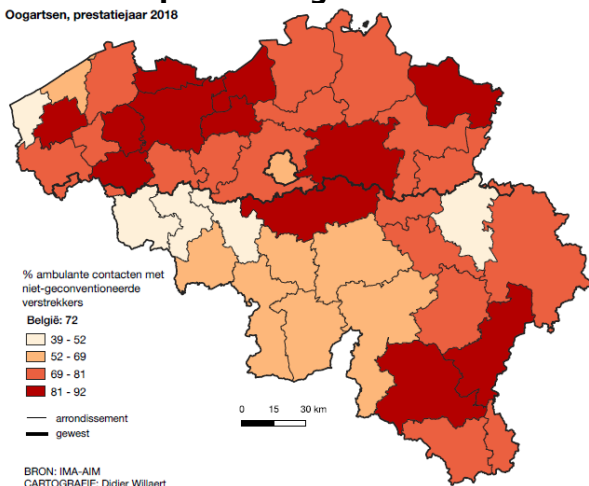


En Belgique 62% des consultations de gynécologie sont attestées par des prestataires non conventionnés.

Les domiciliés de l'arrondissement d'**Arlon** ont **plus de 96%** de leurs consultations chez des gynécologues non conventionnés. Les domiciliés de l'arrondissement de **Tournai** ont moins de **21%** de leurs consultations chez des non conventionnés.

## Carte 4 : Ophtalmologie

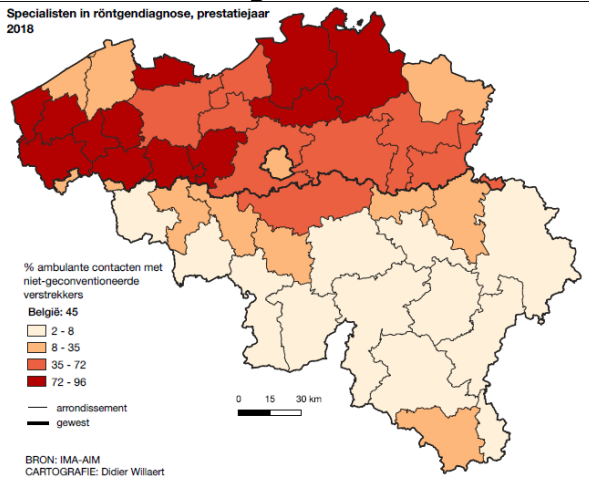
Oogartsen, prestatiejaar 2018



En Belgique 72% des consultations d'ophtalmologues sont attestées par des prestataires non conventionnés.

Les domiciliés de l'arrondissement de **Tielt** sont confrontés à une proportion très élevée (plus de **90%**) de consultations d'ophtalmologues chez des prestataires non conventionnés. C'est pour les domiciliés de l'arrondissement de **Tournai** que cette proportion est la moins élevée (**39%**).

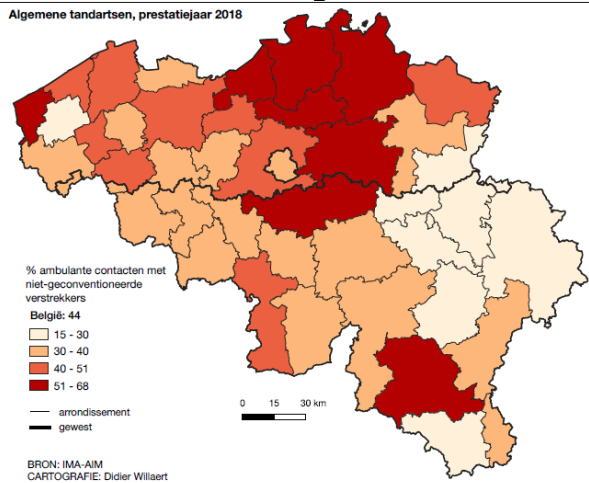
### Carte 5 : Radiologie



En Belgique 45% des honoraires de consultation de radiologues sont attestés par des prestataires non conventionnés.

Alors que les domiciliés de l'arrondissement d'**Ypres** sont généralement confrontés à des radiologues non conventionnés (**96%** des cas), les domiciliés de l'arrondissement de Dinant ne le sont que dans **2%** des cas.

### Carte 6 : Dentisterie générale



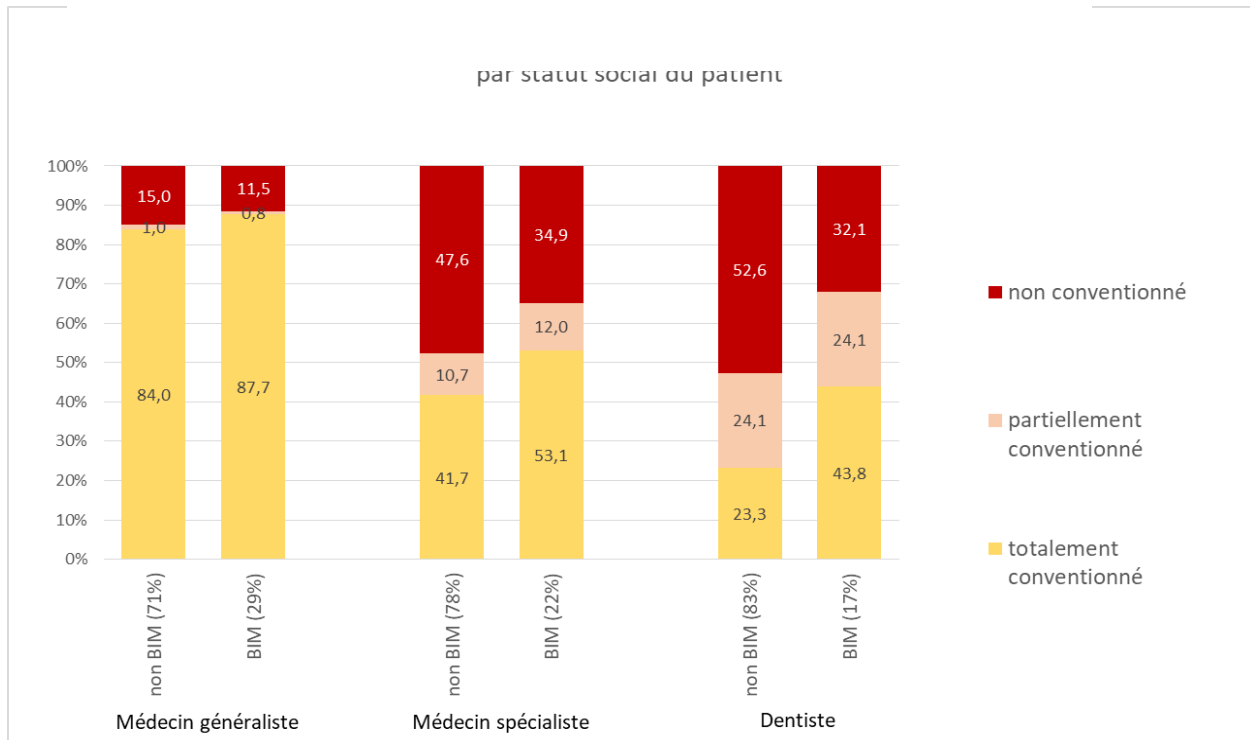
En Belgique 44% des contacts de dentisterie générale sont attestés par des prestataires non conventionnés.

Les domiciliés de l'arrondissement de **Furnes** sont confrontés à une grande majorité de contacts de dentisterie générale chez des prestataires non conventionnés (**68%**). C'est pour les domiciliés de l'arrondissement liégeois que cette proportion est la moins élevée (**15%**).

Le taux de conventionnement total varie fortement selon la localisation, au sein d'une même spécialité.

- Patients précarisés en 2018

**Graphique 12 : Répartition du nombre de consultations/contacts pour les médecins généralistes, médecins spécialistes et dentistes selon le conventionnement, par statut BIM**



### Médecins généralistes

Les bénéficiaires d l'intervention majorée recourent un peu plus fréquemment à des prestataires conventionnés pour des consultations de médecine générale (88% des consultations) que les autres assurés (84%), mais il se rendent chez un médecin généraliste non conventionné pour une consultation sur neuf.

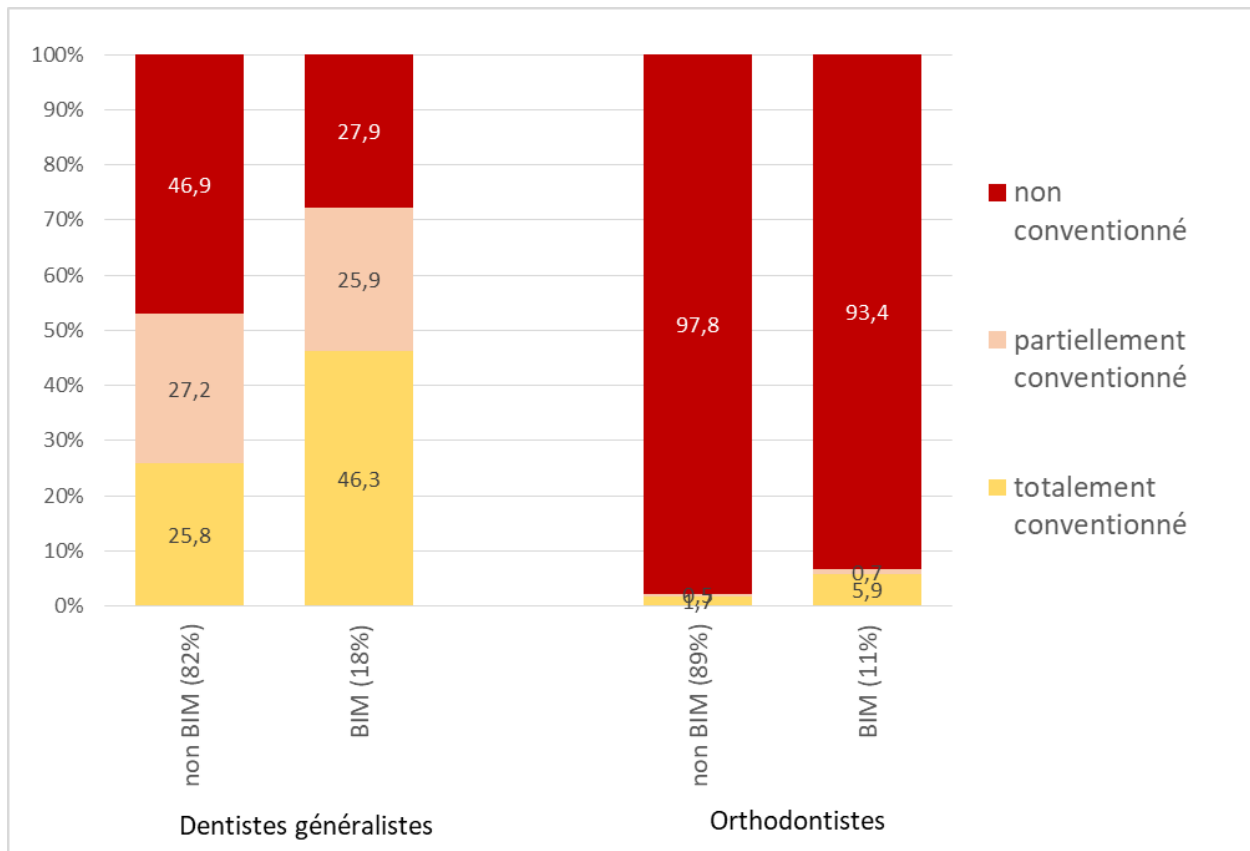
### Médecins spécialistes

Les bénéficiaires de l'intervention majorée se rendent chez des prestataires non conventionnés pour plus d'une consultation de médecin spécialiste sur trois. Cette proportion est plus élevée pour les autres bénéficiaires.

### Dentistes

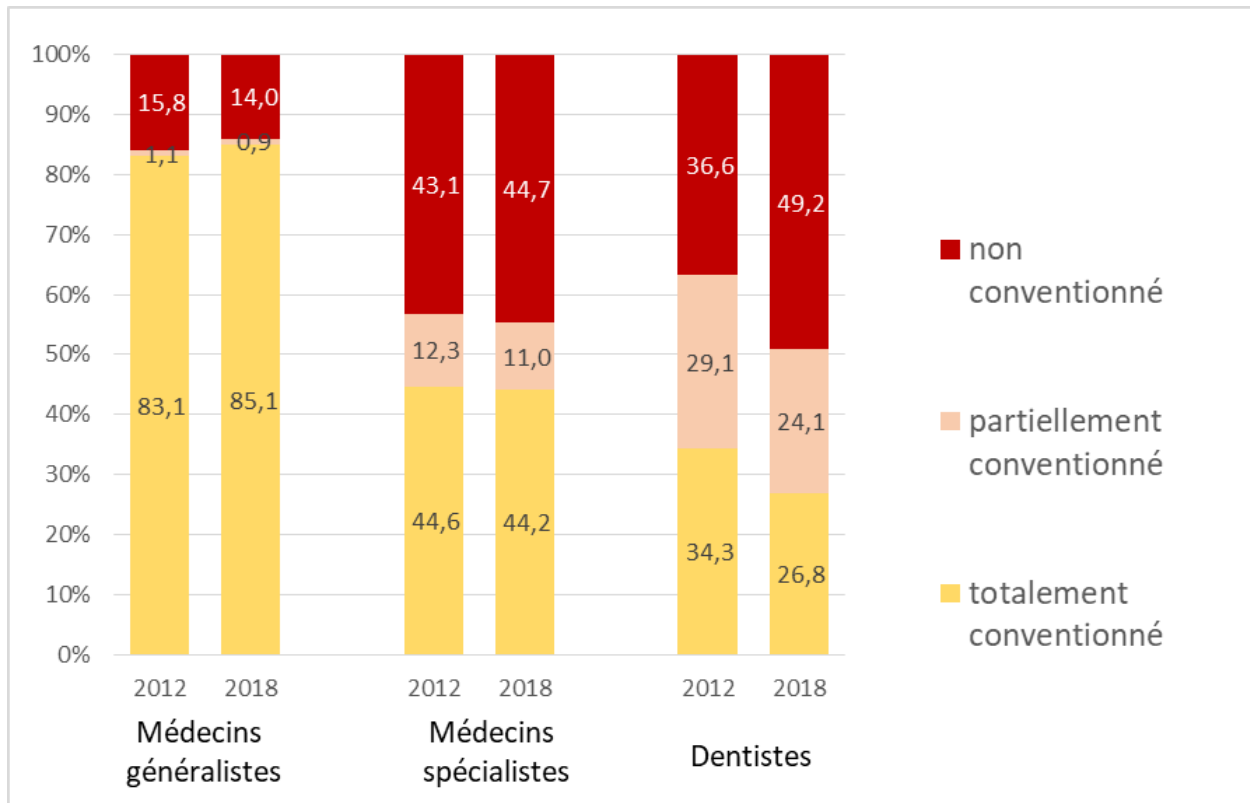
La proportion de contacts avec des dentistes totalement conventionnés est quasiment deux fois plus élevée pour les patients BIM (43%) que pour les autres assurés (21%), mais reste toutefois minoritaire, avec des différences énormes selon la spécialité du dentiste.

**Graphique 13 : Répartition du nombre de contacts au sein de la dentisterie : dentistes généralistes et orthodontistes, selon le conventionnement, par statut social**



- Evolution du volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement (2012-2018)

**Graphique 14 : Evolution entre 2012 et 2018 de la répartition de l'activité ambulatoire des médecins généralistes, médecins spécialistes et dentistes selon le conventionnement**



La proportion de contacts chez des **médecins généralistes** conventionnés, qui dépassait 83% en 2012, a légèrement augmenté entre 2012 et 2018. Au cours de cette période, plusieurs mesures visant à améliorer les conditions de travail et l'attractivité de la profession ont été prises.

Pour les consultations chez les **médecins spécialistes**, dont plus 43% avaient lieu chez des prestataires non conventionnés, la situation est stable avec un léger glissement des prestataires partiellement conventionnés vers les prestataires non conventionnés.

La proportion de contacts chez des **dentistes** non conventionné s'est accrue d'un tiers entre 2012 et 2018, au détriment tant des prestataires totalement conventionnés que des prestataires partiellement conventionnés.

### 3.5 Tableaux de synthèse : volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement, et taux de conventionnement des prestataires.

**Tableau 2 : Taux de conventionnement : comparaison du volume d'activité ambulatoire au taux de conventionnement des prestataires.**

	% conventionnement prestataires  (stats INAMI)	% conventionnement prestataires <b>actifs</b>  (Atlas IMA) (*)	% conventionnement prestataires <b>actifs en ambulatoire</b>  (≥ 500 consult- contacts / an)	<b>Volume d'activité ambulatoire selon le conventionnement</b>  (prestataires ≥ 500 consult-contacts/ an)
<b>Médecin généraliste (**)</b>				
conventionné	86%	83%	84%	<b>85%</b>
partiellement conventionné	1%	1%	1%	<b>1%</b>
non conventionné	13%	16%	15%	<b>14%</b>
<b>Médecin spécialiste (***)</b>				
conventionné	71%	64%	57%	<b>44%</b>
partiellement conventionné	6%	8%	9%	<b>11%</b>
non conventionné	23%	28%	35%	<b>45%</b>
<b>Dentistes</b>				
conventionné	43%	29%	29%	<b>27%</b>
partiellement conventionné	16%	22%	22%	<b>24%</b>
non conventionné	40%	49%	49%	<b>49%</b>

(\*) Dans l'Atlas IMA, les prestataires sont considérés comme « actifs » lorsque leurs honoraires INAMI dépassent un certain seuil (5.000 € pour les médecins généralistes, 10.000 € pour les médecins spécialistes ou 15.000 € pour les dentistes) au cours de l'année

(\*\*) Les 3 dernières colonnes sont basées sur les codes spécialités 003 et 004. La première colonne (stats INAMI) est basée sur les codes spécialités 003, 004, 007 et 008.

(\*\*\*) Médecins spécialistes hors médecins spécialistes en formation, spécialistes en biologie clinique et anatomopathologues.

#### **Médecin généraliste :**

La proportion de consultation de médecin générale réalisée par des prestataires non conventionnés est proche du pourcentage officiel de prestataires ayant refusé d'adhérer à la convention.

#### **Médecin spécialiste :**

La proportion de consultation de médecine spécialisée réalisée par des prestataires non conventionnés (45%) est quasiment deux fois plus élevée que le pourcentage officiel de prestataires ayant refusé d'adhérer à la convention (23%). Ceci indique que les prestataires qui ont une grosse activité ambulatoire ont plus tendance à refuser d'adhérer à la convention que leurs confrères.



Plus de la moitié des spécialistes conventionnés<sup>12</sup> n'ont pas d'activité ambulatoires significative (cf. annexe 5).

### Dentiste :

Près de la moitié des dentistes qui ont une activité substantielle ont refusé d'adhérer à la convention, ce qui est sensiblement plus élevé que les taux officiels de l'INAMI.

Le nombre de prestataires conventionnés qui n'ont pas d'activité ambulatoire explique en partie l'écart entre le taux de conventionnement INAMI et la proportion de consultations / contacts réalisés par des prestataires conventionnés.

**Tableau 3 : Prestataires selon le conventionnement : comparaison des données INAMI, IMA et prestataires actifs en ambulatoire, 2018, Belgique**

	Conventionné	Partiellement conventionné <sup>13</sup>	Non conventionné	Total
<b>Médecin généraliste</b>				
Nombre de prestataires (INAMI) (1)	12.893	115	1.940	<b>14.948</b>
Nombre de prestataires actifs (Atlas IMA) (2)	9.440	130	1.856	<b>11.426</b>
% prestataires actifs / total (2/1)	73%	113%	96%	<b>76%</b>
Nombre de prestataires actifs en ambulatoire (3)	9.060	103	1.572	<b>10.735</b>
%prestataires actifs en ambu / total (3/1)	70%	90%	81%	<b>72%</b>
<b>Médecin spécialiste</b>				
Nombre de prestataires (INAMI) (1)	17.507	1.420	5.804	<b>24.731</b>
Nombre de prestataires actifs (Atlas IMA) (2)	12.322	1.450	5.480	<b>19.252</b>
% prestataires actifs / total (2/1)	70%	102%	94%	<b>78%</b>
Nombre de prestataires actifs en ambulatoire (3)	7.816	1.217	4.762	<b>13.795</b>
%prestataires actifs en ambu / total (3/1)	45%	86%	82%	<b>56%</b>
<b>Dentiste</b>				
Nombre de prestataires (INAMI) (1)	4.125	1.558	3.833	<b>9.516</b>
Nombre de prestataires actifs (Atlas IMA) (2)	2.247	1.704	3.768	<b>7.719</b>
% prestataires actifs / total (2/1)	54%	109%	98%	<b>81%</b>
Nombre de prestataires actifs en ambulatoire (3)	2.057	1.590	3.556	<b>7.203</b>
%prestataires actifs en ambu / total (3/1)	50%	102%	93%	<b>76%</b>

<sup>12</sup> Parmi les spécialités prises en compte dans l'étude (hors biologie clinique et anatomopathologie).

<sup>13</sup> Les statistiques de l'atlas et les nôtres tiennent compte des changements de conventionnement en cours d'année alors que les statistiques INAMI sont données à la date du 1<sup>er</sup> janvier, ce qui explique que le nombre de prestataires actifs puisse parfois être supérieur au nombre de prestataires.

Près de 10.936 **médecins spécialistes**<sup>14</sup> soit 44% ne sont pas « actifs en ambulatoire ». La moitié d'entre eux (5.479) n'ont pas d'activité (moins de 10.000 € d'honoraires en 2018), les autres ne consultent pas (ou peu), notamment parce que leur activité est exclusivement hospitalière. Cinquante-cinq pourcent des médecins spécialistes totalement conventionnés n'ont pas d'activité ambulatoire, contre 18% parmi les non conventionnés. Ils font donc grimper le taux de conventionnement officiels sans contribuer à l'offre de consultation avec sécurité tarifaire.

Parmi les **dentistes** ce sont 50% des prestataires totalement conventionnés qui n'ont pas d'activité ambulatoire contre 7% des dentistes non conventionnés, avec les mêmes conséquences que pour les médecins spécialistes.

Ces chiffres expliquent en grande partie l'énorme écart constaté entre le taux de prestataires totalement conventionnés et le taux de consultations/contacts totalement conventionnés.

## 4 Conclusions

Au vu de ces résultats, il semble clair que le taux officiel de conventionnement des prestataires n'est pas un indicateur fiable de la réalité. L'étude de l'accès à des consultations de prestataires conventionnés donne une image plus négative de la situation pour plusieurs raisons. D'abord le nombre important de prestataires conventionnés inactifs ou ayant peu d'activité ambulatoire gonflent les statistiques officielles de conventionnement. Ensuite, parmi les médecins spécialistes, les prestataires non conventionnés sont surtout des prestataires qui ont une activité ambulatoire importante. Un indicateur basé sur le volume d'activité ambulatoires ou l'exclusion des prestataires peu ou pas actifs en ambulatoire serait dès lors plus approprié pour évaluer l'accessibilité en ambulatoire. L'IMA envisage d'ailleurs d'intégrer un tel indicateur dans son Atlas.

Autre point interpellant : les importantes différences entre les taux des consultations/contacts conventionnés chez les médecins généralistes et chez les spécialistes (médecins et dentistes compris). Si l'accessibilité à des consultations conventionnées auprès d'un généraliste semble bonne, la situation est très différentes pour les spécialistes avec de grandes disparités au sein des différentes spécialisations. Pour beaucoup d'entre elles le taux de consultations/contacts conventionnés est largement en dessous des 60% au niveau national (taux considéré comme garantissant une accessibilité financière suffisante).

De plus ces moyennes nationales cachent de très grandes disparités géographiques. Nos données montrent que dans certaines zones, l'accessibilité aux prestataires conventionnés est extrêmement difficile.

En dernier lieu il convient d'évoquer le manque de transparence concernant les pratiques des prestataires partiellement conventionnés. Cela engendre une incertitude de taille quant à l'accessibilité financière des prestations réalisées par ceux-ci, et plus globalement une incertitude quant à l'accessibilité financière de toute la spécialité lorsque ces prestataires représentent près d'un cas sur quatre pour les dentistes notamment.

---

<sup>14</sup> Hors biologie clinique, anatomopathologie et candidats spécialistes en formation

## 5 Références

Statistiques annuelles des professionnels des soins de santé en Belgique -

[https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/statan\\_2017\\_fr.pdf](https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/statan_2017_fr.pdf)

PlanCad Médecins 2004-2016 : Synthèse, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, septembre 2019, [https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/plancad\\_medecin\\_2004-2016\\_fr\\_1.pdf](https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/plancad_medecin_2004-2016_fr_1.pdf)

PlanCad Dentistes (total des spécialités) 2004-2016, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, septembre 2019. [https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/plancad\\_dentiste\\_2004-2016\\_fr\\_1.pdf](https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/plancad_dentiste_2004-2016_fr_1.pdf)

## 6 Annexes

### 6.1 Annexe 1. Codes de nomenclature pris en compte pour la sélection des contacts ambulatoires

Médecins généralistes : consultations et visites : 101010, 101032, 101054, 101076, 103110, 103132, 103213, 103235, 103412, 103434, 103913, 104112, 104215, 104230, 104252, 104355, 104510, 104650

Médecins spécialistes : consultations : 101275, 101290, 102012, 102034, 102071, 102093, 102115, 102130, 102152, 102174, 102196, 102211, 102255, 102270, 102292, 102314, 102336, 102351, 102373, 102535, 102550, 102572, 102594, 102616, 102631, 102653, 102675, 102690, 102712, 102734, 102756, 102815, 102830, 102874, 102896, 102911, 102955, 102970, 103073, 103250, 103456, 103471, Pour es Pour les spécialistes en radiodiagnostic : Honoraires de consultation : 460670, 460795

Dentiste : article 5 : minimum 1 code de l'article 5 par patient et par jour, uniquement par dentiste.

## 6.2 Annexe 2. Codes qualification pour les spécialités prises en compte

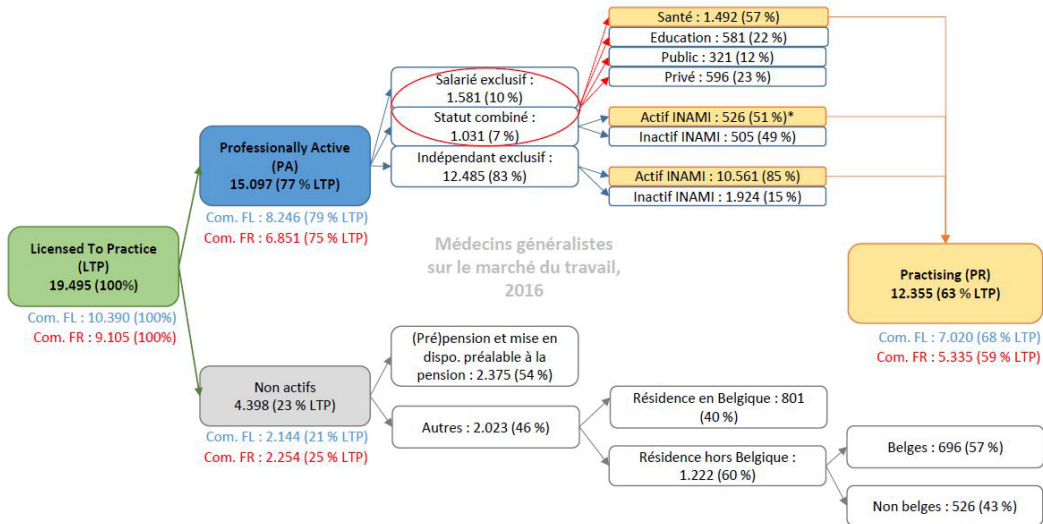
Spécialité	code profession	qualification	Nombre total de prestataires	Nombre prestataires >500 contacts ambulatoires	% Prestataire "actifs en ambulatoire"
Huisartsen / médecins généralistes	10 tem 19	003 en 004	12.745	10.735	84%
<b>Arts-specialisten / Médecins spécialistes</b>					
Anesthesisten / anesthésistes	10 tem 19	100 tem 137	1.460	317	22%
Heelkundigen / chirurgiens	10 tem 19	140 tem 166	1.132	780	69%
Neurochirurgen / neurochirurgiens	10 tem 19	170 tem 179	196	163	83%
Geriaters / gériatres	10 tem 19	180 tem 184	309	26	8%
Specialisten in neurochirurgie en neuropsychiatrie / spécialistes en neurochirurgie et neuropsychiatrie	10 tem 19	192 tem 195	3	0	0%
Plastische heelkundigen / chirurgiens plastiques	10 tem 19	210 tem 222	237	184	78%
Gynaecologen / gynécologues	10 tem 19	340 tem 369	1.453	1.301	90%
Oogartsen (oftalmologen) / ophtalmologues	10 tem 19	370 tem 397	1.061	998	94%
Keel-, neus en oorartsen (otorinolaryngologen) / ORL	10 tem 19	410 tem 422	651	595	91%
Urologen / urologues	10 tem 19	50, 454, 455, 45	403	344	85%
Orthopedisch heelkundigen / chirurgiens orthopédiques	10 tem 19	480 tem 496	1.006	904	90%
Stomatologen / stomatologues	10 tem 19	520 tem 521	286	230	80%
Specialisten huid- en geslachtsziekten(dermatovenereologen) / dermatologues	10 tem 19	550 tem 569	758	708	93%
Inwendig geneeskundigen / médecine interne	10 tem 19	573 tem 598	1.236	827	67%
Longspecialisten (pneumologen) / pneumologues	10 tem 19	620 tem 638	552	490	89%
Maag-darm specialisten (gastro-enterologen) / gastro-entérologues	10 tem 19	650 tem 659	702	626	89%
Medische oncologen / oncologues	10 tem 19	660	269	231	86%
Kinderartsen/ pédiatres	10 tem 19	689 tem 699	1.505	1.091	72%
Cardiologen / cardiologues	10 tem 19	730 tem 739	1.078	928	86%
Neuropsychiaters / neuropsychiatres	10 tem 19	760 tem 764	73	40	55%
Neurologen / neurologues	10 tem 19	770 tem 779	591	499	84%
Psychiaters / psychiatres	10 tem 19	780 tem 784	1.252	215	17%
Reumatologen / rhumatologues	10 tem 19	790 tem 799	241	212	88%
Specialisten in acute geneeskunde / spécialiste en médecine aiguë	10 tem 19	800	82	5	6%
Specialisten in fysische geneeskunde en revalidatie / médecine physique et revalidation	10 tem 19	830 tem 839	501	414	83%
Specialisten in pathologische anatomie / anatomopathologues	10 tem 19	870	15	0	0%
Spoedartsen / urgentiste	10 tem 19	900	28	1	4%
Specialisten in röntgendiagnose/ radiologue	10 tem 19	930 tem 939	1.527	1.423	93%
Specialisten in radiotherapie / spécialiste en radiothérapie	10 tem 19	960 tem 965	184	128	70%
Nucleair geneeskundigen / médecine nucléaire	10 tem 19	970 tem 997	237	116	49%
<b>Tandartsen / dentistes</b>					
Algemene tandartsen / dentisterie générale	30 tem 39	001, 002, 004	7.685	6.490	84%
Orthodontisten / orthodontiste	30 tem 39	7	486	436	90%
Parodontologen/ parodontologue	30 tem 39	6	188	167	89%
Geneesheren stomatology / médecin stomatologue	30 tem 39	5	281	110	39%

### 6.3 Annexe 3. Comparaison du nombre de prestataires INAMI au nombre des prestataires actif en ambulatoire, selon le statut de conventionnement.

	Totalelement conventionné			Partiellement conventionné			Non conventionné		
	INAMI	Actifs en ambulatoire	% actifs en ambu	INAMI	Actifs en ambulatoire	% actifs en ambu	INAMI	Actifs en ambulatoire	% actifs en ambu
<b><u>Médecins généralistes</u></b>	<b>12.892</b>	<b>9.060</b>	<b>70%</b>	<b>116</b>	<b>103</b>	<b>89%</b>	<b>1.940</b>	<b>1.572</b>	<b>81%</b>
<b><u>Médecins spécialistes</u></b>	<b>17.507</b>	<b>7.816</b>	<b>45%</b>	<b>1.420</b>	<b>1.217</b>	<b>86%</b>	<b>5.804</b>	<b>4.762</b>	<b>82%</b>
Anesthésistes	2.141	276	13%	15	13	87%	166	28	17%
Chirurgiens	1.250	472	38%	90	83	92%	276	225	82%
Neurochirurgiens	151	85	56%	28	23	82%	61	55	90%
Gériatres	323	24	7%	1	1	100%	5	1	20%
Chirurgiens plastiques	116	35	30%	16	20	125%	168	129	77%
Gynécologues	661	393	59%	184	185	101%	801	723	90%
Ophthalmologues	405	239	59%	86	92	107%	725	667	92%
ORL	388	293	76%	111	101	91%	233	201	86%
Chirurgiens orthopédistes	506	304	60%	162	155	96%	490	445	91%
Stomatologues	199	104	52%	23	23	100%	139	103	74%
Dermatologues	190	111	58%	63	66	105%	563	531	94%
Médecine interne	1.569	756	48%	61	35	57%	72	36	50%
Pneumologues	529	442	84%	25	11	44%	44	37	84%
Gastro-entérologues	546	446	82%	58	51	88%	155	129	83%
Oncologues	260	207	80%	21	18	86%	8	6	75%
Pédiatres	1.568	836	53%	76	60	79%	236	195	83%
Cardiologues	839	604	72%	85	76	89%	287	248	86%
Neuropsychiatres	162	25	15%	5	3	60%	21	12	57%
Neurologues	521	416	80%	30	25	83%	70	58	83%
Psychiatres	1.796	178	10%	51	8	16%	244	29	12%
Rhumatologues	173	147	85%	26	17	65%	57	48	84%
Spécialistes en médecins aiguë	957	5	1%	9	-	0%	18	-	0%
Médecins physique et réadaptation	347	236	68%	36	29	81%	176	149	85%
Urgentistes	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Radiologue	1.159	818	71%	56	46	82%	600	558	93%
Radiothérapie	196	101	52%	20	18	90%	13	9	69%
Médecine nucléaire	303	100	33%	11	7	64%	22	9	41%
Urologue	268	162	60%	55	51	93%	154	131	85%
<b><u>Dentistes</u></b>	<b>4.125</b>	<b>2.057</b>	<b>50%</b>	<b>1.558</b>	<b>1.590</b>	<b>102%</b>	<b>3.833</b>	<b>3.556</b>	<b>93%</b>
Dentistrie générale	3.814	1.973	52%	1.528	1.569	103%	3.148	2.948	94%
Orthodontistes	68	15	22%	6	5	83%	423	416	98%
Parodontologues	28	8	29%	13	11	85%	146	148	101%
Médecins stomatologues	215	61	28%	11	5	45%	116	44	38%

## 6.4 Annexe 4. Prestataires reconnus vs prestataires actifs dans les soins de santé, Commission de planification

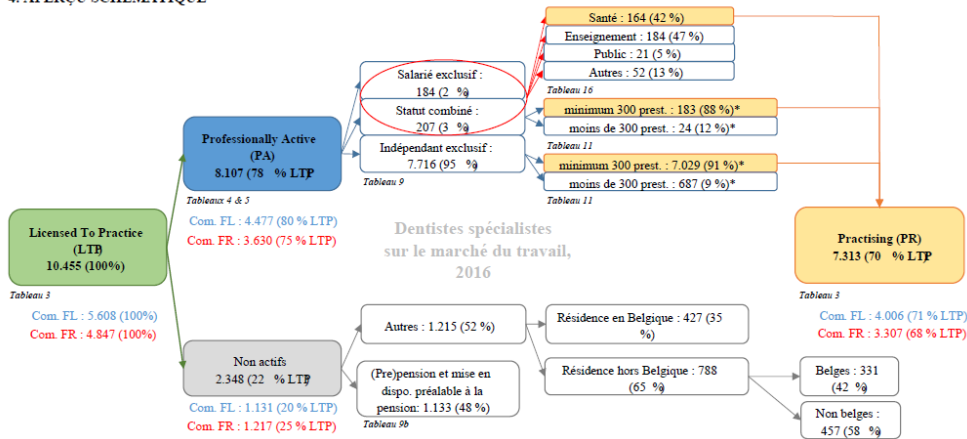
### Médecins généralistes



\* Certaines personnes dans cette catégorie (N=224) exercent également une activité salariée dans la catégorie 'Santé' ci-dessus.

### Dentistes

#### 4. APERÇU SCHEMATIQUE



\*prestations INAMI de la nomenclature des prestations de santé

Source :

[https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/4\\_763\\_fr\\_total\\_specialites\\_-\\_gevalideerd.pdf](https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/4_763_fr_total_specialites_-_gevalideerd.pdf), page 7

## 6.5 Annexe 5. Evolution relative du volume de contacts selon le conventionnement, pour chaque spécialité (en %)

	conventionné total			conventionné partiel			non conventionné		
	2012	2018	2012 à 2018	2012	2018	2012 à 2018	2012	2018	2012 à 2018
<b>Médecins généralistes</b>	<b>83,1</b>	<b>85,1</b>	<b>2%</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>-14%</b>	<b>15,8</b>	<b>14,0</b>	<b>-12%</b>
<b>Médecins spécialistes</b>	<b>44,6</b>	<b>44,2</b>	<b>-1%</b>	<b>12,3</b>	<b>11,0</b>	<b>-10%</b>	<b>43,1</b>	<b>44,7</b>	<b>4%</b>
Anesthésistes	74,3	83,5	12%	7,3	4,6	-36%	18,5	11,9	-36%
Dermatologues	13,4	11,2	-16%	11,4	11,1	-3%	75,2	77,7	3%
Chirurgiens plastiques	15,8	16,3	3%	11,0	12,2	11%	73,2	71,5	-2%
Ophthalmologues	24,1	17,6	-27%	11,6	10,2	-12%	64,3	72,2	12%
Gynécologues	19,7	20,4	4%	18,2	17,4	-5%	62,1	62,2	0%
Chirurgiens orthopédistes	33,0	23,5	-29%	18,9	20,3	8%	48,1	56,1	17%
Stomatologues	41,6	46,2	11%	11,9	9,9	-17%	46,5	43,9	-6%
Urologue	40,1	39,6	-1%	20,0	15,8	-21%	39,9	44,6	12%
ORL	41,8	43,3	3%	22,5	19,7	-12%	35,7	37,0	4%
Neurochirurgiens	38,6	39,7	3%	21,4	19,0	-11%	39,9	41,3	3%
Médecins physique et réadaptation	48,9	45,6	-7%	11,6	9,7	-17%	39,5	44,7	13%
Radiologue	50,7	51,4	1%	4,1	4,0	-3%	45,2	44,6	-1%
Chirurgiens	52,5	54,4	3%	11,8	11,9	1%	35,7	33,7	-6%
Cardiologues	66,7	61,1	-8%	8,0	8,8	9%	25,3	30,2	19%
Neuropsychiatres	48,9	62,7	28%	19,9	7,2	-64%	31,2	30,1	-4%
Rhumatologues	49,1	60,5	23%	20,1	11,3	-44%	30,8	28,2	-8%
Gastro-entérologues	65,3	63,5	-3%	13,4	11,1	-17%	21,3	25,3	19%
Pédiatres	74,8	72,0	-4%	7,8	7,4	-5%	17,5	20,6	18%
Radiothérapie	77,5	79,7	3%	15,9	14,5	-8%	6,7	5,8	-13%
Psychiatres	81,0	80,9	0%	9,5	2,2	-77%	9,5	16,9	78%
Neurologues	77,5	81,7	5%	8,0	6,8	-15%	14,4	11,5	-20%
Médecine nucléaire	82,2	85,4	4%	10,0	6,0	-40%	7,8	8,6	10%
Oncologues	85,2	89,9	5%	10,2	7,7	-24%	4,6	2,4	-47%
Pneumologues	83,4	86,5	4%	7,1	4,5	-37%	9,5	9,0	-5%
Médecine interne	83,5	88,4	6%	9,1	6,7	-26%	7,4	4,8	-35%
Gériatres	92,0	83,8	-9%	0,0	5,4	-	8,0	10,8	35%
Spécialistes en médecins aiguë	33,0	78,0	136%	0,0	0,0	-	67,0	22,0	-67%
Urgentistes	0,0	100,0	-	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
<b>Dentisterie</b>	<b>34,3</b>	<b>26,8</b>	<b>-22%</b>	<b>29,1</b>	<b>24,1</b>	<b>-17%</b>	<b>36,6</b>	<b>49,2</b>	<b>34%</b>
Dentisterie générale	37,5	29,4	-21%	32,1	27,0	-16%	30,4	43,6	43%
Orthodontistes	4,8	2,2	-54%	2,9	0,5	-83%	92,3	97,3	5%
Parodontologues	7,9	6,4	-19%	12,2	7,3	-40%	79,9	86,3	8%
Médecin stomatologue	64,3	57,2	-11%	5,1	6,8	32%	30,5	36,0	18%



## 6.6 Annexe 6. Tableau de synthèse comparatif, pour chaque spécialité :

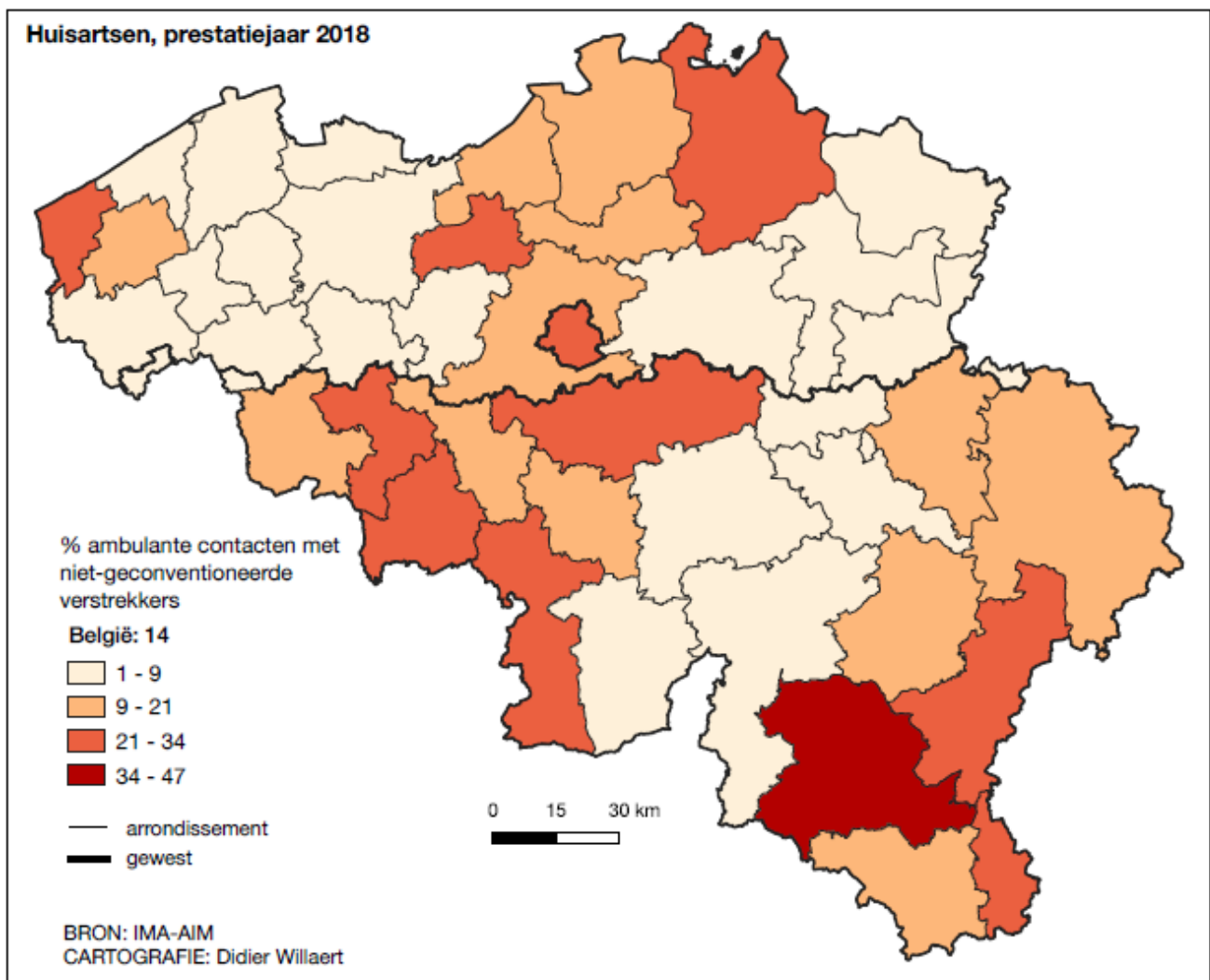
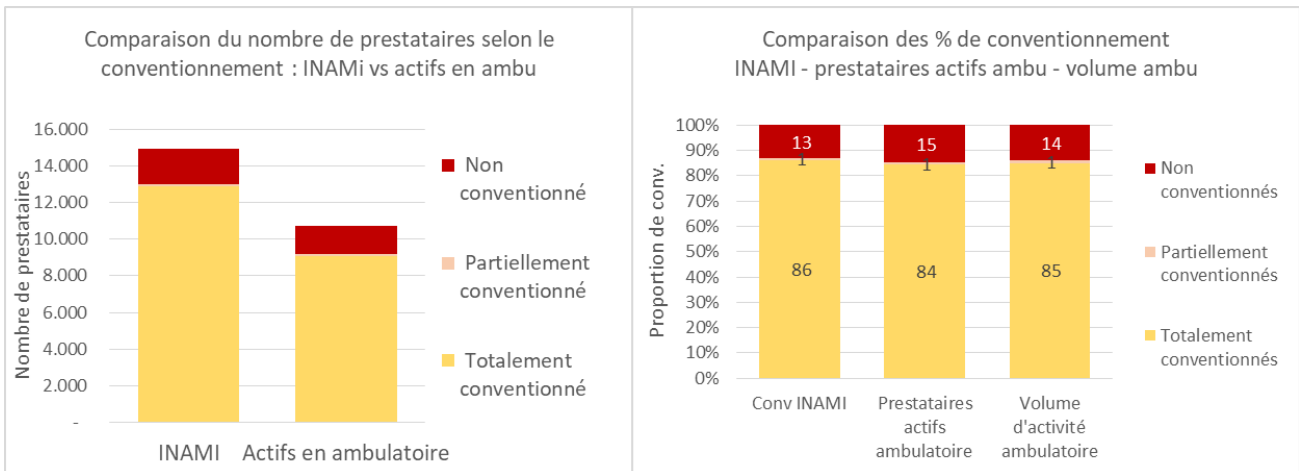
	Convention officiel (INAMI)			Prestataires actifs en ambulatoire			Volume de consultation		
	totallement conventionné	partiellement conventionné	Non conventionné	totallement conventionné	partiellement conventionné	Non conventionné	totallement conventionné	partiellement conventionné	Non conventionné
<b>Médecins généralistes</b>	<b>86,2</b>	<b>0,8</b>	<b>13,0</b>	<b>84,4</b>	<b>1,0</b>	<b>14,6</b>	<b>85,1</b>	<b>0,9</b>	<b>14,0</b>
<b>Médecins spécialistes</b>	<b>70,8</b>	<b>5,7</b>	<b>23,5</b>	<b>56,7</b>	<b>8,8</b>	<b>34,5</b>	<b>44,2</b>	<b>11,0</b>	<b>44,7</b>
Anesthésistes	92,2	0,6	7,1	87,1	4,1	8,8	83,5	4,6	11,9
Chirurgiens	77,4	5,6	17,1	60,5	10,6	28,8	54,4	11,9	33,7
Neurochirurgiens	62,9	11,7	25,4	52,1	14,1	33,7	39,7	19,0	41,3
Gériatres	98,2	0,3	1,5	92,3	3,8	3,8	83,8	5,4	10,8
Chirurgiens plastiques	38,7	5,3	56,0	19,0	10,9	70,1	16,3	12,2	71,5
Gynécologues	40,2	11,2	48,7	30,2	14,2	55,6	20,4	17,4	62,2
Ophthalmologues	33,3	7,1	59,6	23,9	9,2	66,8	17,6	10,2	72,2
ORL	53,0	15,2	31,8	49,2	17,0	33,8	43,3	19,7	37,0
Chirurgiens orthopédistes	43,7	14,0	42,3	33,6	17,1	49,2	23,5	20,3	56,1
Stomatologues	55,1	6,4	38,5	45,2	10,0	44,8	46,2	9,9	43,9
Dermatologues	23,3	7,7	69,0	15,7	9,3	75,0	11,2	11,1	77,7
Médecine interne	92,2	3,6	4,2	91,4	4,2	4,4	88,4	6,7	4,8
Pneumologues	88,5	4,2	7,4	90,2	2,2	7,6	86,5	4,5	9,0
Gastro-entérologues	71,9	7,6	20,4	71,2	8,1	20,6	63,5	11,1	25,3
Oncologues	90,0	7,3	2,8	89,6	7,8	2,6	89,9	7,7	2,4
Pédiatres	83,4	4,0	12,6	76,6	5,5	17,9	72,0	7,4	20,6
Cardiologues	69,3	7,0	23,7	65,1	8,2	26,7	61,1	8,8	30,2
Neuropsychiatres	86,2	2,7	11,2	62,5	7,5	30,0	62,7	7,2	30,1
Neurologues	83,9	4,8	11,3	83,4	5,0	11,6	81,7	6,8	11,5
Psychiatres	85,9	2,4	11,7	82,8	3,7	13,5	80,9	2,2	16,9
Rhumatologues	67,6	10,2	22,3	69,3	8,0	22,6	60,5	11,3	28,2
Spécialistes en médecine aiguë	97,3	0,9	1,8	100,0	0,0	0,0	78,0	0,0	22,0
Médecins physique et réadaptation	62,1	6,4	31,5	57,0	7,0	36,0	45,6	9,7	44,7
Urgentistes	-	-	-	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Radiologue	63,9	3,1	33,1	57,5	3,2	39,2	51,4	4,0	44,6
Radiothérapie	85,6	8,7	5,7	78,9	14,1	7,0	79,7	14,5	5,8
Médecine nucléaire	90,2	3,3	6,5	86,2	6,0	7,8	85,4	6,0	8,6
Urologue	56,2	11,5	32,3	47,1	14,8	38,1	39,6	15,8	44,6
<b>Dentistes</b>	<b>43,3</b>	<b>16,4</b>	<b>40,3</b>	<b>28,6</b>	<b>22,1</b>	<b>49,4</b>	<b>26,8</b>	<b>24,1</b>	<b>49,2</b>
Dentistrie générale	44,9	18,0	37,1	30,4	24,2	45,4	29,4	27,0	43,6
Orthodontistes	13,7	1,2	85,1	3,4	1,1	95,4	2,2	0,5	97,3
Parodontologues	15,0	7,0	78,1	4,8	6,6	88,6	6,4	7,3	86,3
Médecins stomatologues	62,9	3,2	33,9	55,5	4,5	40,0	57,2	6,8	36,0

## 6.7 Annexe 7. Détail par spécialité :

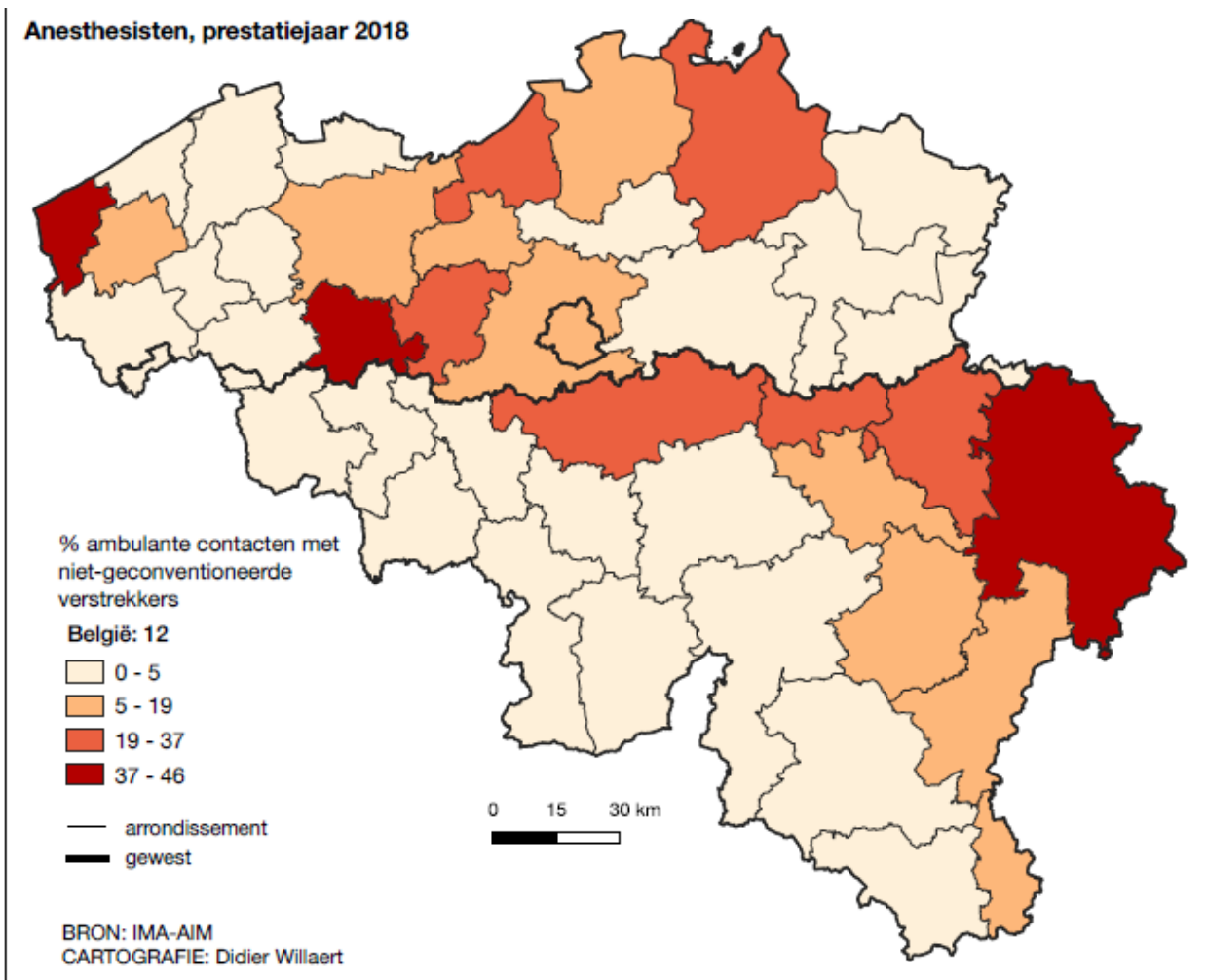
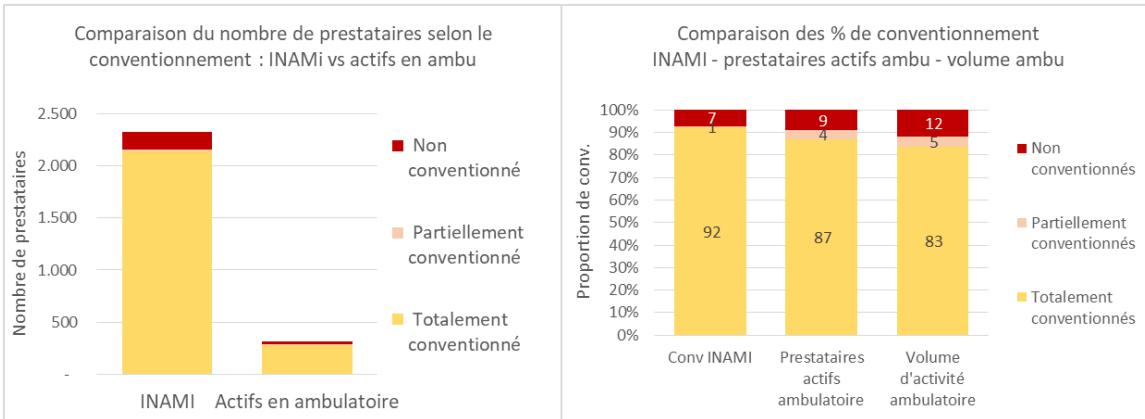
### Structure systématique des documents ci-dessous :

- Graphique : comparaison du nombre de prestataires actifs en ambulatoire aux données officielles de l'INAMI, selon le conventionnement
- Graphique : comparaison du **pourcentage** de conventionnement selon les statistiques officielles de l'INAMI, les prestataires actifs en ambulatoire et le volume d'activité ambulatoire
- Cartes : Proportion du volume d'activité ambulatoire de prestataires **non conventionnés** (plus la couleur est foncée, plus la part de l'activité non conventionnée est élevée – N.B. : l'échelle diffère pour chaque spécialité). Kaarten zijn gemaakt met QGIS 3.14. Bron basiskaart: Statbel (<https://statbel.fgov.be/nl/open-data/statistische-sectoren-2011-2017>).

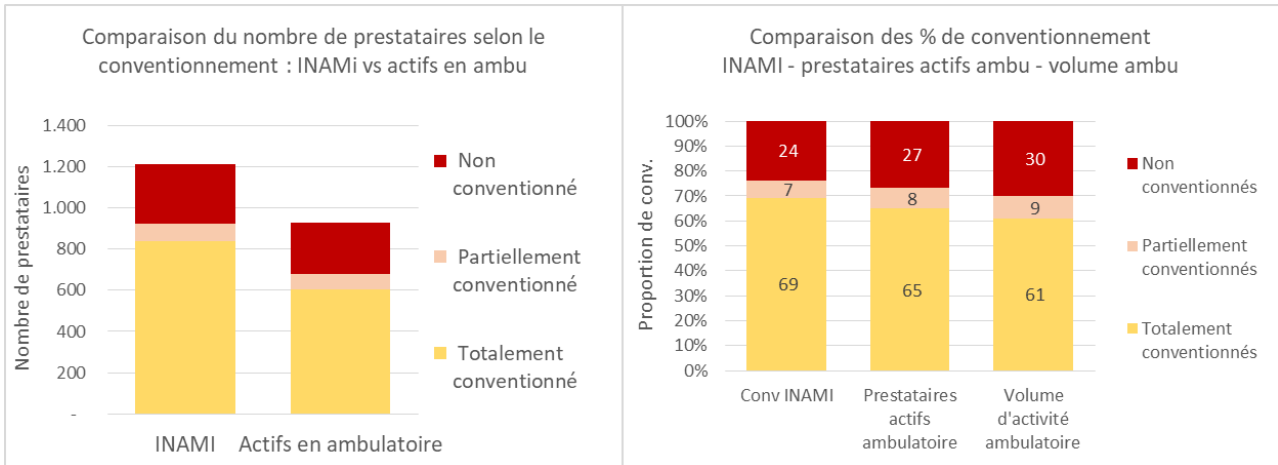
## Médecine générale



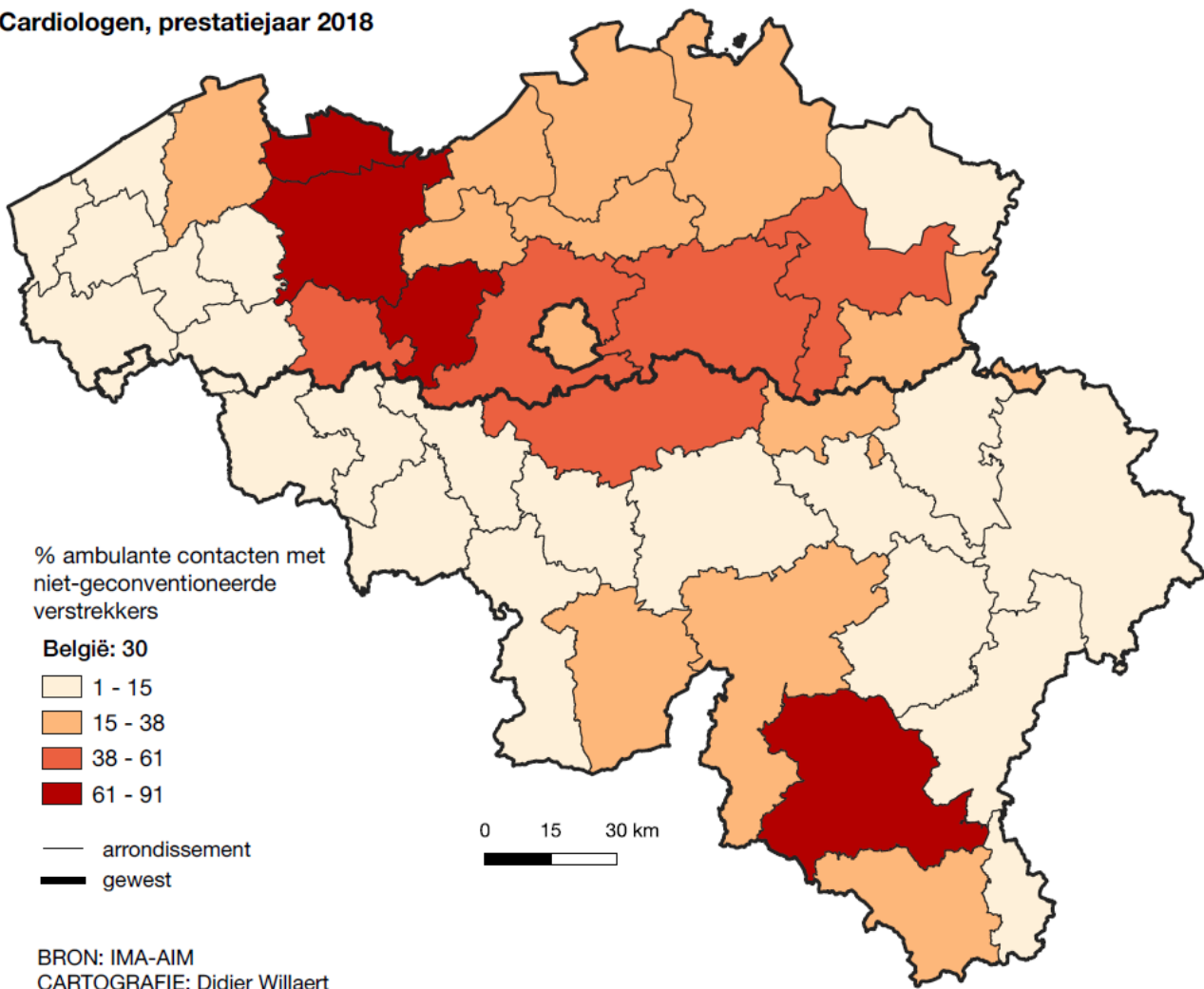
## Anesthésie



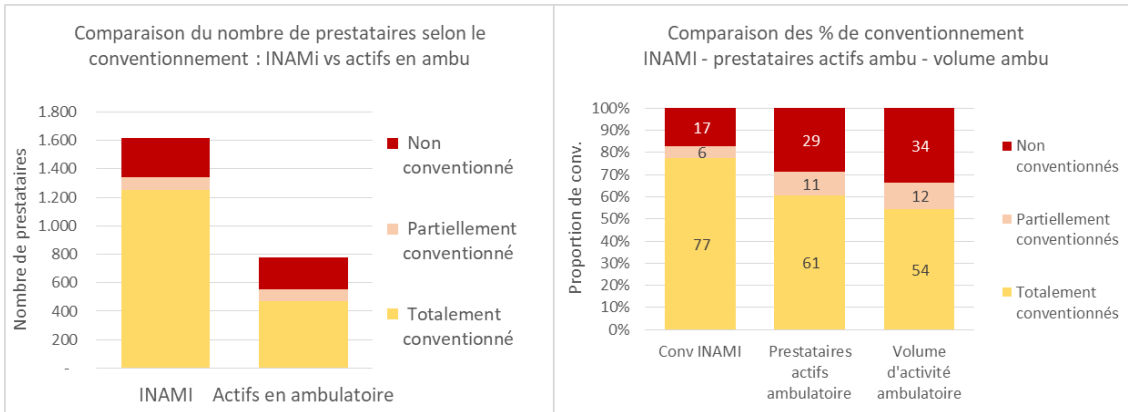
## Cardiologie



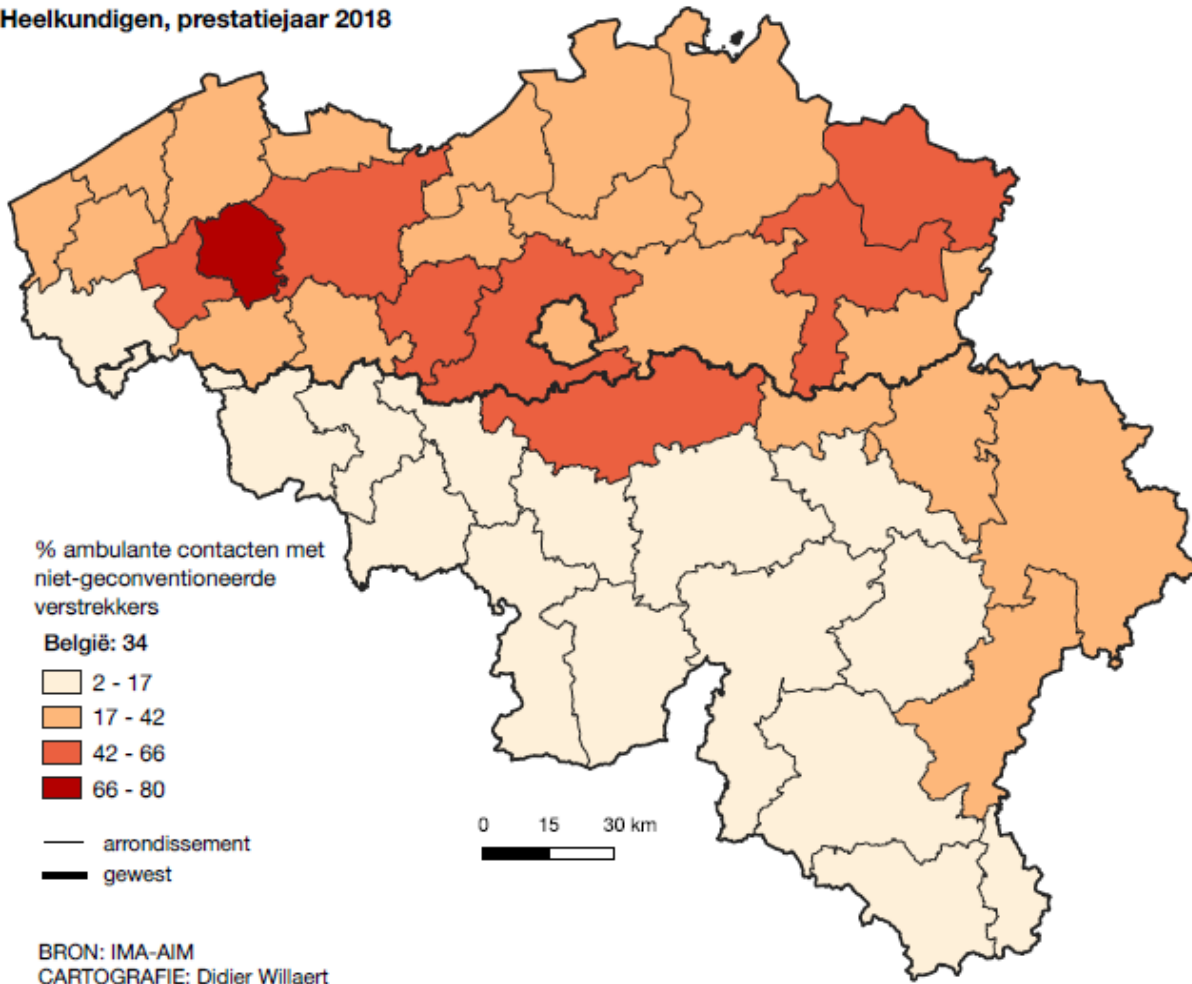
### Cardiologes, prestation 2018



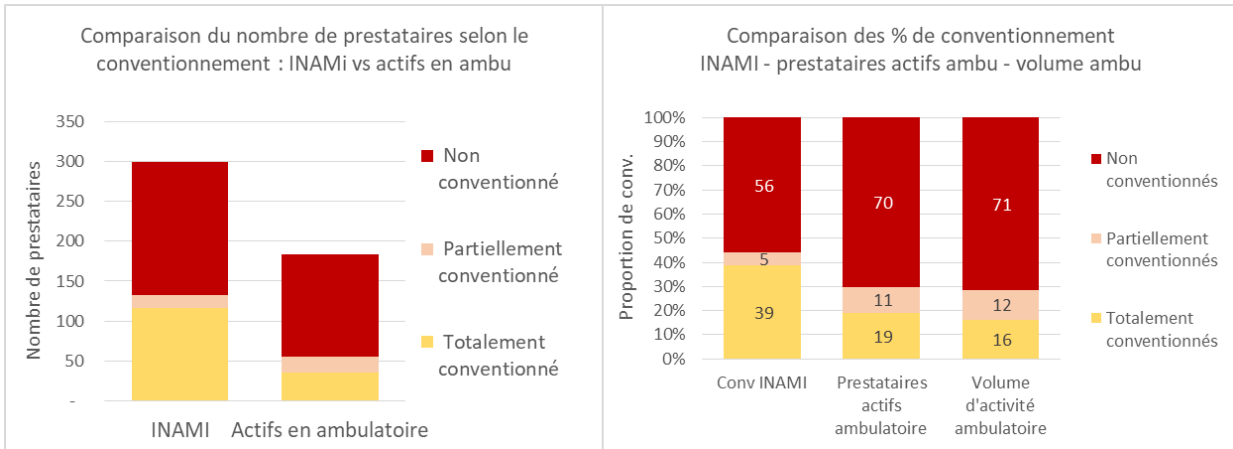
## Chirurgie



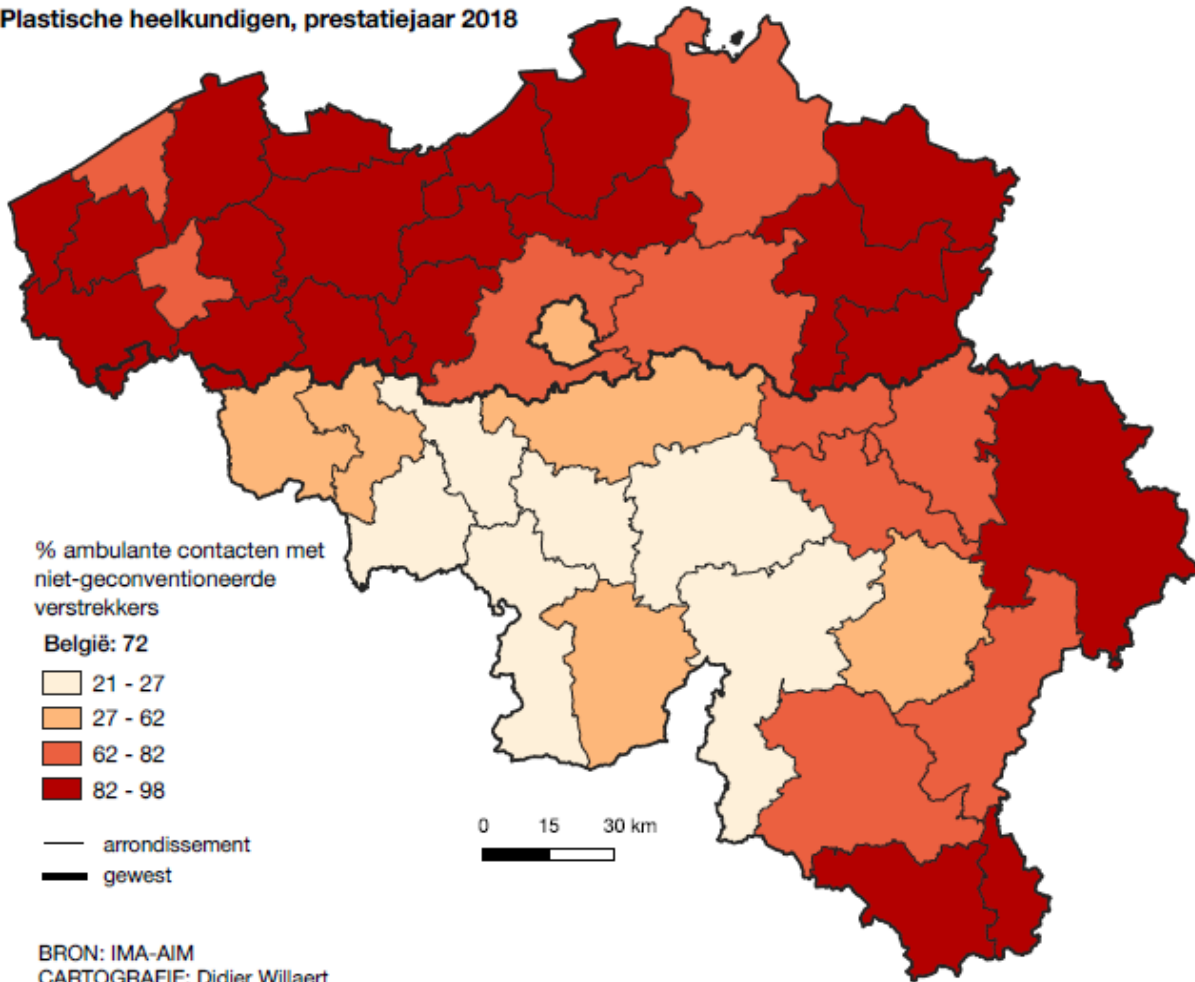
## Heelkundigen, prestatiejaar 2018



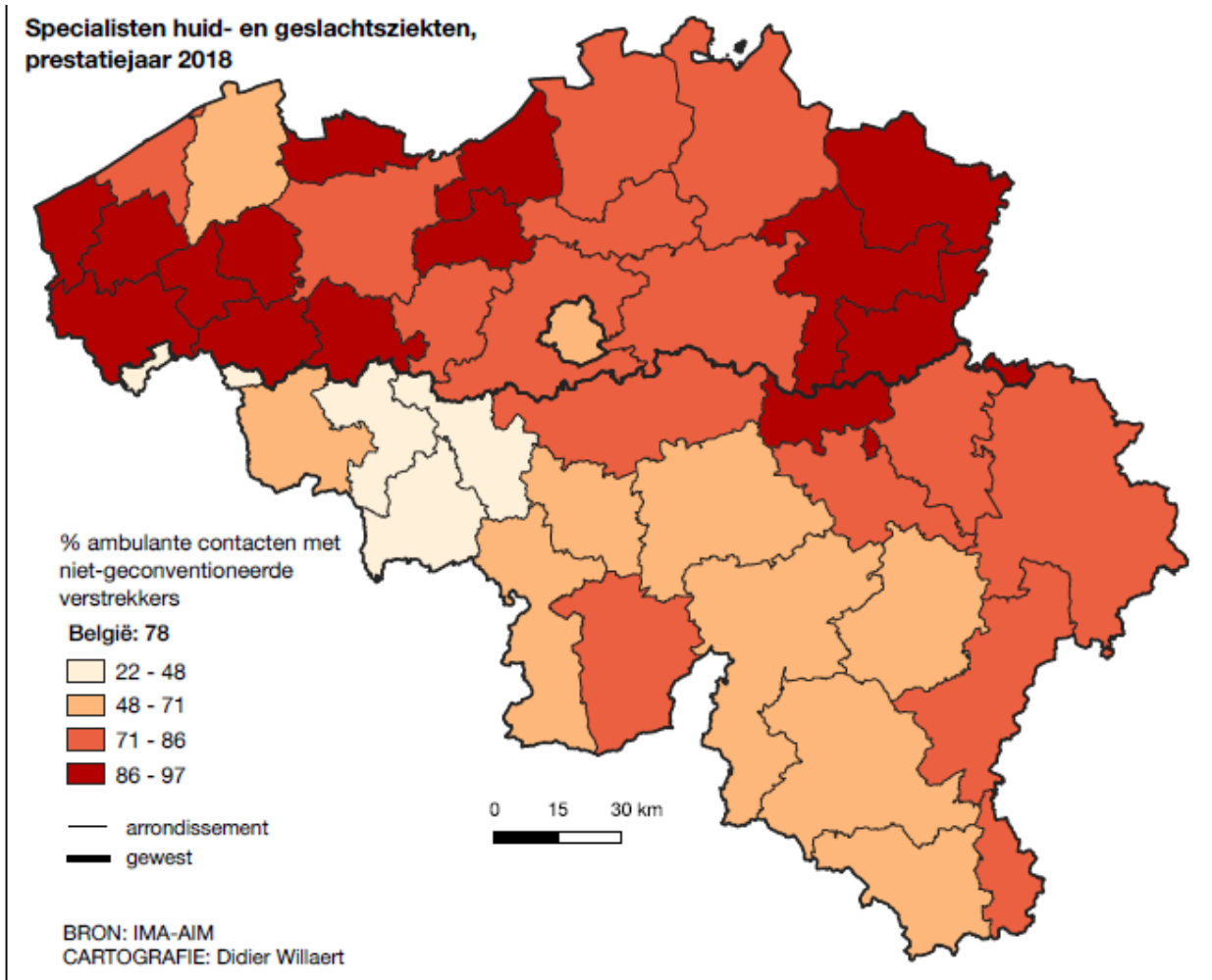
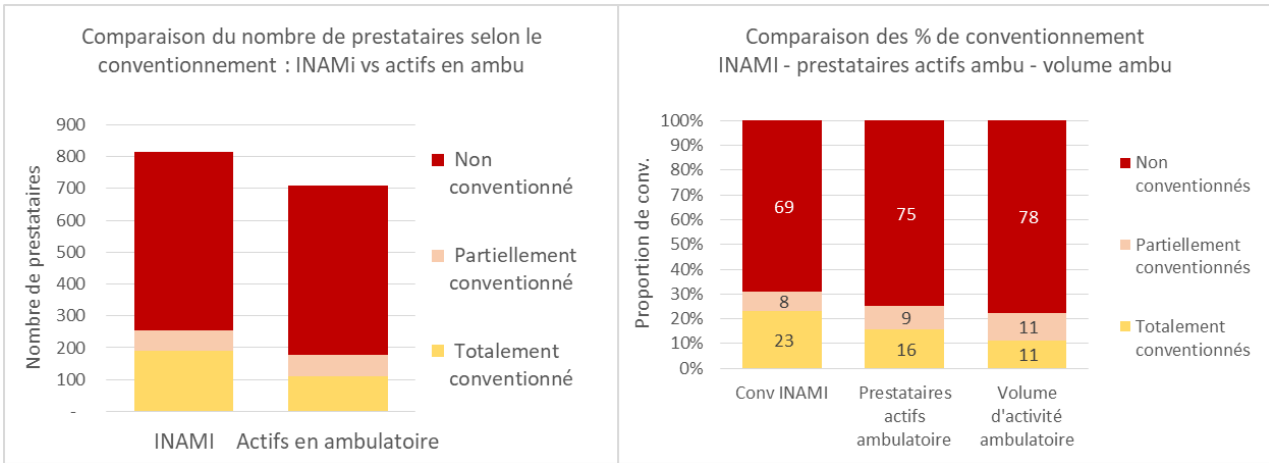
## Chirurgie plastique



### Plastische heelkundigen, prestatiejaar 2018

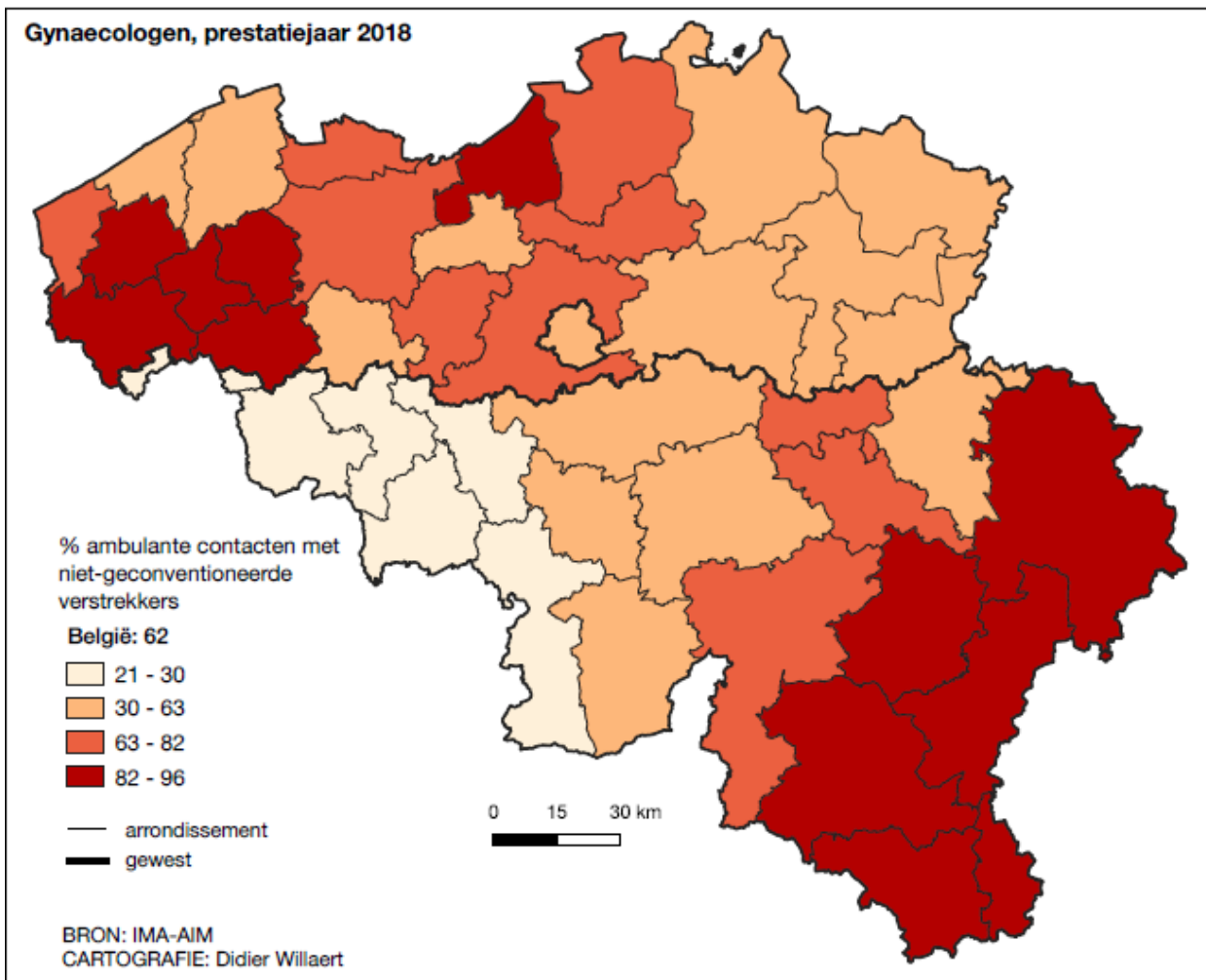
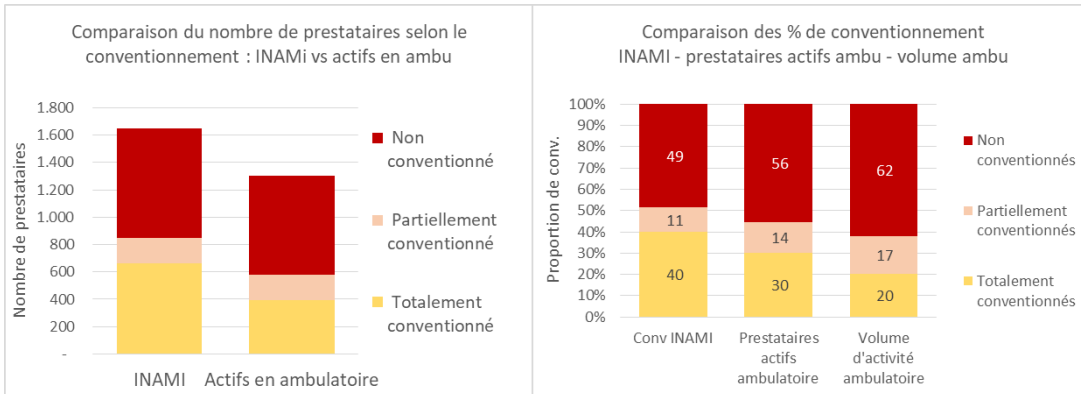


## Dermatologie

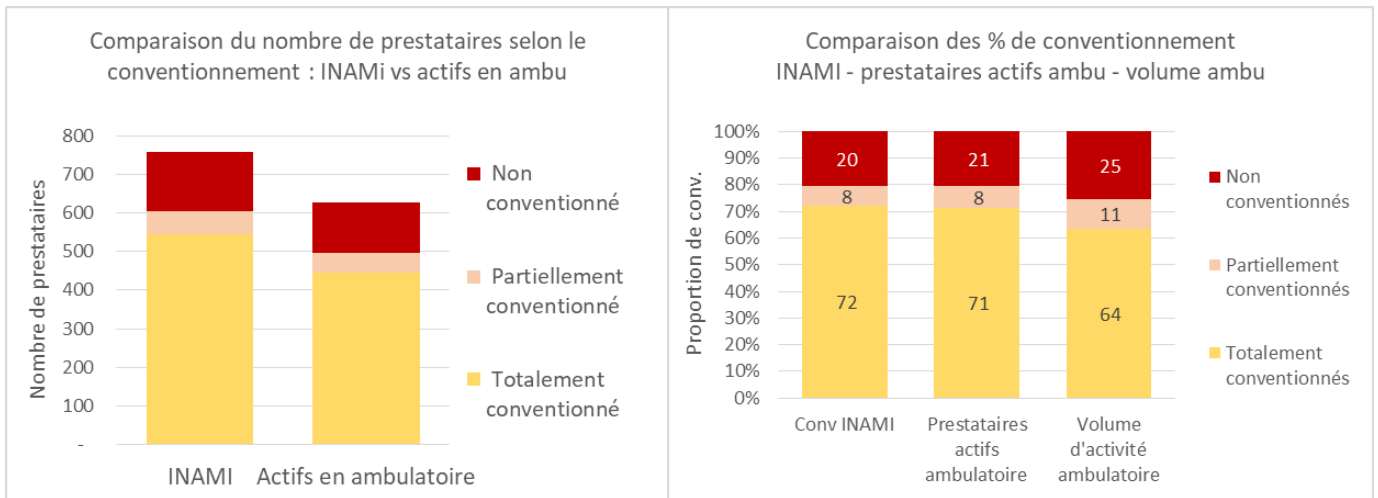




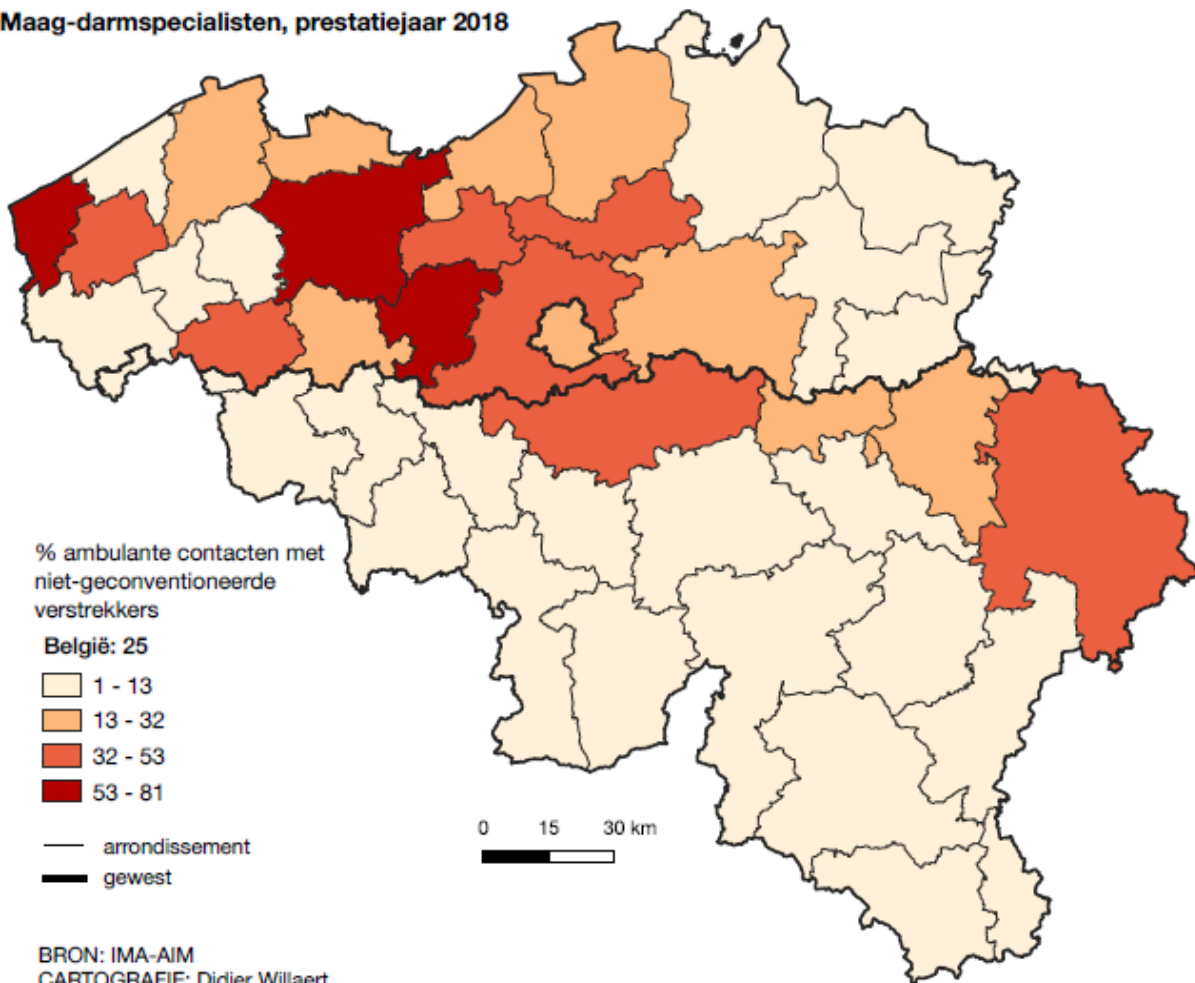
## Gynécologues



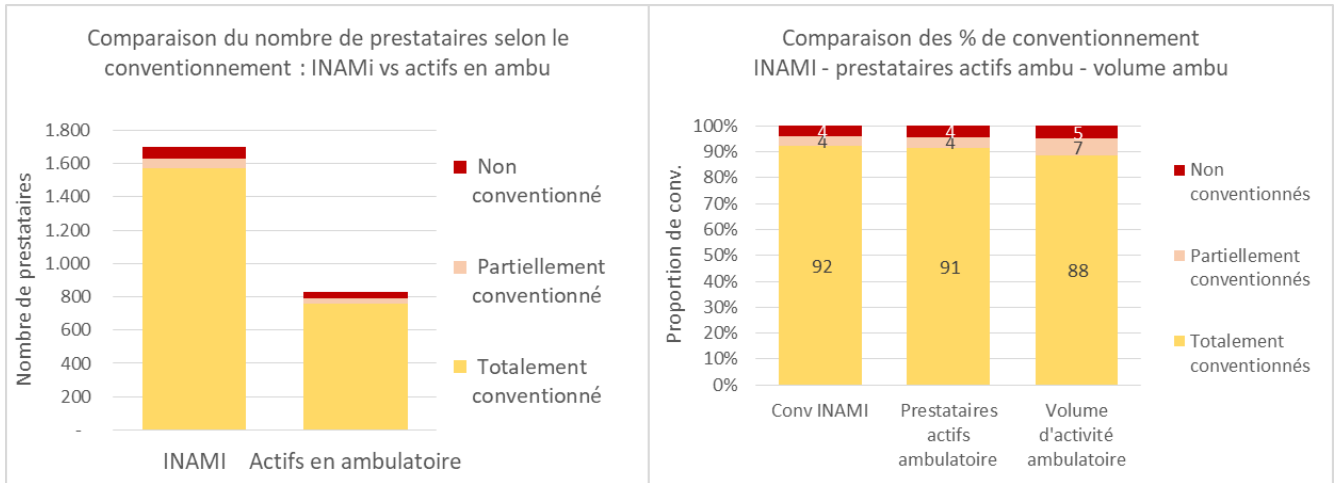
## Gastro-entérologie



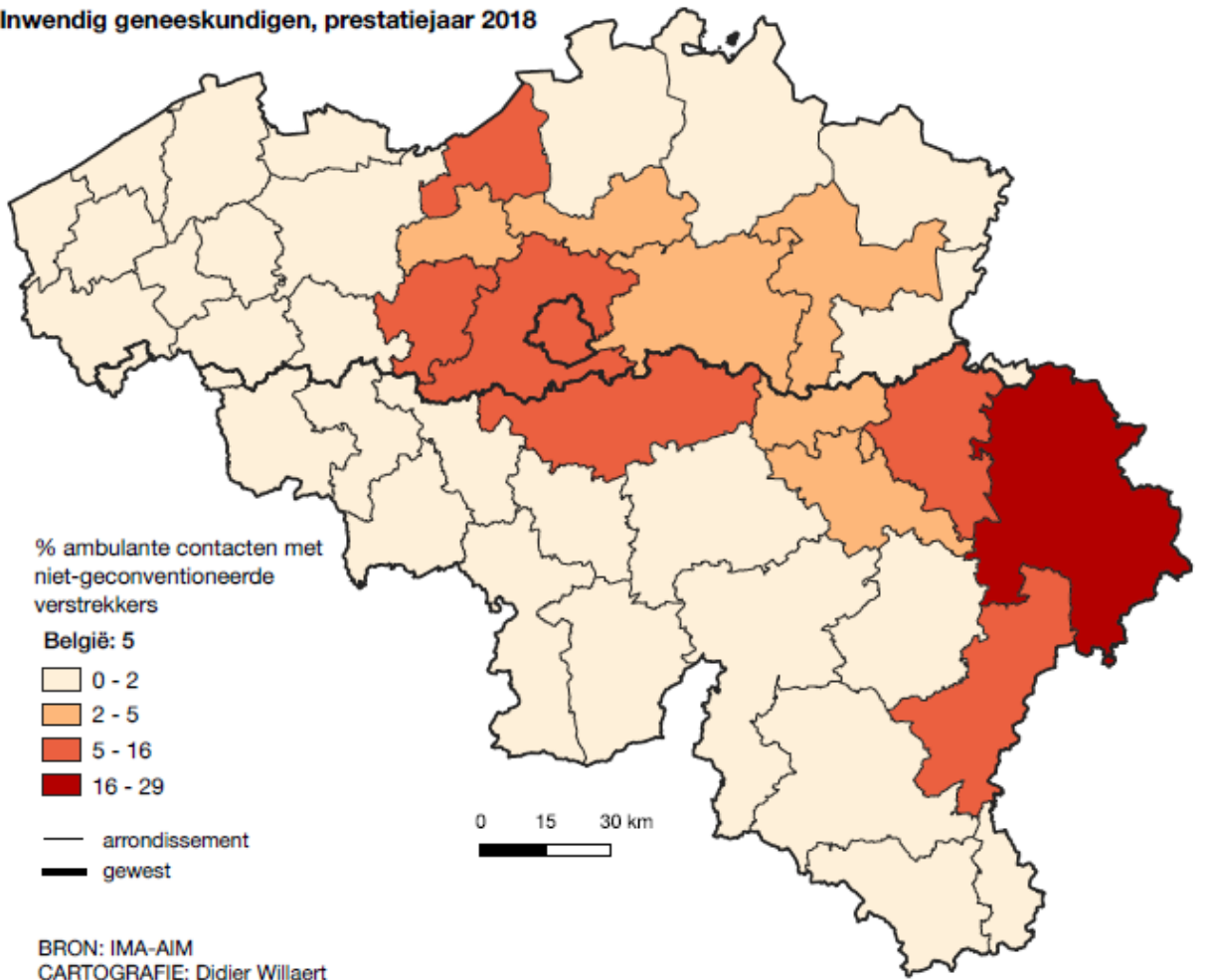
### Maag-darmspecialisten, prestatiejaar 2018



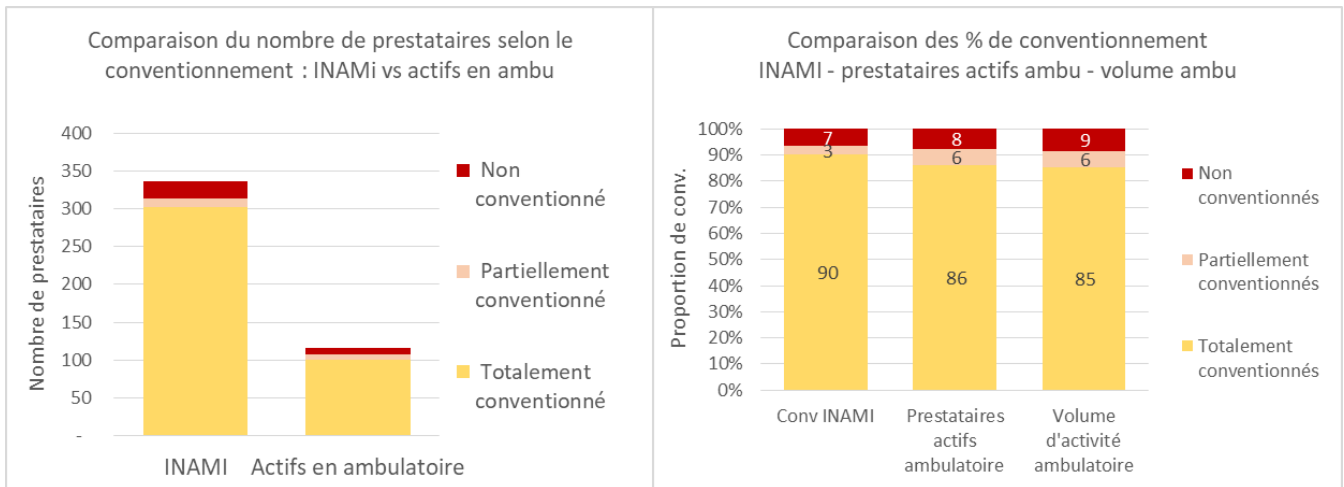
## Médecine interne



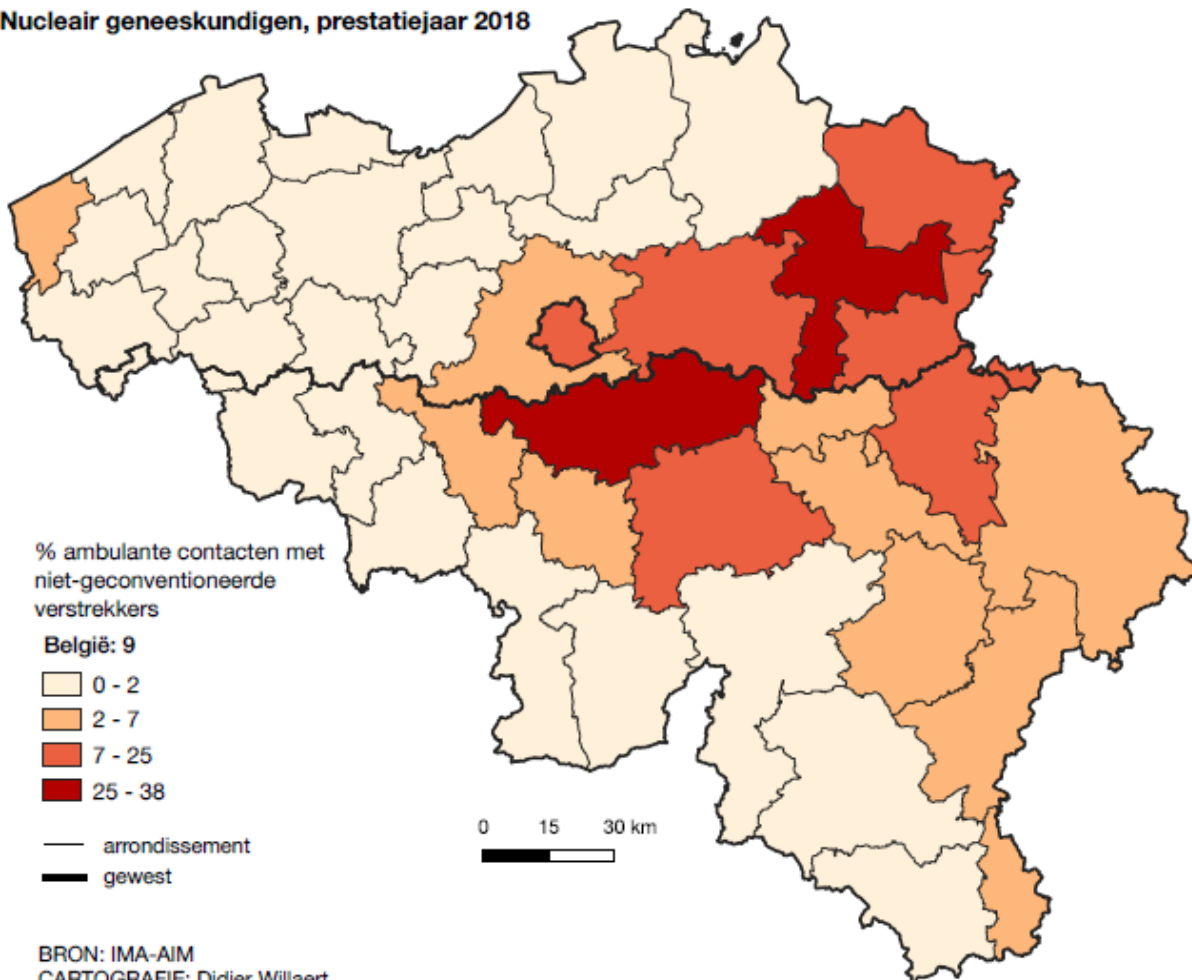
### Inwendig geneeskundigen, prestatiejaar 2018



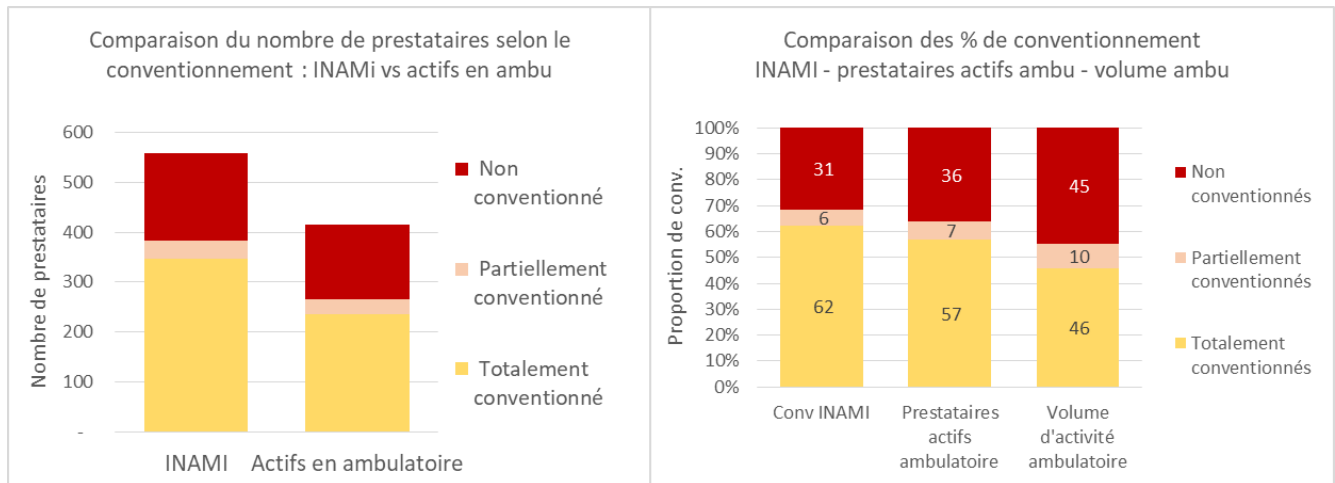
## Médecine nucléaire



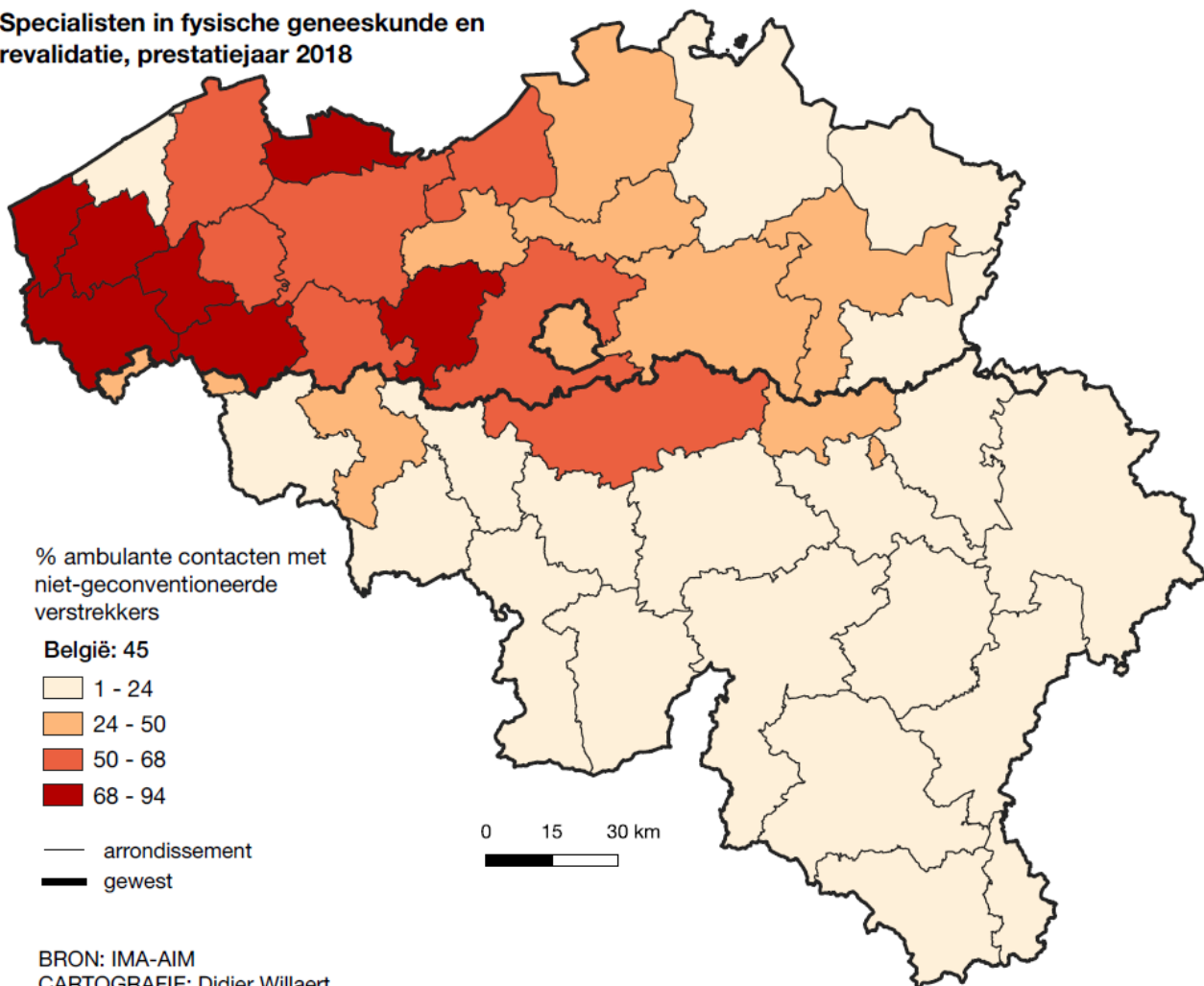
### Nucléaire geneeskundigen, prestatiejaar 2018



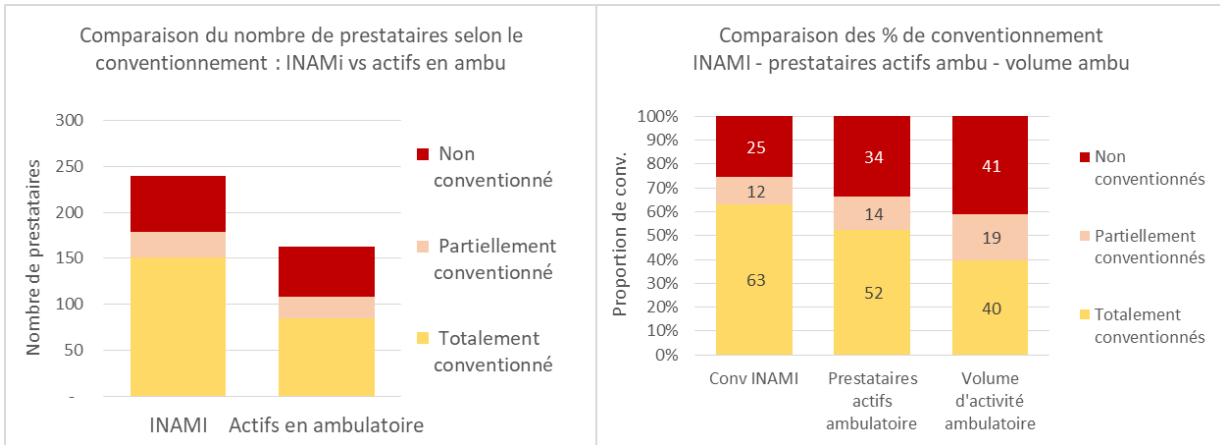
## Médecine physique et révalidation



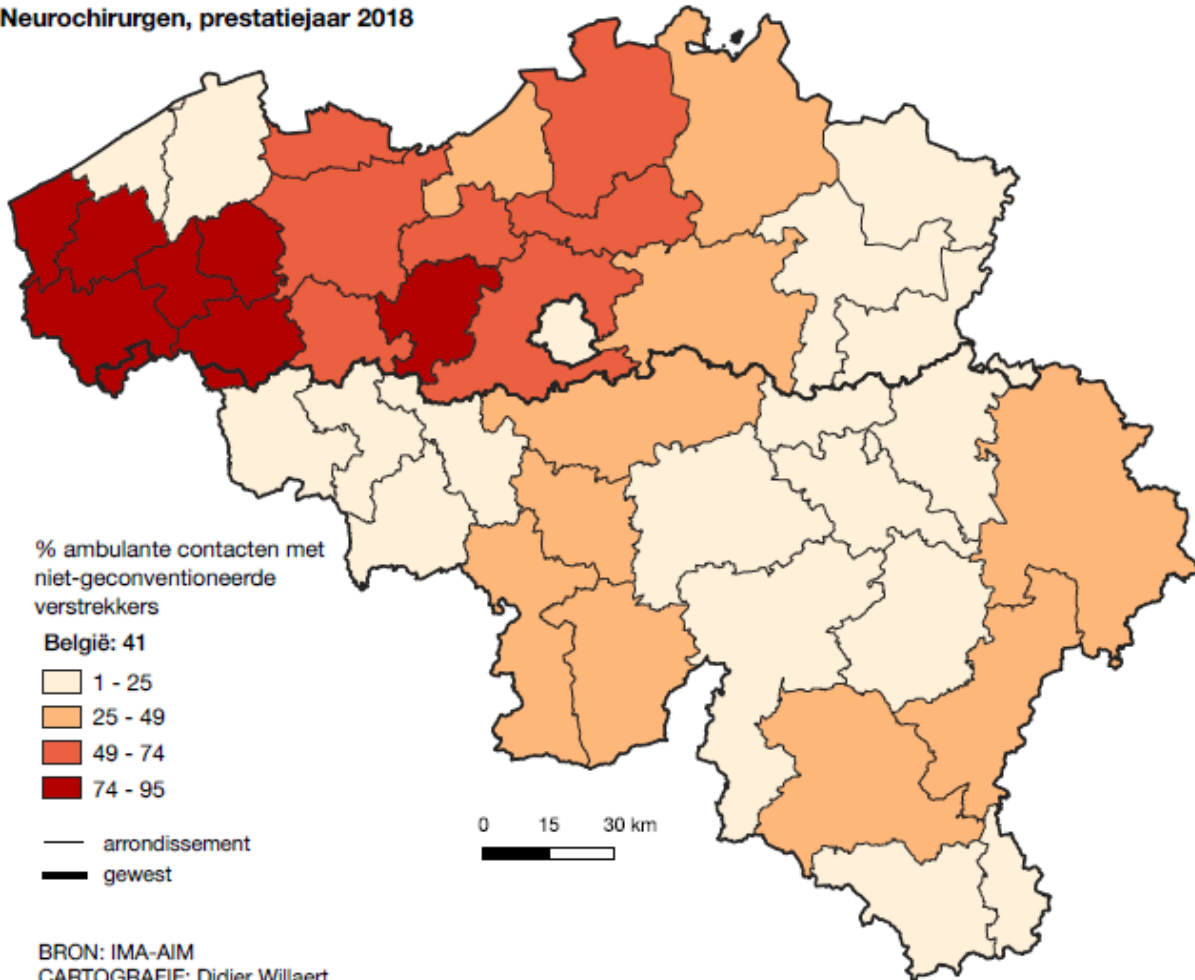
### Specialisten in fysieke geneeskunde en revalidatie, prestatiejaar 2018



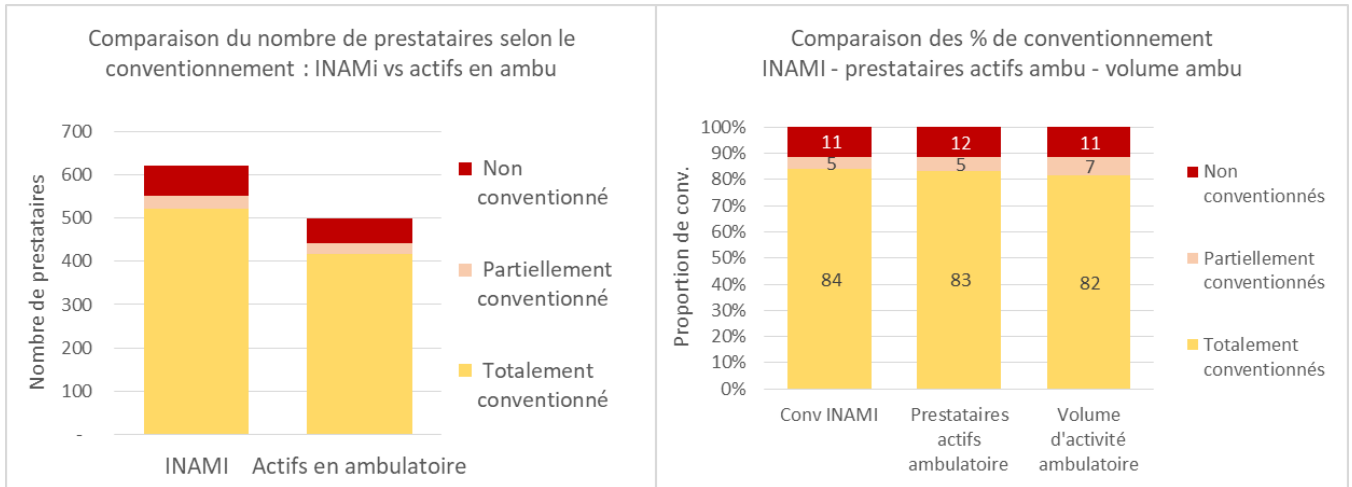
## Neurochirurgie



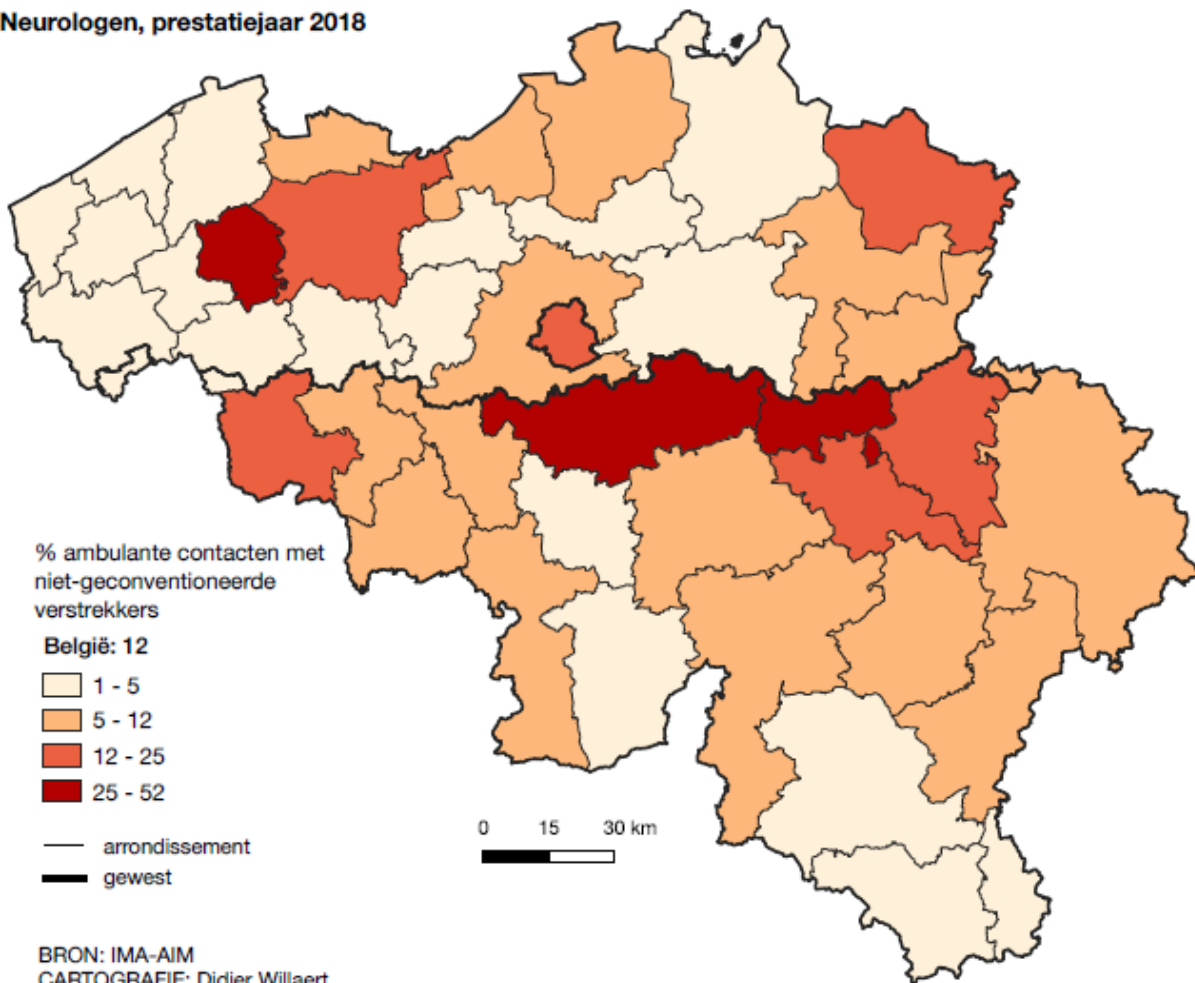
### Neurochirurgien, prestatiejaar 2018



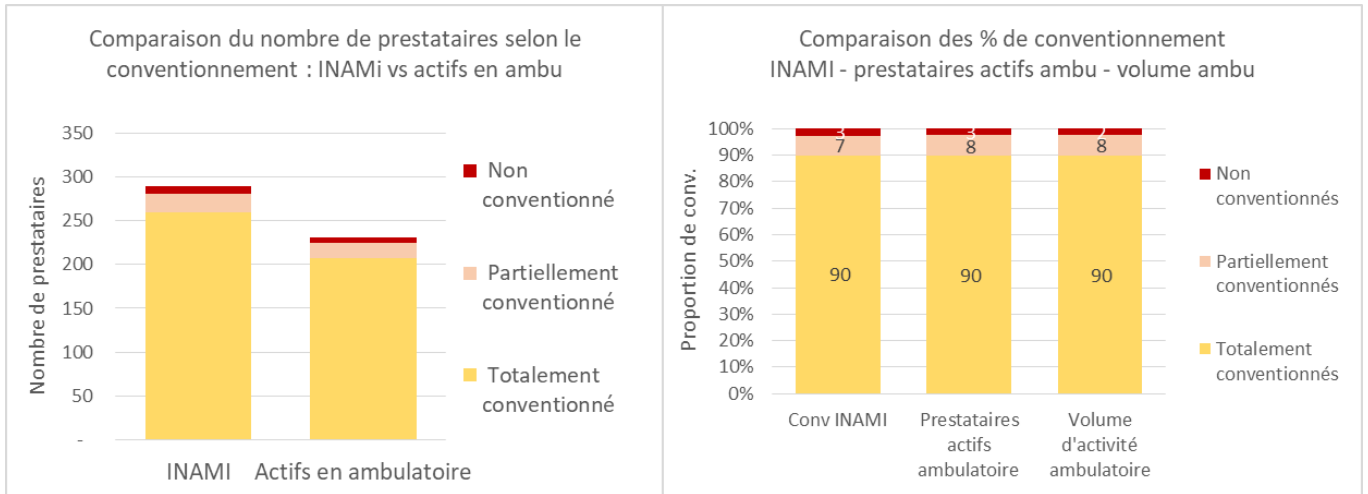
## Neurologie



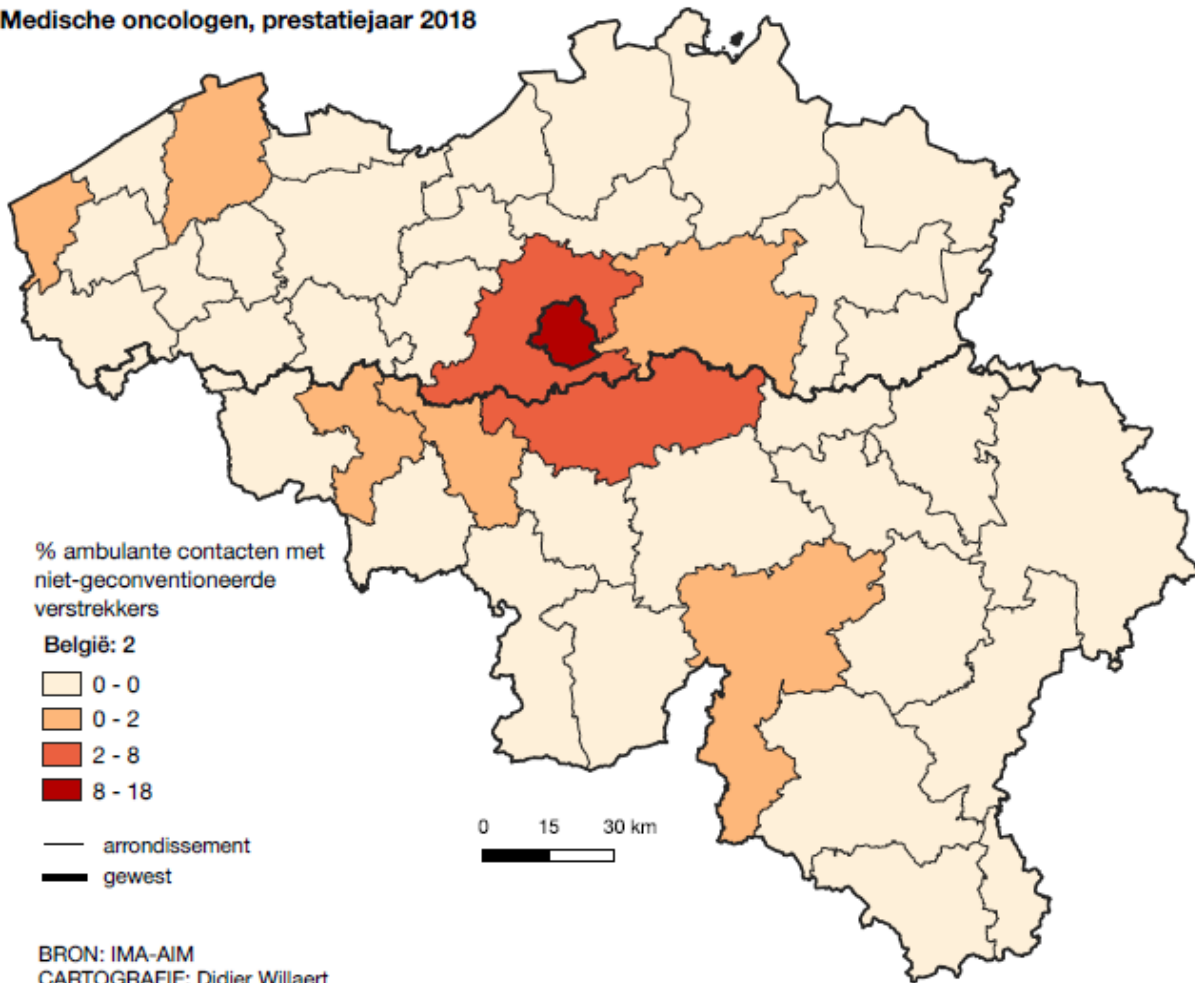
### Neurologien, prestatiejaar 2018



## Oncologie

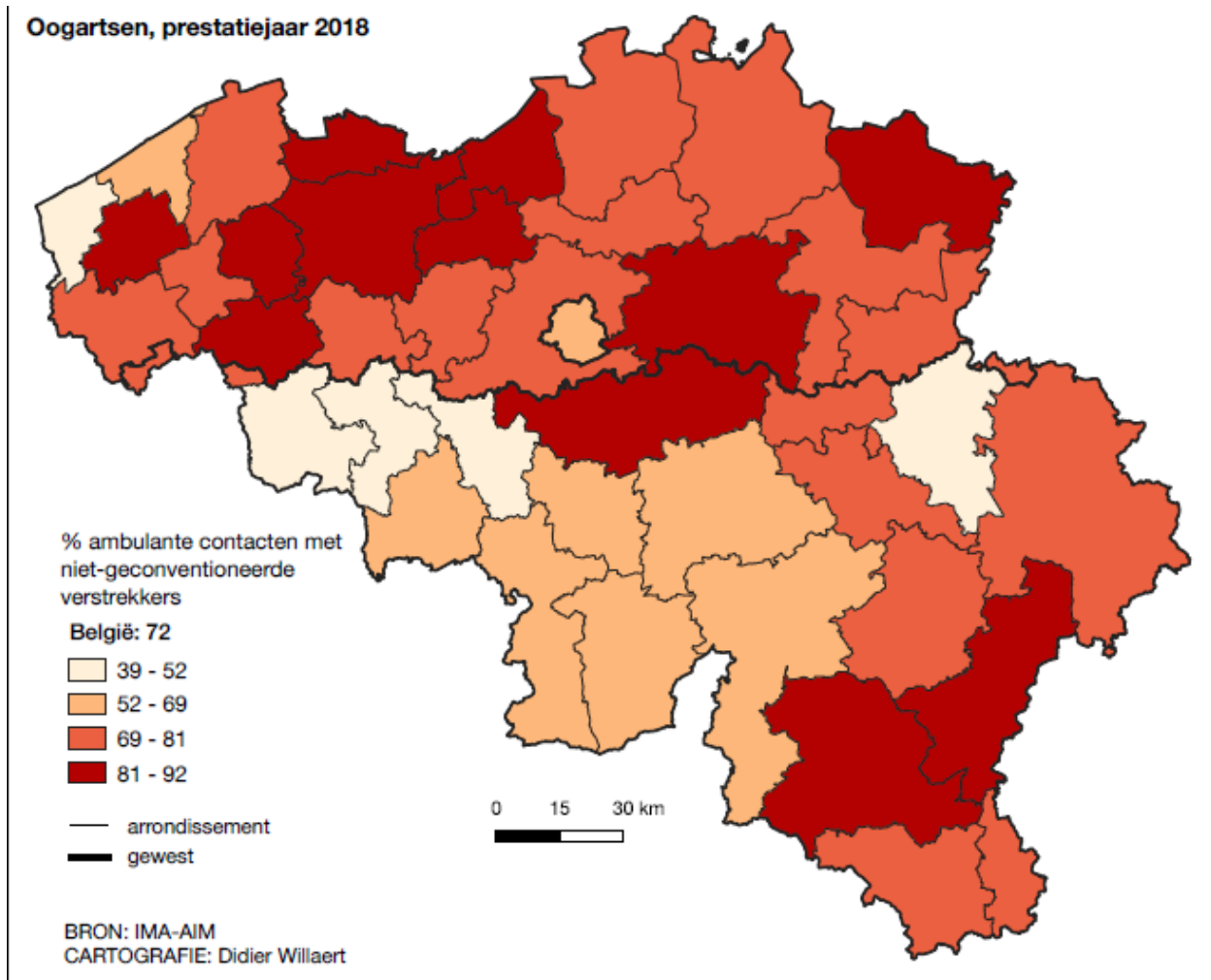
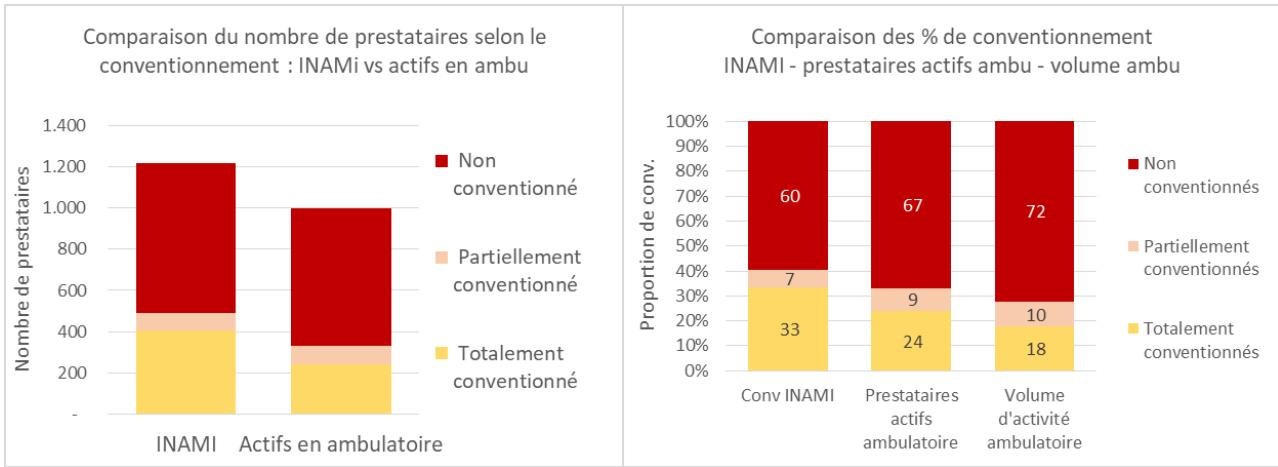


### Medische oncologen, prestatiejaar 2018

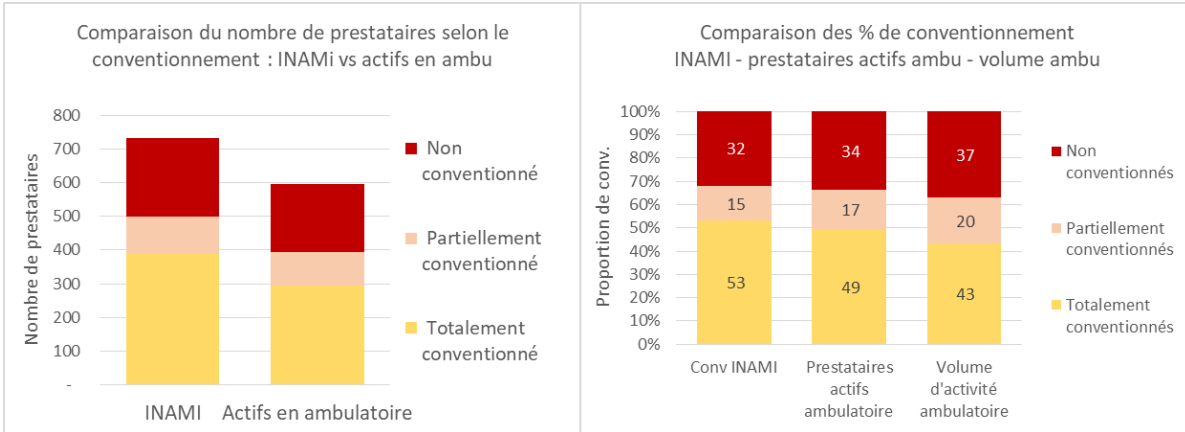




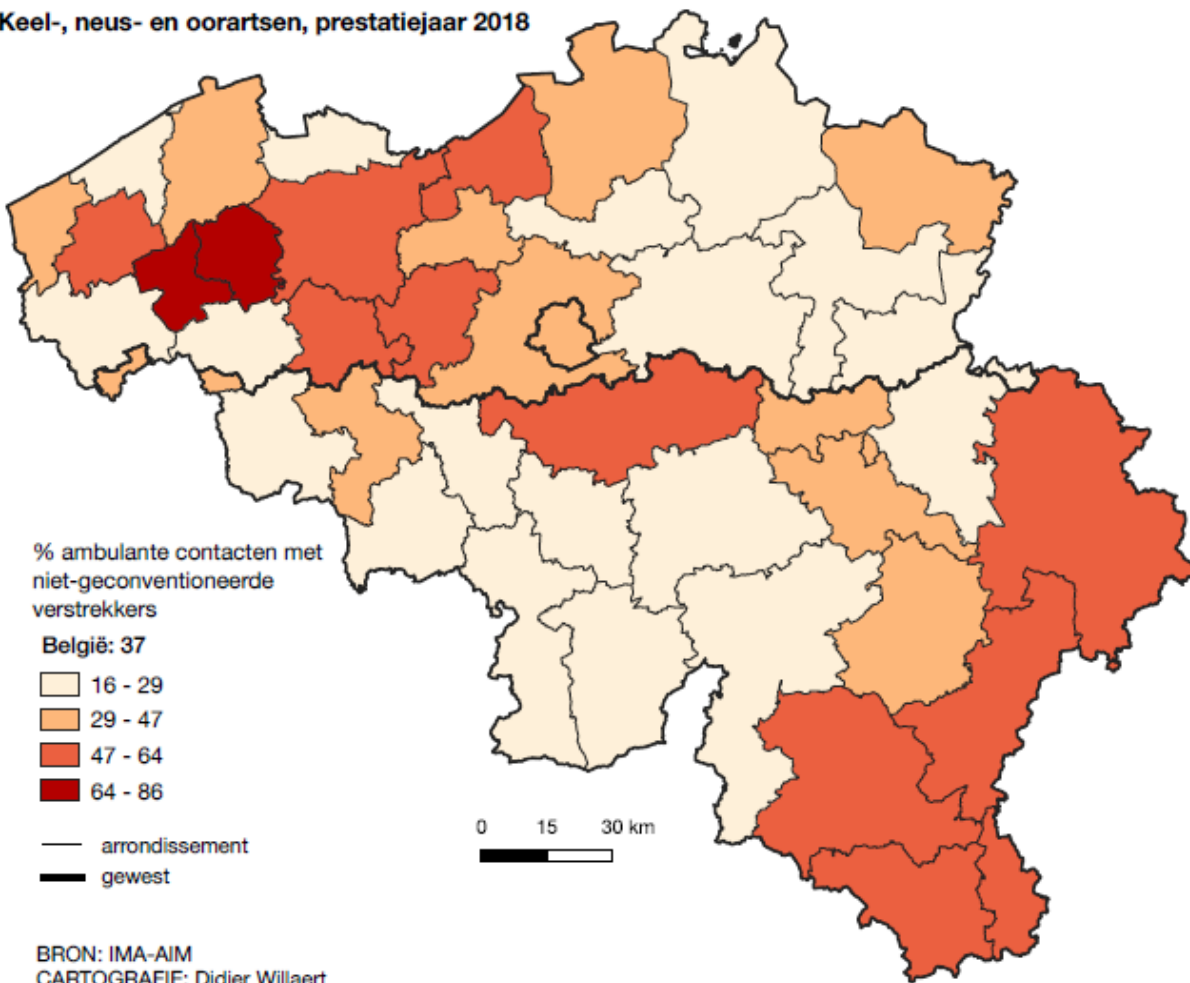
## Ophtalmologie



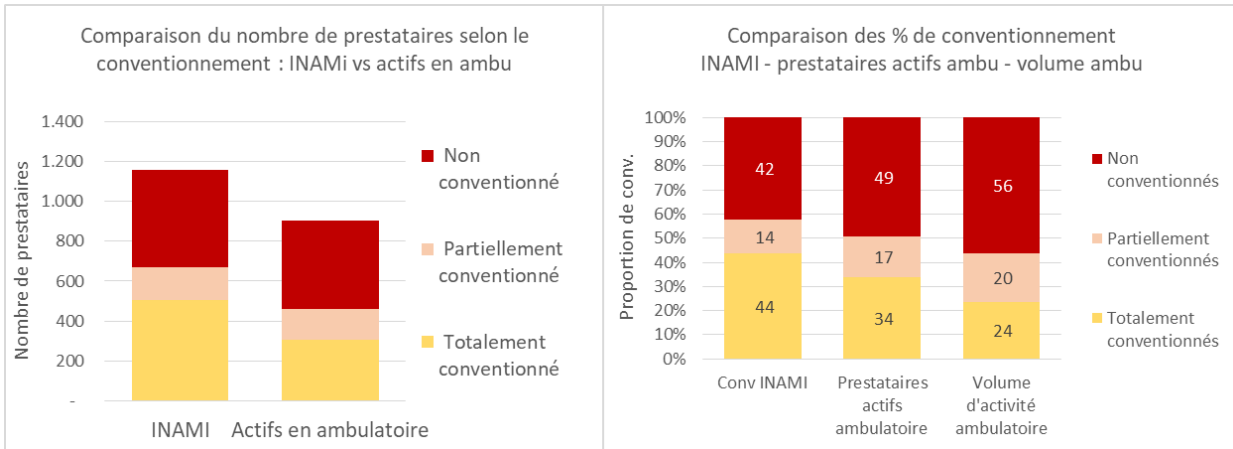
**ORL**



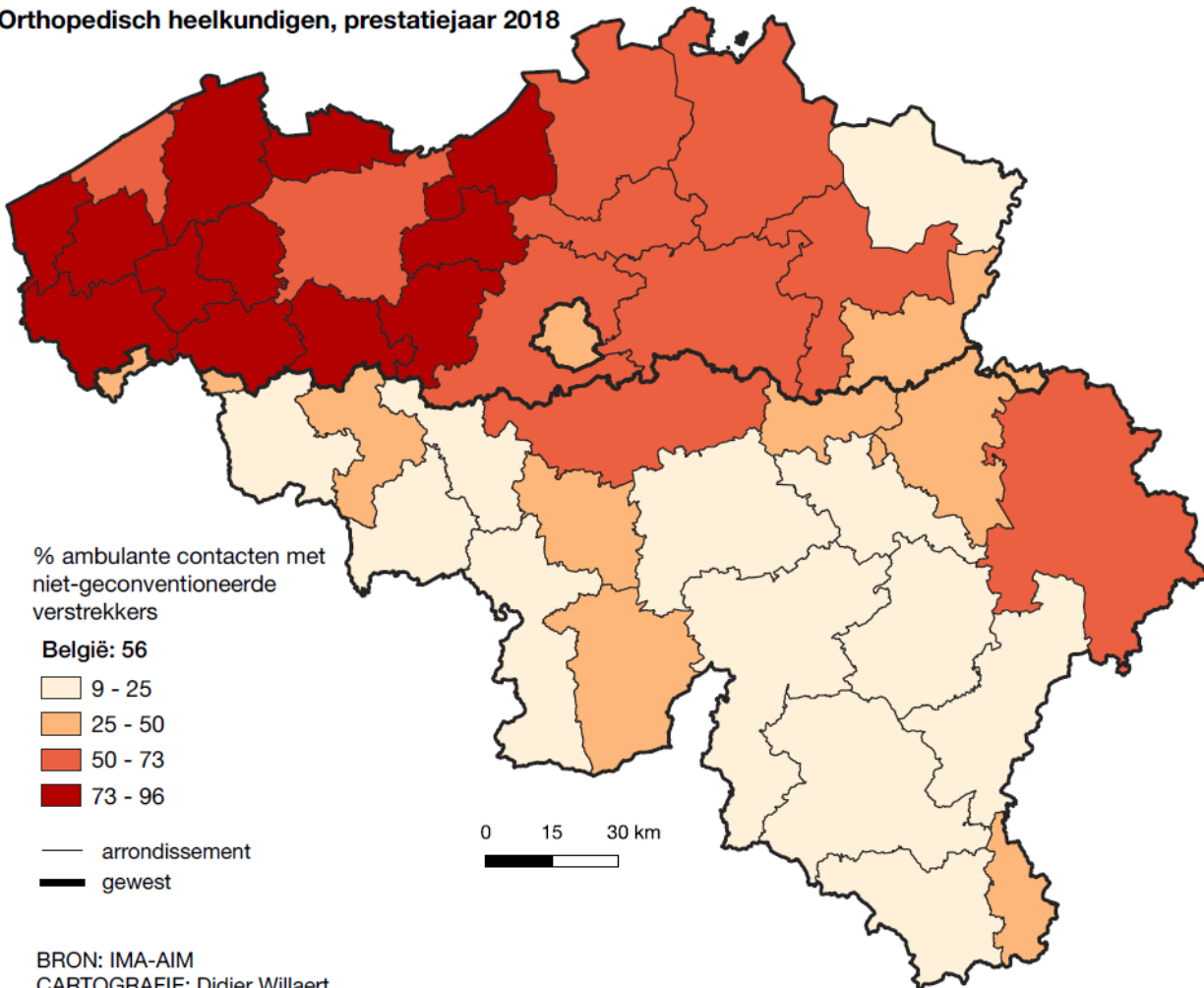
**Keel-, neus- en oorartsen, prestatiejaar 2018**



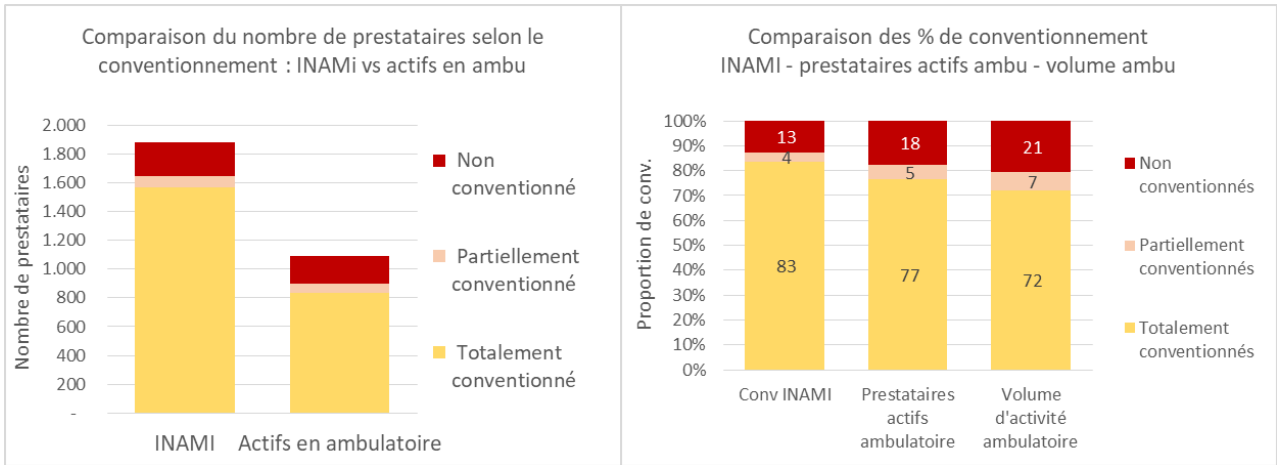
## Chirurgie orthopédique



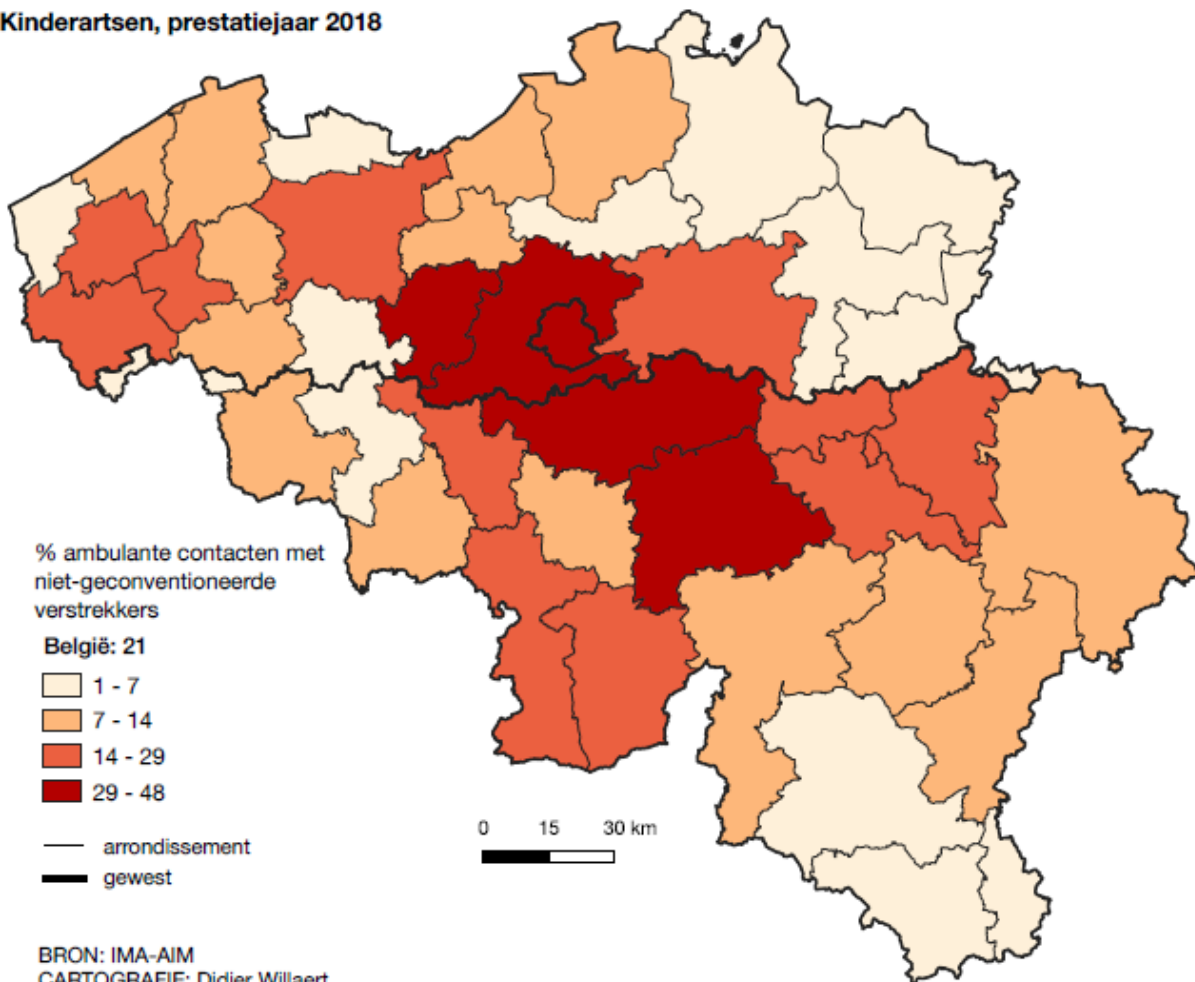
### Orthopedisch heelkundigen, prestatiejaar 2018



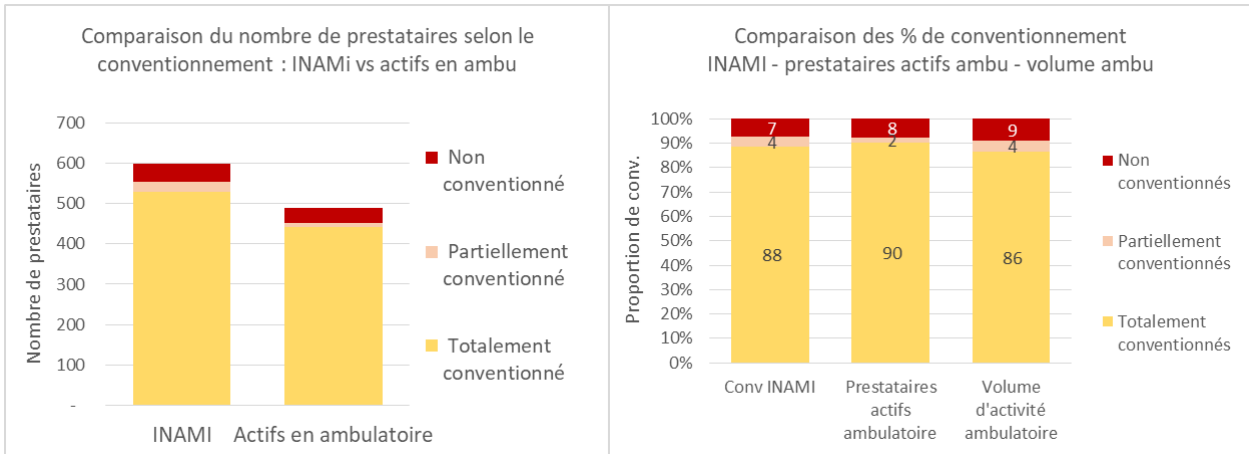
## Pédiatrie



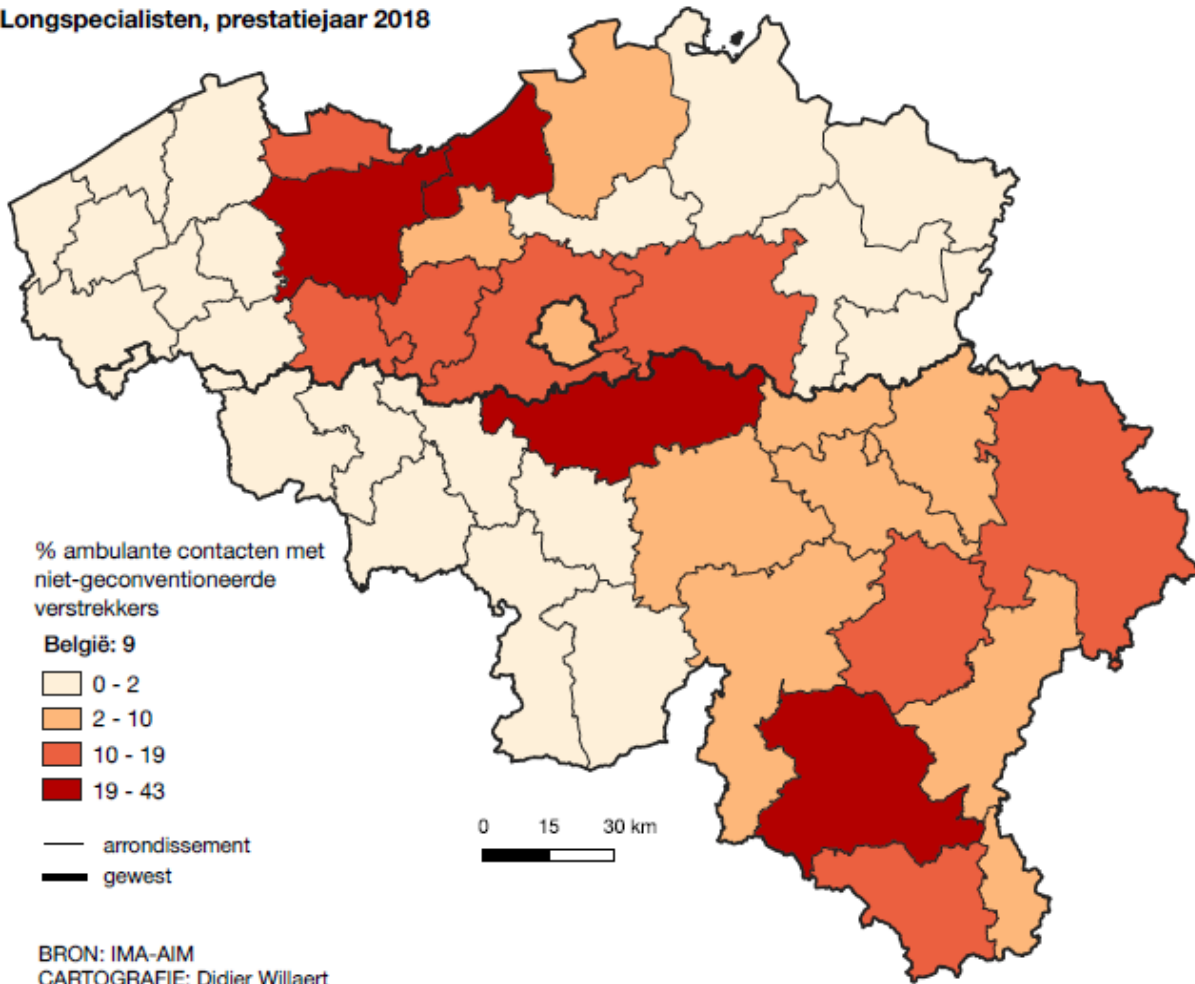
### Kinderartsen, prestatiejaar 2018



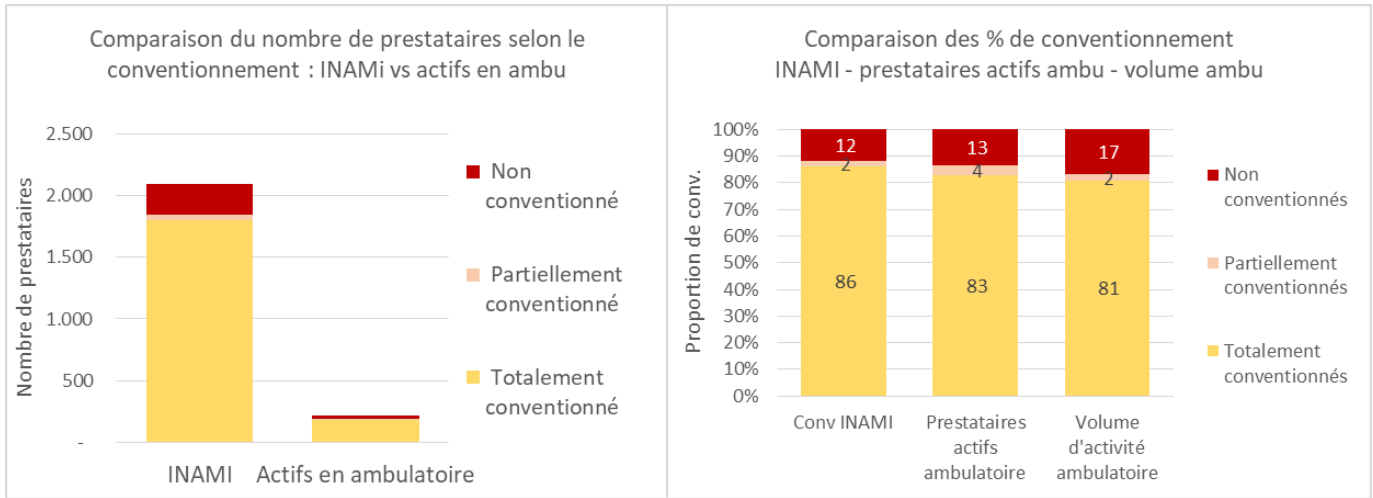
## Pneumologie



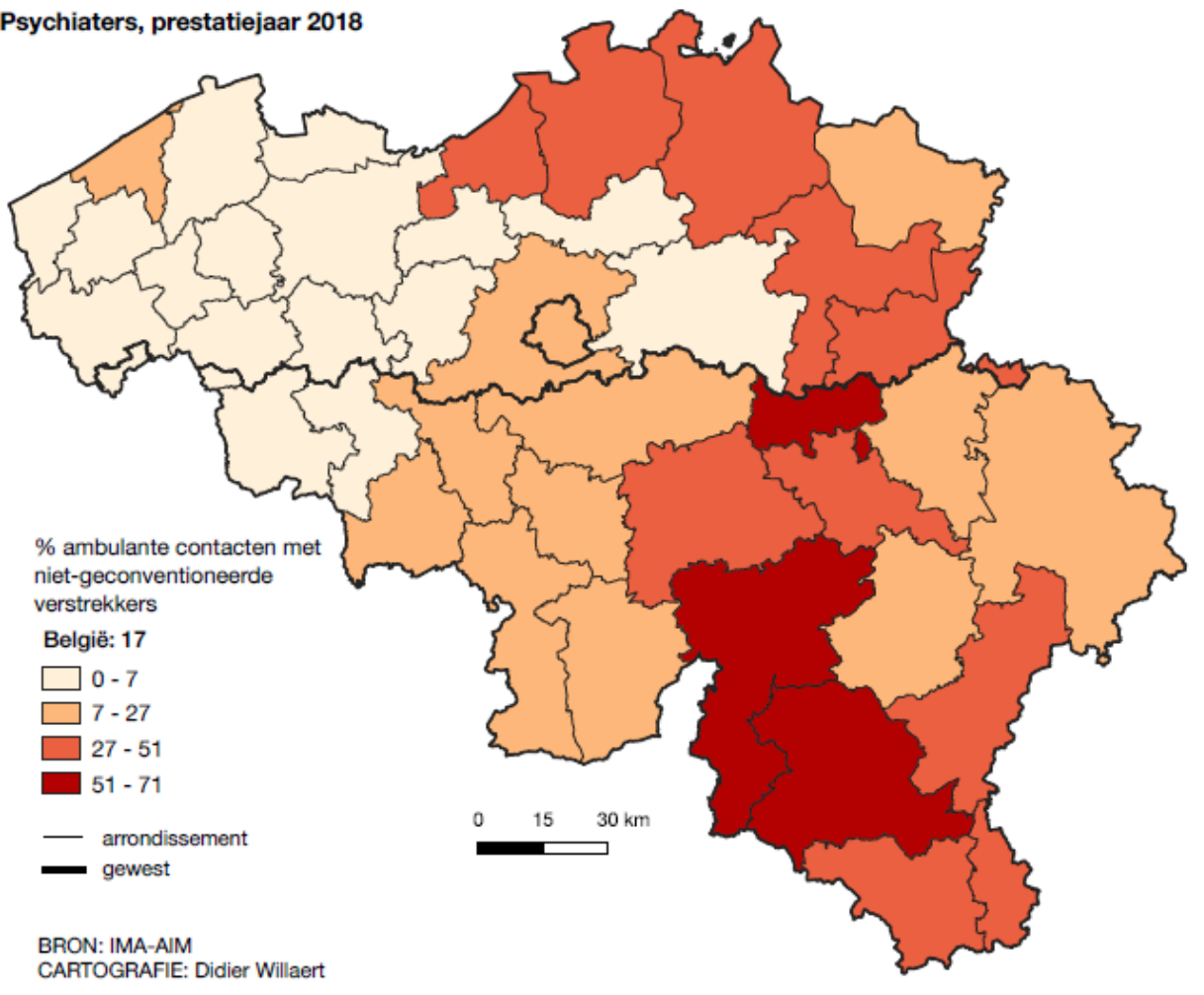
### Longspecialisten, prestatiejaar 2018



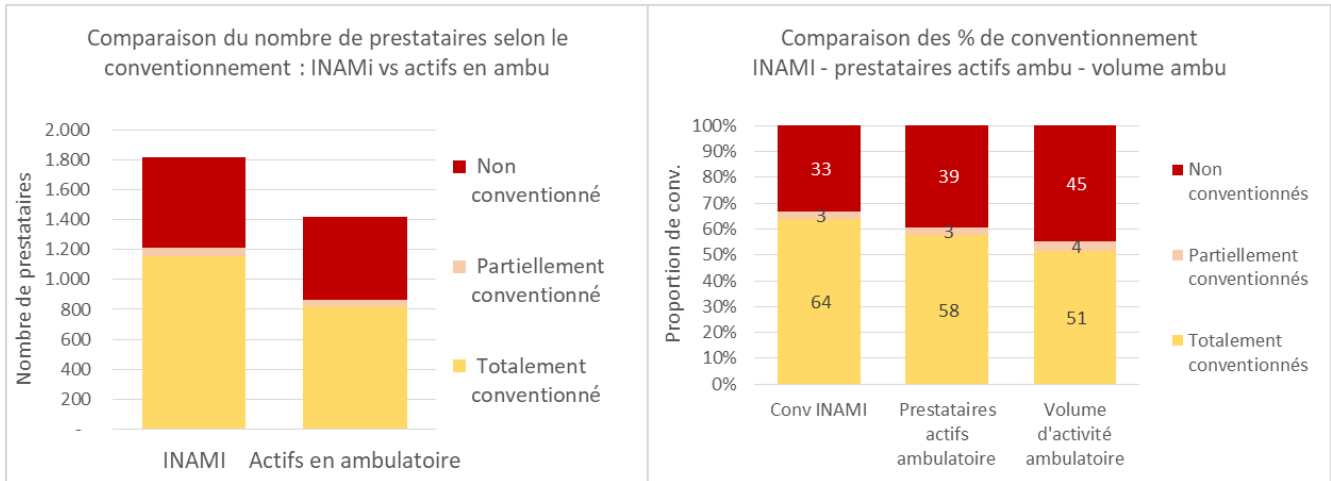
## Psychiatrie



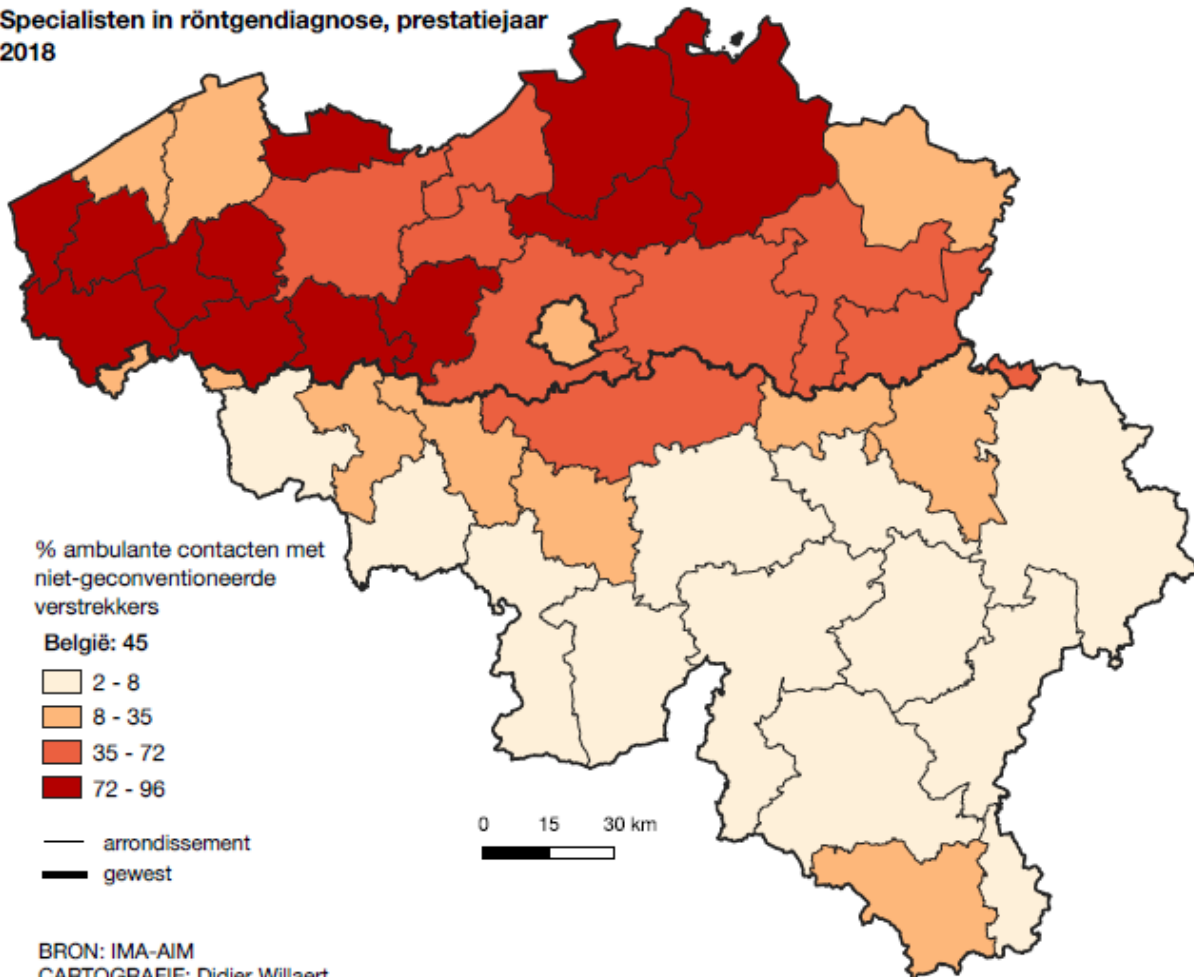
### Psychiatres, prestation 2018



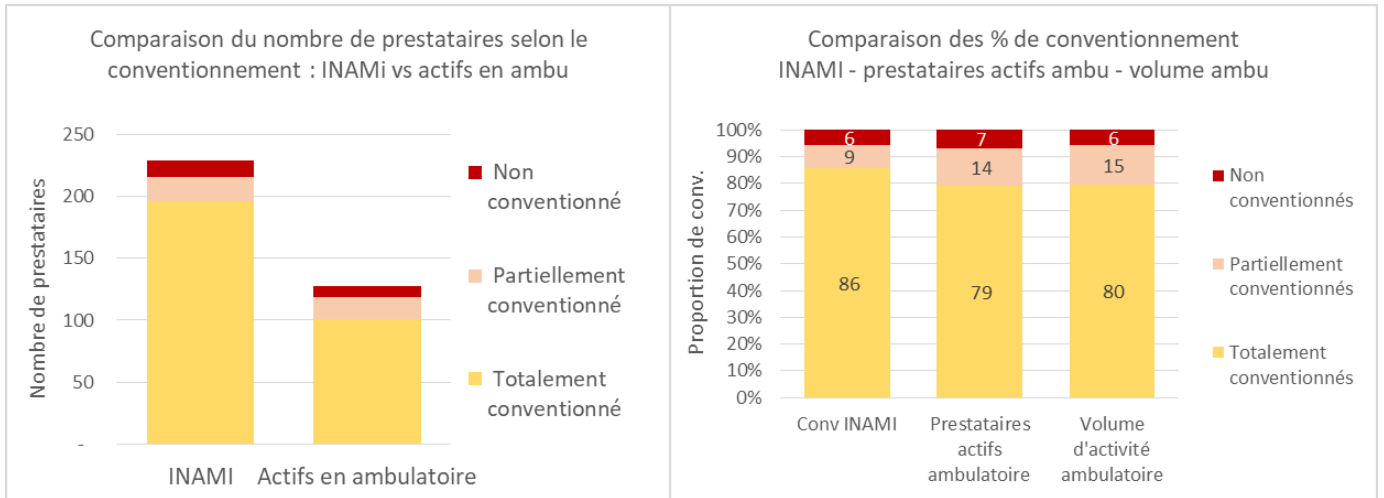
## Radiologie



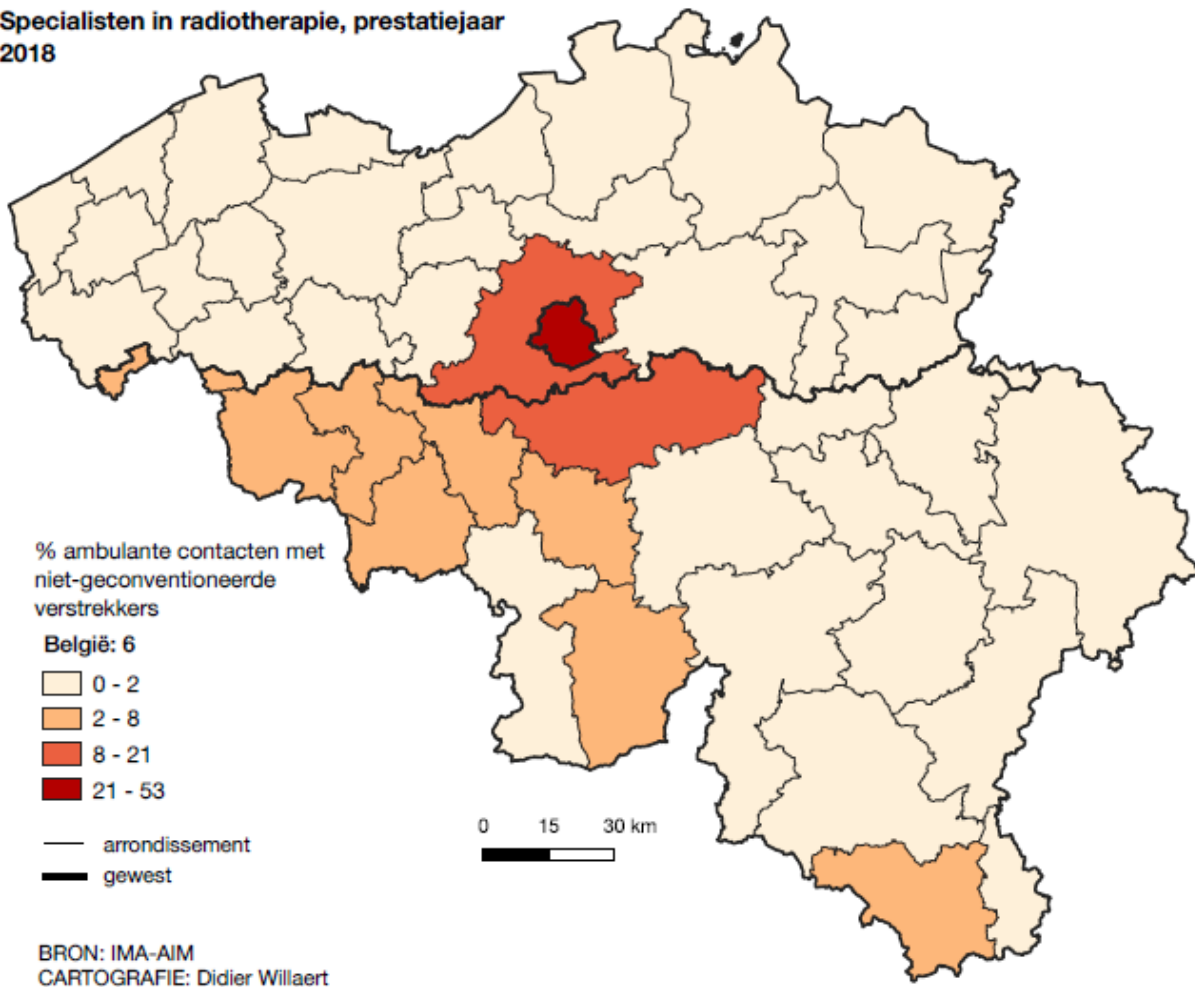
### Specialisten in röntgendiagnose, prestatiejaar 2018



## Radiothérapie

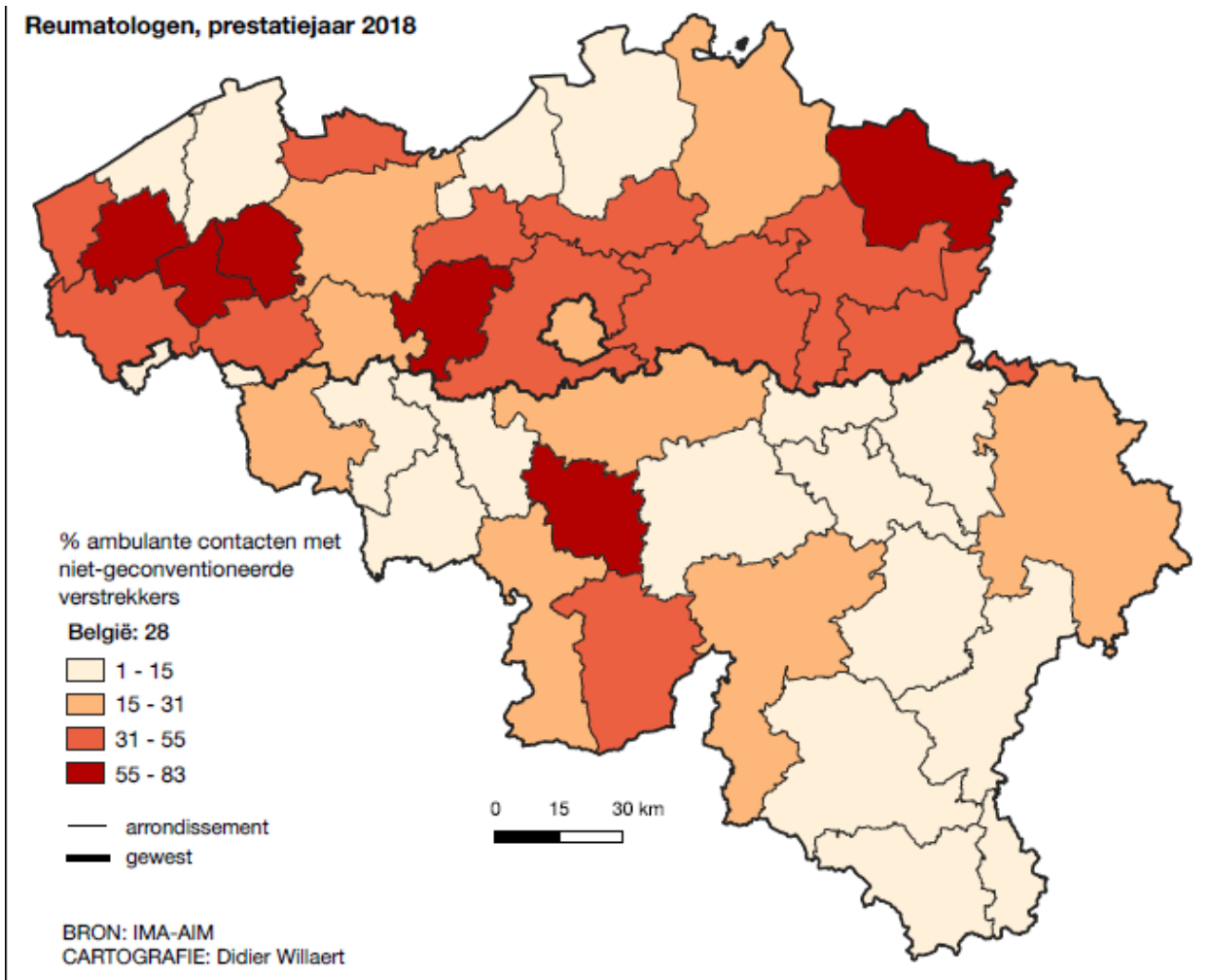
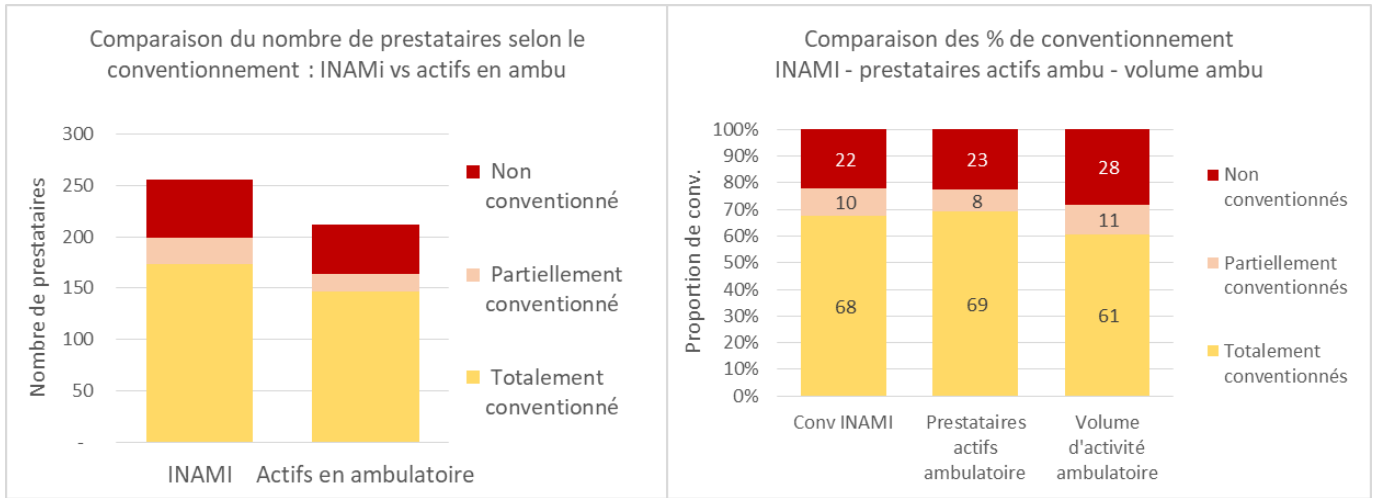


### Specialisten in radiotherapie, prestatiejaar 2018

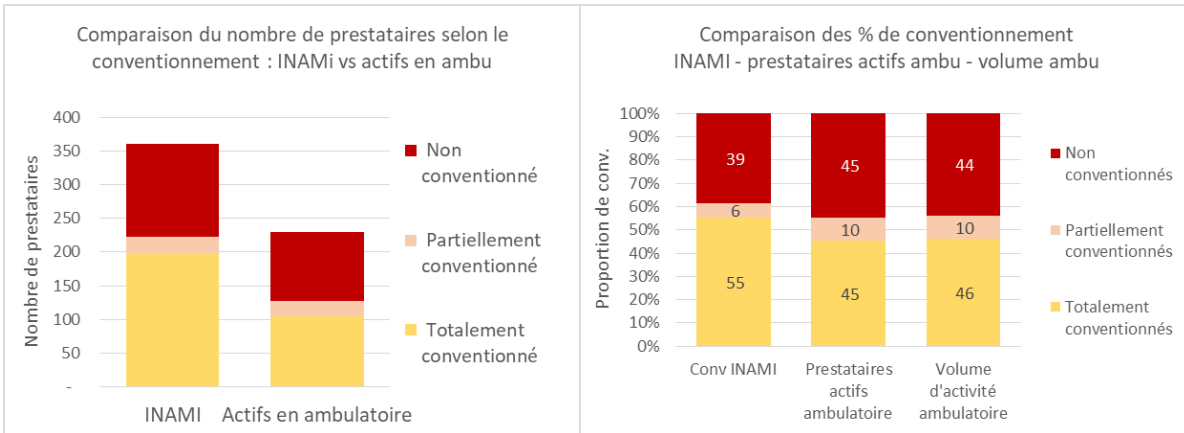




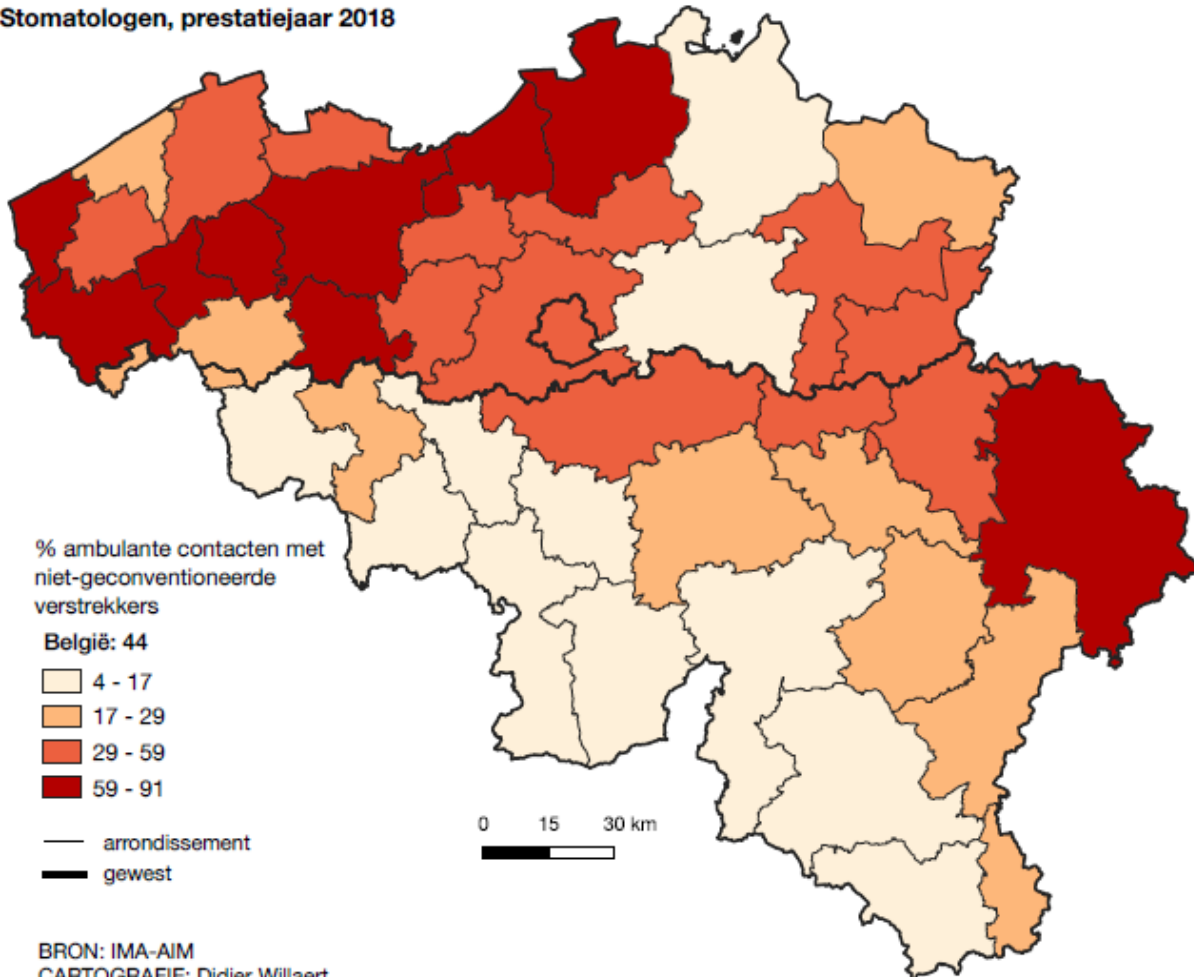
## Rhumatologie



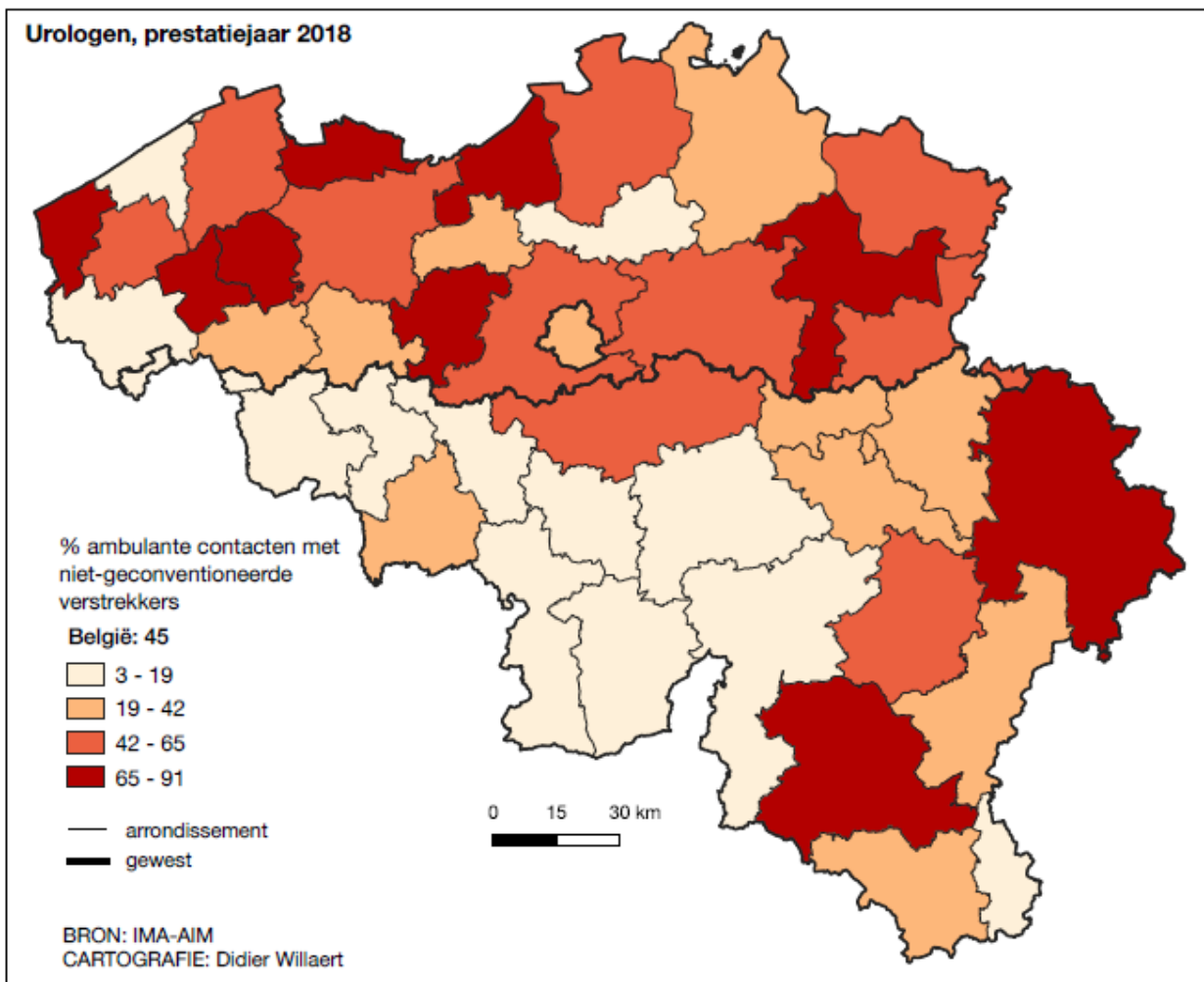
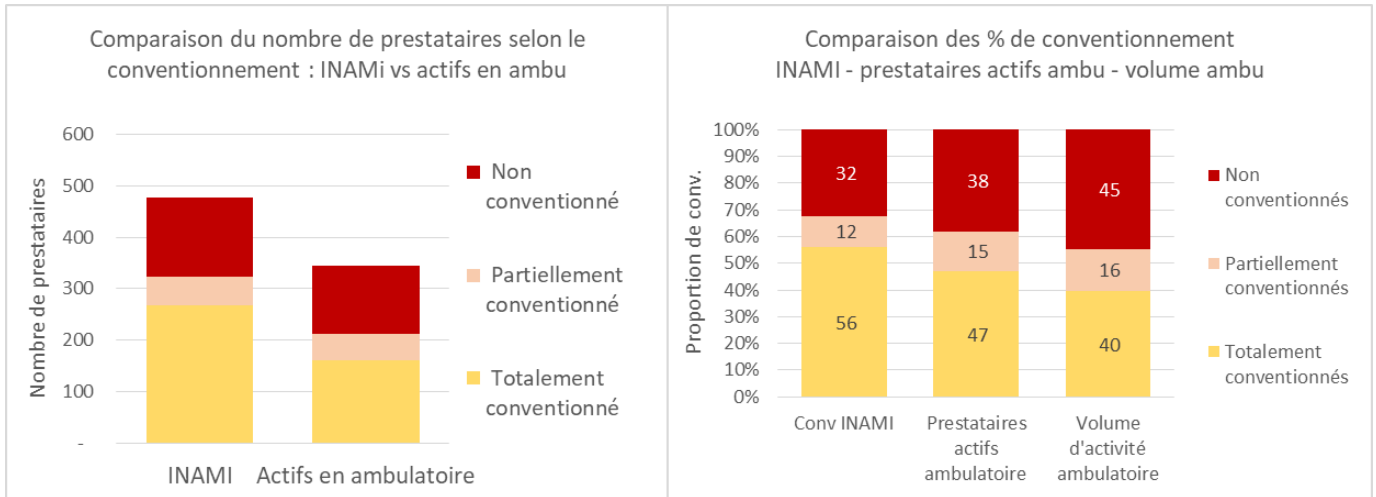
## Stomatologie



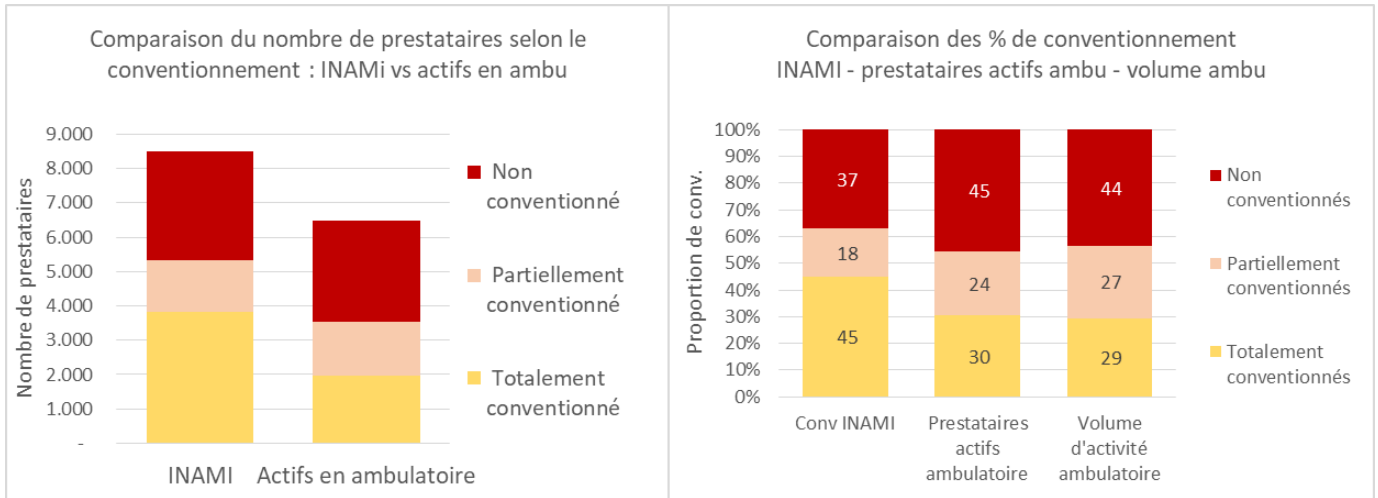
### Stomatologes, prestatiejaar 2018



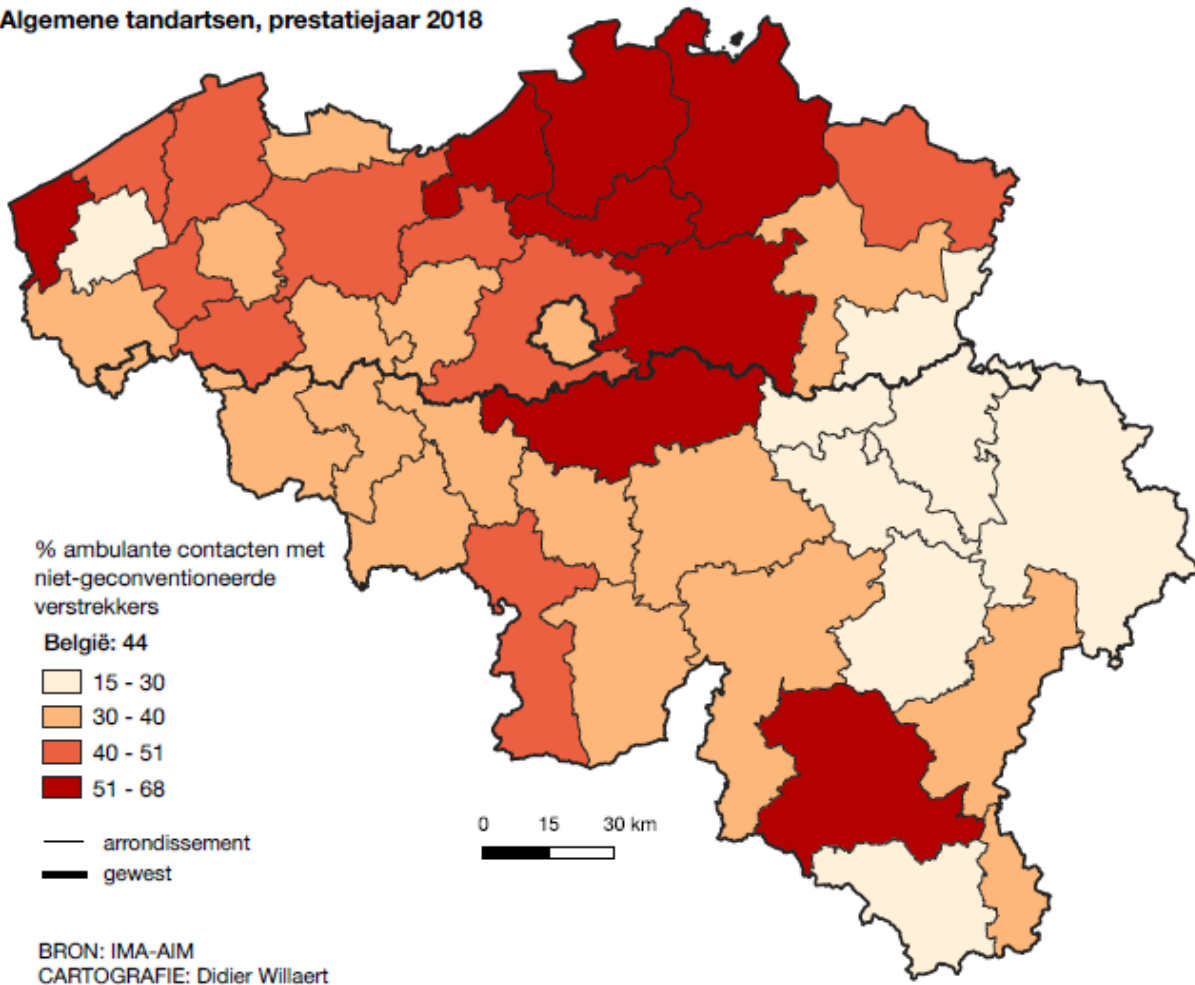
## Urologie



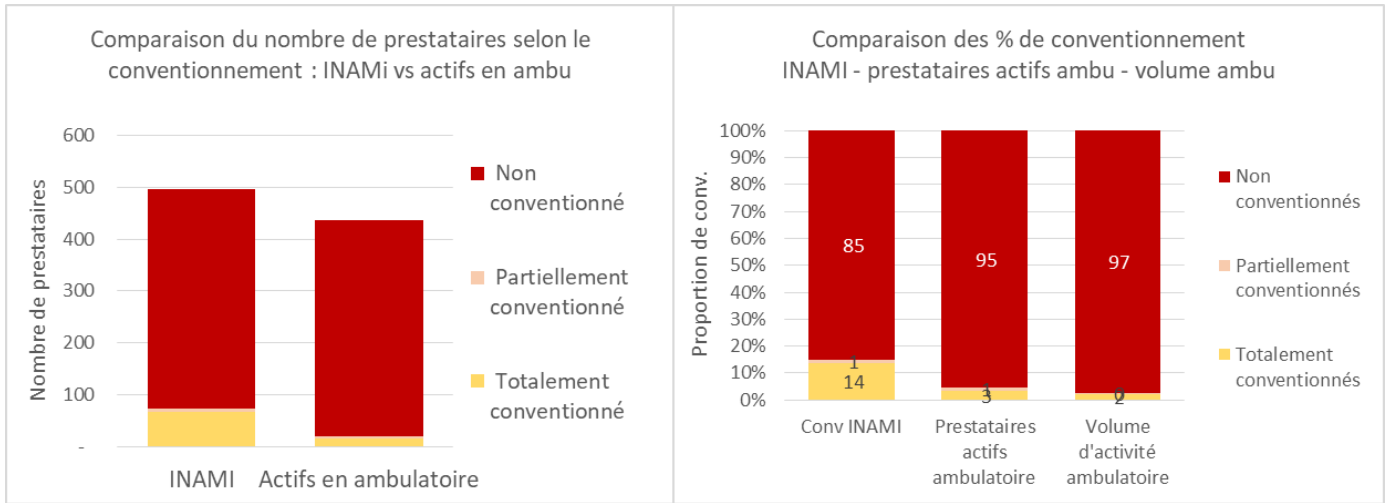
## Dentisterie générale



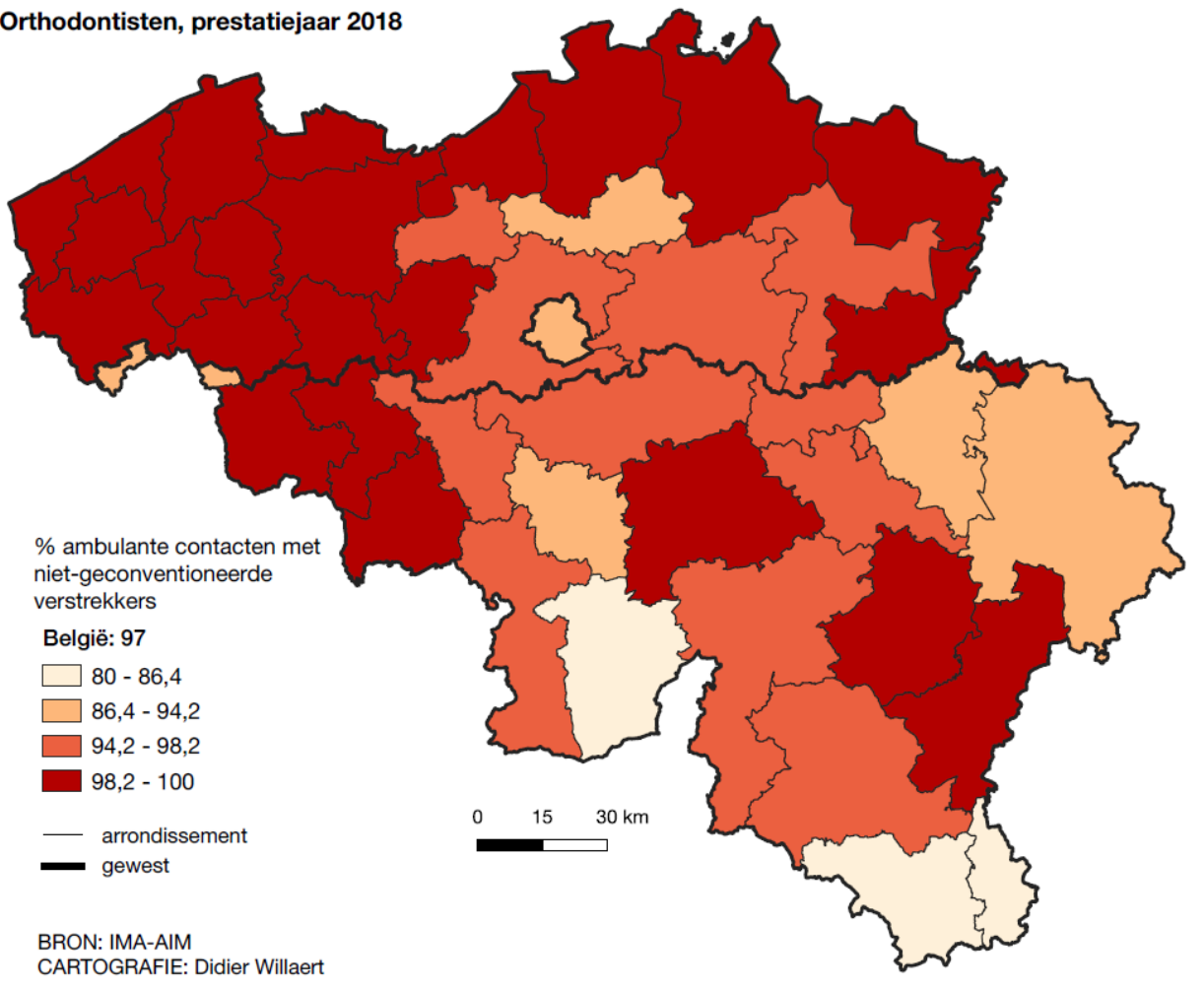
### Algemene tandartsen, prestatiejaar 2018



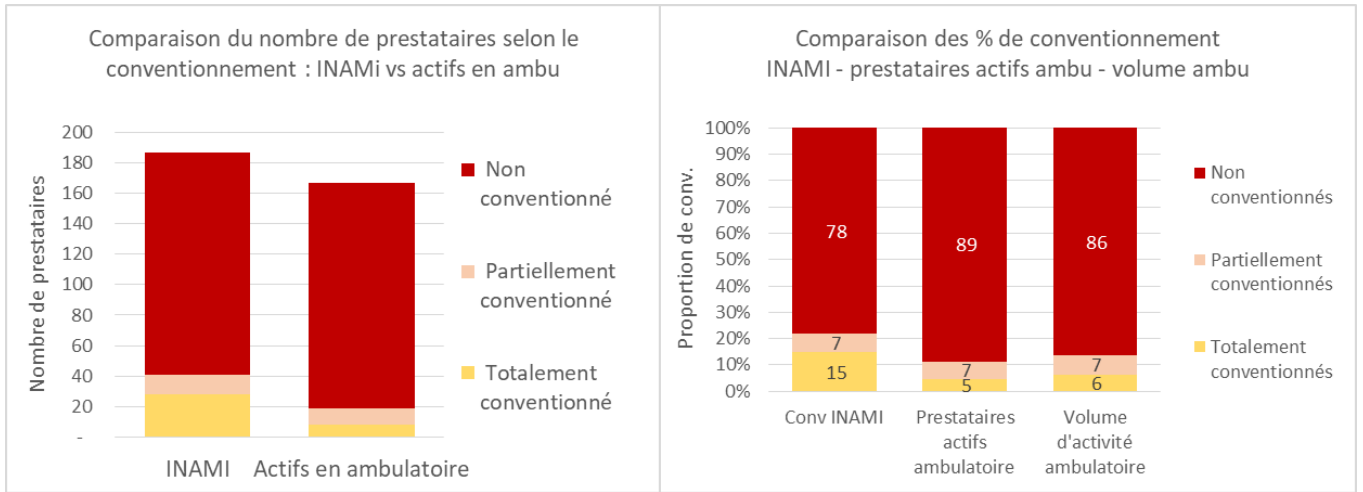
## Orthodontie



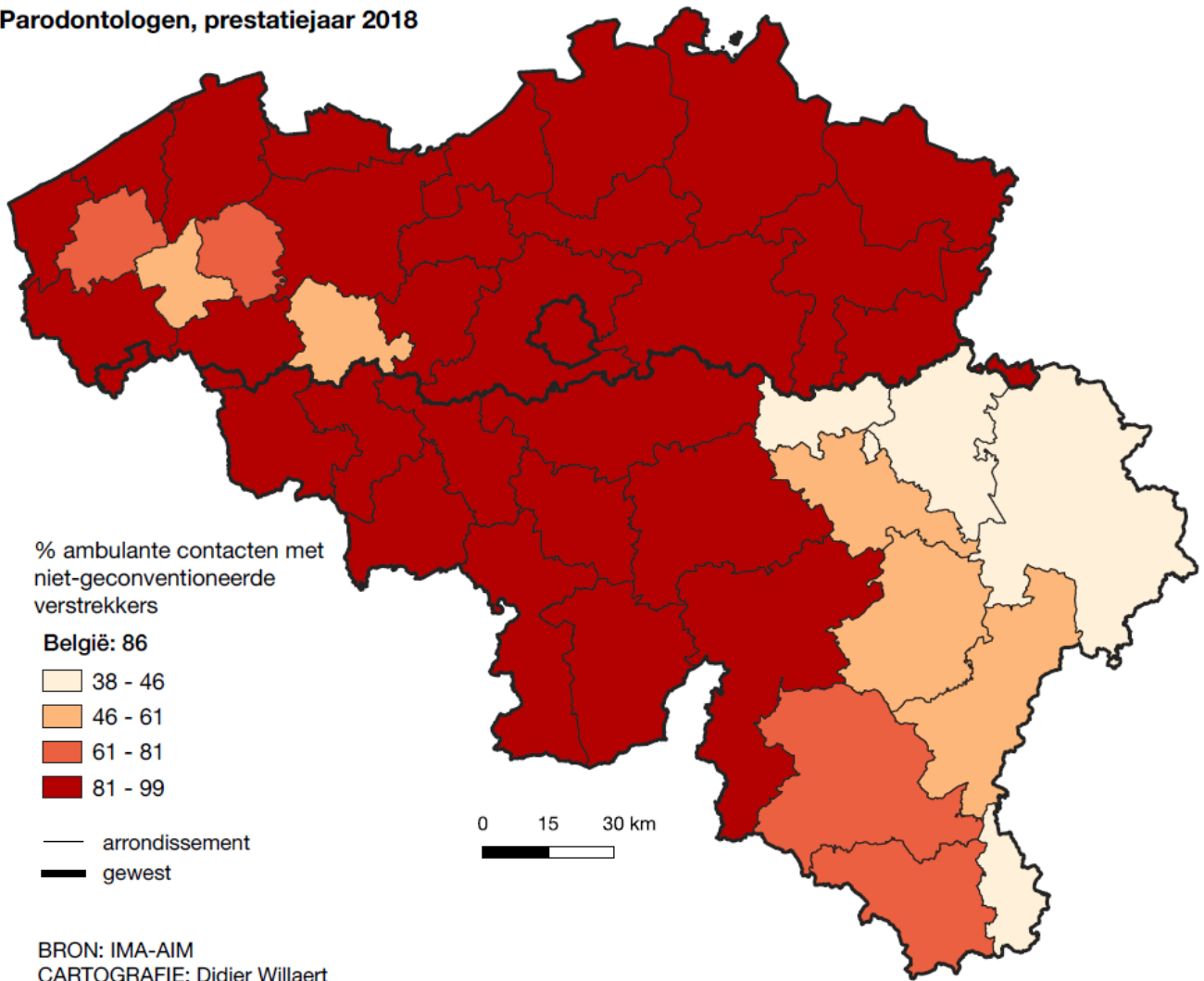
### Orthodontistes, prestation 2018



## Parodontologie



### Parodontologes, prestationjaer 2018



## Médecin stomatologue

